

Rapport d'activités du SPFB 2018

Commission communautaire française



Francophones
Bruxelles



Une institution francophone au service des Bruxellois

Rapport d'activités 2018 et perspectives 2019

Service Public Francophone Bruxellois

Rue des Palais, 42
1030 Bruxelles

Tél : + 32 2 800 80 00

Fax : +32 2 800 80 01

E-mail : communication@spfb.brussels

www.spfb.brussels



Lorsque vous voyez ce symbole, vous pouvez cliquer dessus afin de vous rendre sur la page internet correspondante sur notre site web.

Vous retrouverez cette publication sur www.spfb.brussels à la rubrique « Qui sommes-nous ? ».

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DE L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE	9
SECRETARIAT GENERAL	14
COMMUNICATION	14
EGALITE DES CHANCES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	16
NON-MARCHAND	18
RELATIONS INTERNATIONALES	20
TRANSITION	24
SERVICE INTERNE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL	26
SERVICE INSPECTION	28
SERVICE JURIDIQUE	30
SERVICE SOCIAL	32
DIRECTION D'ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	34
SERVICE ENSEIGNEMENT	36
SERVICE RECHERCHES - LABIRIS	42
SERVICE FORMATION PROFESSIONNELLE	44
SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE	50
DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTE, DE LA COHESION SOCIALE ET DE L'ENFANCE	52
SERVICE AFFAIRES SOCIALES	54
SERVICE SANTE	56
SERVICE COHESION SOCIALE ET ENFANCE	60
DIRECTION D'ADMINISTRATION DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES [SERVICE PHARE]	64
SERVICE ACCUEIL ET HEBERGEMENT	66
SERVICE PRESTATIONS INDIVIDUELLES DU SERVICE PHARE	68
SERVICE EMPLOI ET AIDES A L'INTEGRATION	70
SERVICE INITIATIVES, INFORMATION ET DOCUMENTATION	72

DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DU SPORT	74
SERVICE DES POLITIQUES SOCIOCULTURELLES, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT	76
SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES GENERALES	82
DIRECTION D'ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES	86
CELLULE DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES	88
CELLULE GESTION DOCUMENTAIRE ET INFORMATIQUE	92
SERVICE ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET DES CARRIERES	94
SERVICE RESSOURCES HUMAINES	100
DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES BUDGETAIRES ET PATRIMONIALES	102
LE SERVICE BUDGET, TRÉSORERIE ET COMPTABILITÉ	104
LE SERVICE PATRIMOINE, INFRASTRUCTURES, GESTION DES BÂTIMENTS ET ECONOMAT	106
CONTACTS ET COORDONNÉES UTILES	116
ABRÉVIATIONS	118
REALISATION DE L'OUVRAGE	123

AVANT-PROPOS DE L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE

« 2018 - Année de transition et de continuité au service de la population bruxelloise. »

Faire le bilan d'une année de travail dans une administration, c'est s'imposer un temps de réflexion, de formulation et de synthèse des actions réalisées durant cette année.

Le cadre de travail du Service Public Francophone Bruxellois (SPFB) est déterminé par la mise en œuvre de la politique décidée par le Gouvernement francophone bruxellois et formalisé dans la déclaration de politique générale.

Pour mettre en œuvre ses actions administratives, le SPFB s'est doté d'un plan stratégique 2014/2018 « Construire, Promouvoir, Innover ».

L'année 2018 marque donc la fin de ce premier cycle de gestion.

Ces quatre dernières années, les objectifs « Construire, Promouvoir, Innover » étaient les piliers qui ont sous-tendu le processus de transformation et de modernisation mené par le Conseil de Direction pour la Commission communautaire française (COCOF).

La complexité de garder un cap dans une organisation en mouvement, dans un environnement lui-même en permanente mutation, s'est confirmée. Mais, ce plan établi comme véritable carnet de route, et surtout comme outil de management moderne et mobilisateur pour tous les agents du SPFB, nous a permis de baliser notre action.

En septembre, le plan 2014/2018 a été évalué et les bases d'un nouveau plan ont été définies.

La mise en œuvre du nouveau plan stratégique se fera dans un cadre élargi à l'ensemble de la

Communauté de management du SPFB, qui regroupe les membres du Conseil de Direction et l'ensemble des Conseillers-chefs de service.

Le nouveau cycle qui s'ouvre maintenant se poursuivra et pourra s'appuyer sur cette base de management. De nouveaux Conseillers-chefs de service ont été désignés, la structure de notre Administration a été revue pour être plus efficace et correspondre aux besoins liés à nos missions. De nouveaux collaborateurs ont rejoint notre Administration et offrent un regard neuf à nos activités. Nous avançons de manière ferme vers la digitalisation de nos activités pour offrir aux associations et aux citoyens bruxellois un service professionnel, rapide et simplifié dans le respect des principes de la transparence administrative et de la bonne gouvernance de l'Administration.

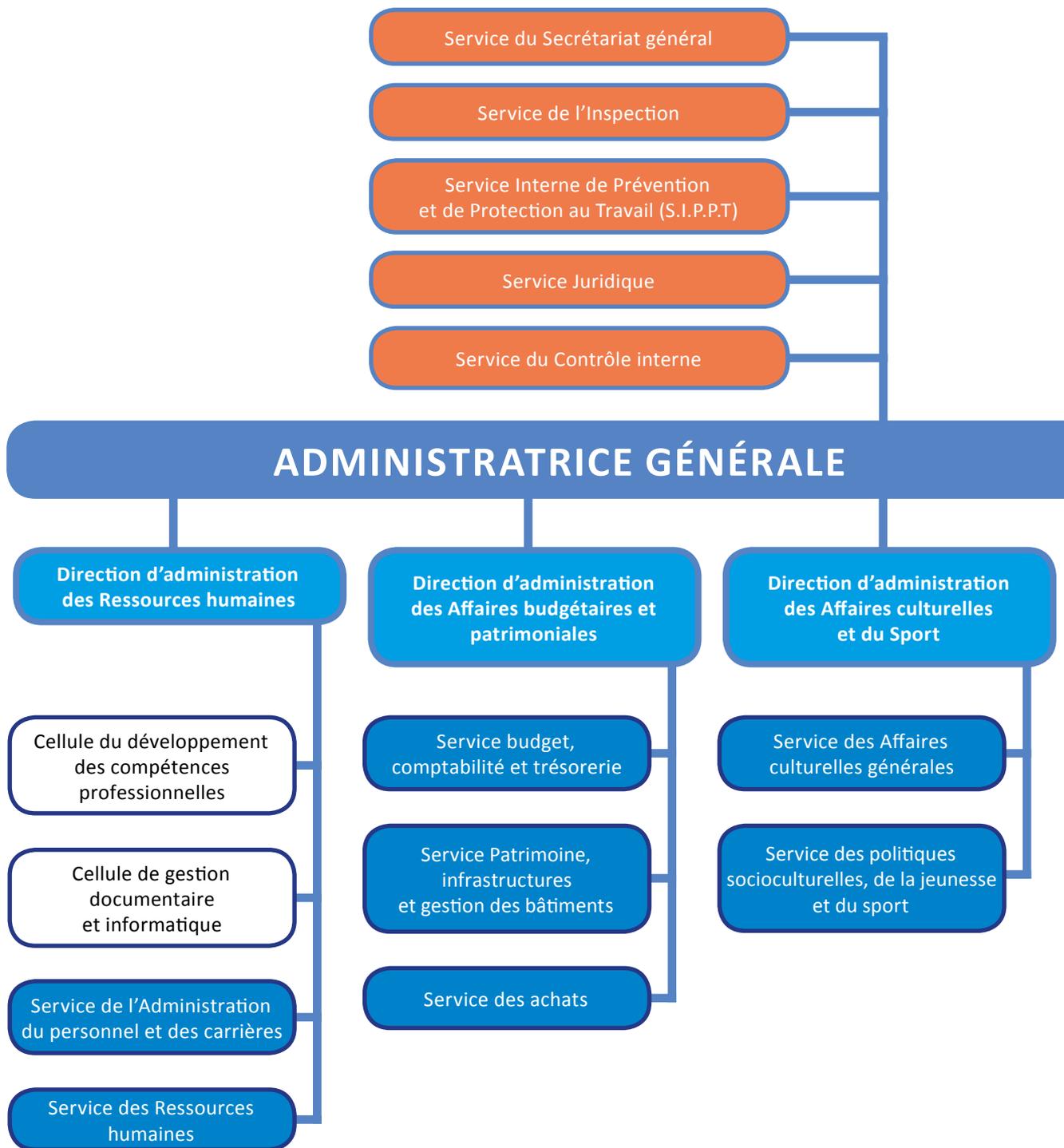
Répondre aux besoins des Bruxellois exige aussi que la COCOF et son Administration s'inscrivent dans une synergie avec l'ensemble des opérateurs publics qui agissent dans ce sens. En 2018, nous avons entamé une série de rencontres avec les partenaires publics bruxellois dans le but de construire et de renforcer l'efficacité des politiques publiques.

2019 sera l'année de renouvellement du cadre politique de la COCOF.

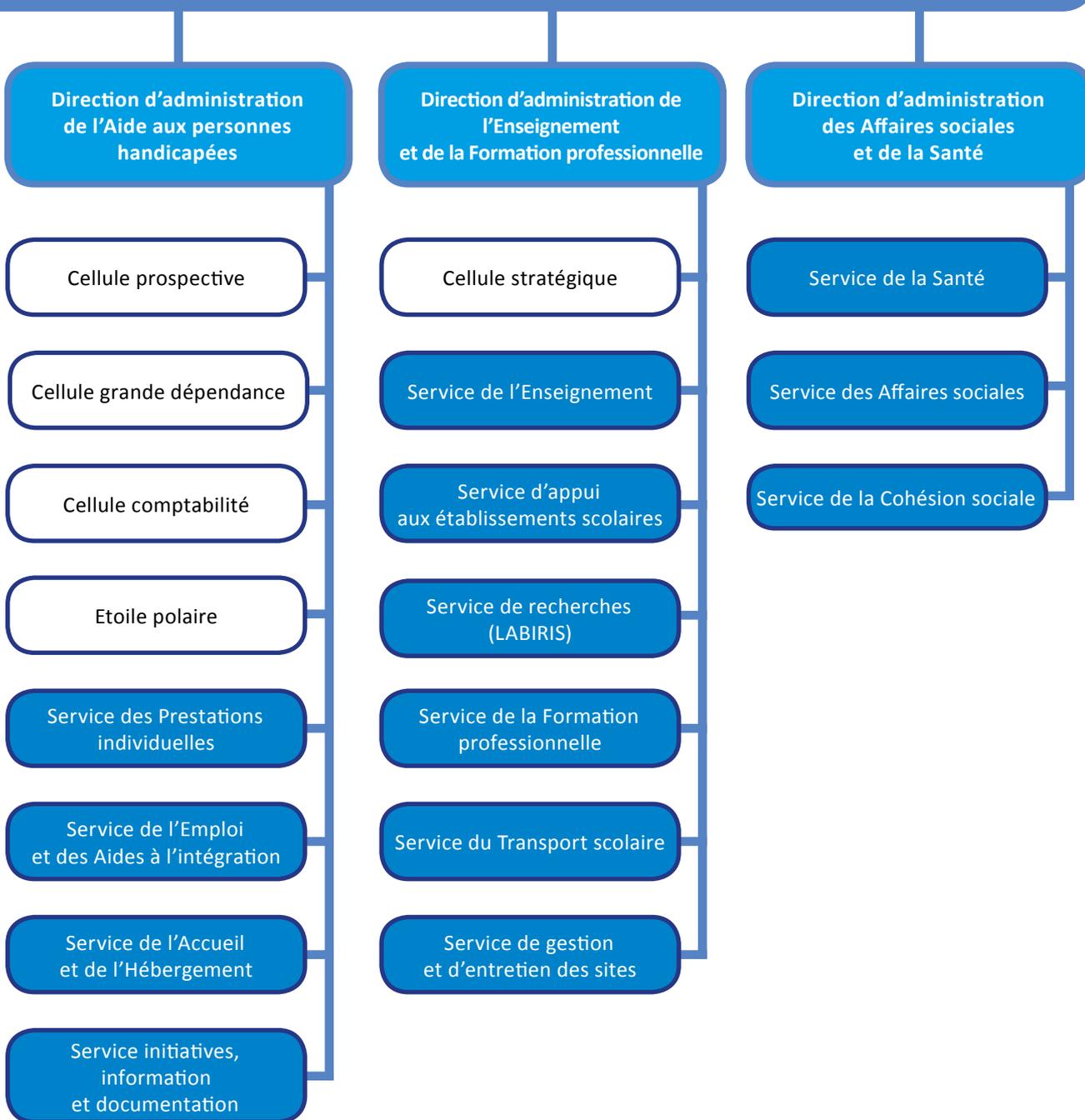
Son Administration prépare cette transition afin d'être un soutien efficace à la mise en place d'une nouvelle législature.

Bernadette LAMBRECHTS,
Administratrice générale





Organigramme approuvé par le Collège en mai 2018



PARTENAIRES DE LA COCOF



VALEURS DE LA COCOF

Service public

Solidarité

Efficacité, efficience

Participation

Ethique

Professionalisme

SECRETARIAT GENERAL

CELLULE COMMUNICATION

La cellule Communication vise à promouvoir l'interaction entre l'Institution et son public dans toutes ses composantes (collègues, citoyens, ASBL, médias, autres institutions, ...).

Il y a donc principalement :

- une communication interne tournée vers les collègues à travers le site Intranet, la lettre d'information et l'organisation d'événements internes
- une communication externe tournée vers tous les autres publics à travers le site Internet, les réseaux sociaux et l'organisation d'événements externes.

Réalisations et faits marquants 2018

31 janvier : organisation de la Fête de Nouvel an du personnel à l'Auditorium Jacques Brel avec la participation du comédien Thierry de Coster. Y ont été distribués à l'ensemble du personnel plusieurs centaines de tasses COCOF (mugs en porcelaine avec le logo : « Céramique Zéro plastique #cocofentransition ») afin de remplacer l'utilisation de gobelets en plastique dans les machines à café.

24 avril : accueil de la Section locale de Schaerbeek au sein du site Palais dans le cadre de son opération « Quinzaine de la Croix-Rouge 2018 » pour la vente de différents produits au bénéfice de son Epicerie sociale.

26 avril : participation à l'organisation de la 3^{ème} journée de la Sécurité et Santé au travail sur le site du CERIA. Ce fût l'occasion de rassembler tous nos secouristes, équipiers de

première intervention (EPI), correspondants sécurité, évacuateurs, gestionnaires Service de Lutte contre l'Incendie (SLCI), infirmières, personnes de confiance et concierges de nos sites.

6 mai : organisation de la présence de la COCOF à la Fête de l'Iris avec un stand de 18 m² sur la thématique de l'Enseignement et de la Formation professionnelle.

6 juin : organisation pour la 4^{ème} année consécutive d'une collecte de don de sang interne pour la Croix-Rouge au sein du site Palais.

30 juin : publication du rapport d'activités 2017 de la COCOF sur les sites internet et intranet et également sous forme d'une brochure.

Juin : participation au lancement de la nouvelle formule de commande de repas en ligne pour le personnel (localimus) : campagne d'affichage, site Intranet,...

17 juillet : organisation d'un « drink dînatoire national » sur l'esplanade du site Palais. L'occasion de fêter le pays et l'été dans la joie et la bonne humeur.

03 au 07 octobre : organisation et coordination de la présence de la COCOF au « Salon de l'Education » au Heysel. Le stand a rassemblé plus d'une dizaine de nos secteurs.

21 novembre : participation avec le Service Cohésion sociale à l'organisation du colloque « Parlons citoyenneté », destiné aux ASBL soutenues par la COCOF. L'objectif était de leur donner des outils dans la lutte contre les stéréotypes et les préjugés.

06 et 07 décembre : participation à l'organisation de la présence du stand COCOF au salon ASBLISSIMO. Ce salon annuel met en

relation des ASBL, des administrations publiques et des prestataires de service.

4 décembre : co-organisation et participation avec la Direction d'administration de l'Aide aux Personnes handicapées (DAPH) d'une conférence-débat au Botanique sur la thématique de l'inclusion sociale et du handistreaming dans le cadre du Festival Méditerranéen.

CHIFFRES 2018 :

151 mails INFOCOCOF

101 articles publiés sur Intranet

1.500 tasses / **3.000** bics / **1.000** post-it distribués lors de différents événements



Perspectives 2019

Outre les événements récurrents, la mise à jour quotidienne des différents médias et la production de la lettre d'information mensuelle, la cellule Communication aura quelques nouveaux chantiers en 2019 :

- Fêter tant en interne qu'en externe les 30 ans de la COCOF née en 1989.
- Appliquer et faire appliquer la nouvelle directive européenne (UE) 2016/2102 du Parlement Européen et du Conseil du 26 octobre 2016 (entrée en vigueur le 22 décembre 2016) relative à l'accessibilité des sites Internet et des applications mobiles des organismes du secteur public (Texte présentant de l'intérêt pour l'Espace économique européen (EEE), c'est-à-dire conforme à la norme Web Content Accessibility Guidelines (WCAG) - soit littéralement : « Guides pour l'accessibilité du Web » - 2.0 niveau AA.
- Notamment adapter les documents et formulaires mis à disposition en ligne pour les personnes handicapées.
- Participer aux efforts mis en place dans l'ensemble des services sur la problématique de l'handistreaming¹.
- Participer au développement de la nouvelle plateforme de demande et suivi de subside en ligne (projet « mycocof ») et adapter le site internet en conséquence.
- Engager de nouveaux collaborateurs pour étoffer son équipe.



¹ <https://phare.irisnet.be/2015/12/07/handistreaming-l-inclusion-dans-tous-les-domaines-politiques/>

CELLULE EGALITE DES CHANCES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La cellule « Egalité des chances et lutte contre les discriminations » mène une action transversale au travers des différents départements du SPFB. Elle s'adresse tant aux agents, qu'aux services et associations.

Son objectif est de lutter, dans les domaines dans lesquels l'Institution est compétente et dans son fonctionnement quotidien, contre toute forme de discrimination, basée notamment sur l'origine ethnique, la culture, l'identité ou l'orientation sexuelle, le genre, l'état de santé, l'âge, le handicap, etc...

Dans le cadre du décret relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination et à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement du 9 juillet 2010, deux protocoles de collaboration existent depuis plusieurs années. L'un avec le Centre Interfédéral pour l'Egalité des Chances (UNIA) depuis 2012 et le second avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) depuis 2013.

Leurs missions sont, dans leurs domaines respectifs de compétences, le traitement des signalements de discrimination, l'échange d'informations, l'information juridique, l'information et la sensibilisation du public, la formation du personnel du SPFB, les avis et recommandations et la conduite d'études.

Dans le cadre du décret du 21 juin 2013 portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la COCOF, l'Administration effectue chaque année un exercice de gender budgeting¹ sur l'exercice budgétaire de l'année suivante. Ce décret a pour intention de défendre une amélioration de l'égalité de genres et de créer des instruments de mesure de l'inégalité des genres.

Réalisations et faits marquants 2018

En collaboration avec UNIA, finalisation de l'outil de sensibilisation à la prévention des discriminations par le cahier pédagogique réalisé par l'ASBL Bepax et organisation de formations gratuites à l'attention des travailleurs sociaux des ASBL subventionnées par la COCOF.

L'objectif de ces séances est que chaque participant appréhende le processus qui conduit à discriminer et, en conséquence, puisse agir tant sur son lieu de travail qu'au-



© kramik.be

¹ Le **gender budgeting** est : « une application de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus budgétaire ».

delà dans l'objectif d'une société plus juste et plus égalitaire. DiscrimiNONS-nous ? Oui, mais des leviers de changements sont à portée de main.

Organisation d'un colloque intitulé « DiscrimiNONS-nous » le mardi 12 juin à la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale

Ce colloque marque le lancement de la dynamique relative à la prévention des discriminations, afin de faire vivre le film et le cahier pédagogique au sein du secteur, mais aussi d'inscrire structurellement la lutte contre les discriminations au cœur du projet général porté par la COCOF.



© Valérie Vanheer

Création d'un site internet <https://spfb.be/discriminons-nous> qui reprend les actes du colloque, les outils de lutte contre les discriminations en téléchargement, ainsi que les dates de formation.

Signature d'un nouveau protocole de collaboration entre la COCOF et l'IEFH en vertu de l'article 12 du décret de la COCOF du 22 mars 2007 relatif à l'égalité de traitement entre les personnes dans la formation professionnelle et de l'article 27 du décret de la COCOF du 9 juillet 2010 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination

et à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement.

Ce nouveau protocole inclut la formation professionnelle dans son champ d'application, et annule et remplace le protocole de collaboration conclu le 11 juillet 2013 avec l'IEFH.

Evaluation quantitative de l'exercice gender budgeting 2018 réalisé par les services du SPFB et l'évaluation qualitative des justifications remises par les services du SPFB.

Perspectives 2019

Engagement d'un.e collaborateur.ice au sein de la cellule Egalité des Chances afin d'apporter une aide supplémentaire à la construction et au suivi des « plans d'actions diversité », ainsi qu'à la mise en place du gender mainstreaming¹.

Organisation, avec l'aide d'UNIA et de Bepax, de formations du personnel COCOF, afin de le sensibiliser aux processus (qui induisent des discriminations) et aux instances compétentes en matière de lutte contre les discriminations.

Participation au Comité de pilotage et au groupe de coordination Handistreaming (l'intégration de la dimension du handicap dans toutes les politiques bruxelloises : infrastructure, logement, emploi, formation, culture, sport,...).

Contacts et renseignements pris avec UNIA, Actiris et le responsable Diversité de la Région bruxelloise en vue d'analyser la faisabilité d'un plan diversité au sein de la COCOF.

¹ Le **gender mainstreaming** est : « la (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques ».

CELLULE NON-MARCHAND

Des compétences dites « non-marchand » sont gérées par le SPFB dans les domaines de la santé et de l'aide aux personnes, de l'aide aux personnes handicapées et de l'insertion socio-professionnelle (ISP). Les subsides alloués à ces secteurs représentent près de la moitié du budget de l'Institution.

Depuis 2000, plusieurs accords intersectoriels entre le Gouvernement francophone bruxellois et les partenaires sociaux ont débouché sur des mesures transversales ayant pour objectif de renforcer les conditions de travail du personnel des associations subventionnées et de soutenir les employeurs.

Dans la continuité des années antérieures, la COCOF a pérennisé ces mesures. Le budget y afférent est aujourd'hui inscrit dans la division organique 30 (précédemment 21).

Un nouvel accord non-marchand (ANM) a été signé par le Gouvernement et les partenaires sociaux le 18 juillet 2018, allouant un budget global de 6.000.000 EUR complémentaire au financement de diverses mesures, au profit des travailleurs (y compris les travailleurs hors des cadres agréés) et des employeurs.

Il comprend :

1. un complément de prime de fin d'année
2. un complément de prime syndicale
3. des jours de congé supplémentaires en entreprise de travail adapté (ETA)
4. un renforcement du subventionnement de la mobilité pour les transports en commun intra-bruxellois
5. un complément de différentiel avec les subventions d'Actiris¹

6. une introduction de la Cohésion sociale au bénéfice de l'Association bruxelloise pour le Bien-être au travail (ABBET)

7. des outils de concertation et de cadastre

Deux tiers de ce budget proviennent d'un gain de subventionnement dû à la baisse des cotisations sociales patronales (Tax-shift fédéral) et sont donc identifiés dans les budgets servant aux politiques sectorielles. C'est pourquoi 4.000.000 EUR ont été provisionnés au budget 2018 et utilisés pour l'octroi d'une prime exceptionnelle aux travailleurs.

L'augmentation de l'enveloppe budgétaire annuelle (6.381.000 EUR), due principalement à l'indexation et au vieillissement du personnel des équipes agréées et/ou subventionnées, s'est portée à moins de 1,5% dans le soutien des mesures suivantes :

- la mesure d'embauche compensatoire due pour plus de 188.000 heures de réduction de temps de travail (RTT) dans l'ensemble des secteurs du non-marchand de la COCOF (hors ISP)
- la mise en œuvre de la mesure d'embauche compensatoire par les fonds « Bruxelles Embauche Compensatoire » (BEC) et « Réduire & Compenser » (RetC) pour leurs frais de personnel et de fonctionnement
- une intervention complémentaire partielle en faveur des employeurs des secteurs qui occupent des agents contractuels subventionnés (ACS), afin de couvrir les obligations découlant de l'application des conventions collectives de travail signées après les accords entre les partenaires sociaux du non-marchand et la COCOF
- le soutien de l'ABBET pour ses frais de fonctionnement et de personnel ainsi que

¹ Actiris est un organisme régional chargé de la politique de l'emploi dont les compétences sont limitées territorialement à la région de Bruxelles-Capitale. Avant juin 2007, Actiris portait le nom d'Office régional bruxellois de l'emploi en abrégé ORBEm

pour des actions thématiques mises en œuvre par les fonds sociaux paritaires dans le cadre du « Bien-être et Sécurité au travail » (BEST)

- le paiement de près de 2500 primes syndicales aux travailleurs syndiqués, par l'intermédiaire de deux ASBL syndicales créées à cet effet.

Embauche compensatoire	5.010.000 EUR
Gestion de l'embauche compensatoire	74.000 EUR
Intervention complémentaire pour les agents contractuels subventionnés	760.000 EUR
Association bruxelloise pour le bien-être au travail	377.000 EUR
Primes syndicales	160.000 EUR
Prime exceptionnelle	4.000.000 EUR

Réalisations et faits marquants 2018

Comme les deux années précédentes, le SPFB a été associé aux négociations avec les partenaires sociaux pour finaliser l'accord non-marchand 2018.

Après l'aboutissement positif estival, les nouvelles mesures transversales structurelles découlant de l'Accord ont été proposées dans un projet d'intégration réglementaire dès la fin de l'année, tandis que la détermination d'un cadastre pour le paiement d'une prime exceptionnelle a été lancée.

La coordination des pratiques fonctionnelles au sein des services gestionnaires s'est particulièrement centrée sur la digitalisation des échanges avec les associations. Ce chantier a abouti par la mise en test d'un formulaire électronique « IRISBOX ».

Le vade-mecum transversal aux directions d'administration (DA) impliquées dans la gestion des secteurs non-marchand a également été finalisé.

Perspectives 2019

Le formulaire électronique poursuivra ses différentes phases de test pour être directement intégré à notre outil de gestion. Son utilisation comme canal unique de communication, et la possibilité d'engranger des bénéfices fonctionnels, est attendue à partir de la rentrée. A terme, ce formulaire trouvera sa place parmi les fonctionnalités de la nouvelle plateforme WEB du SPFB.

Le SPFB proposera surtout son soutien à la mise en œuvre de l'ANM 2018 pour les aspects « financement et création des outils de concertation et de cadastre » auprès du Conseil économique et social bruxellois (CESB), alors que plusieurs groupes de réflexion doivent également être conduits sous l'égide de l'Administration.

L'année 2019 sera marquée par la formation d'un nouveau Gouvernement lors de laquelle un conseil privilégié sur le secteur sera inclus dans le « Mémoire » porté par le Conseil de direction. Il visera notamment à continuer le travail de simplification à destination des bénéficiaires dans une nouvelle base réglementaire.

RELATIONS INTERNATIONALES

Lors de la réforme de la Constitution de 1993, les Communautés et les Régions voient leurs compétences internationales renforcées.

Aux côté du Fédéral, les Communautés et les Régions ont désormais le pouvoir, dans le cadre de leurs compétences, de régler la coopération internationale, de conclure des traités et de représenter leur institution à l'étranger.

La COCOF a signé des accords-cadres de coopération avec les pays suivants : la République du Bénin, le Québec, la République libanaise, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume du Maroc, la République socialiste du Vietnam, la République de Bulgarie, la République démocratique du Congo, la République algérienne démocratique et populaire, la République du Sénégal, la République

de Pologne, la République de Roumanie, la République de Hongrie, la République de Croatie, la République tunisienne et la République de Turquie.

L'action internationale est principalement centrée sur deux pôles géographiques : l'Europe et la Francophonie.

En 2018, la COCOF a octroyé des aides financières pour soutenir la participation d'experts à des projets de coopération internationale (12 subventions) et à des colloques, séminaires, festivals, conférences-débats, formations, voyages d'études et forums (19 subventions). Ces subventions ont concerné 10 accueils à Bruxelles et 23 déplacements à l'étranger. Les activités réalisées à l'étranger l'ont été en Europe (13), en Afrique (7) et au Québec (3). La grande majorité des projets a touché à la problématique sociale/santé et aide à l'enfance.

Accords bilatéraux
252.000 euros / 31 projets

Hors accords
55.000 euros / 28 projets

10 accueils à Bruxelles

23 déplacements à l'étranger

13 activités en Europe

7 activités en Afrique

3 activités au Québec

19 colloques

12 projets de coopération internationale

Réalisations et faits marquants 2018

4^{ème} édition de Bruxelles-sur-Seine

La COCOF a organisé les 6 et 7 décembre un colloque sur le thème : « De la reconnaissance des droits de l'enfant aux nouveaux enjeux de la parentalité ». Au cours de cet événement, plus de 150 praticien.ne.s et chercheur.e.s bruxellois.e.s et francilien.ne.s ont analysé la complexité que revêt aujourd'hui le travail parental.

La matinée a réuni des académiques et intellectuels renommés (bruxellois et franciliens) à échanger leurs points de vue dans le cadre d'une rencontre plurielle. Celle-ci a été animée par Arnaud BIHEL, journaliste, spécialiste des questions Femmes-Hommes, membre du Comité d'orientation du Laboratoire de l'Egalité.

L'après-midi a permis à des opératrices et opérateurs de terrain bruxellois de se confronter à leurs homologues franciliens au sein de 5 tables rondes :

- Parentalité à 360° & monde du travail
- Responsabilité parentale & co-éducation
- Droits des familles & politiques publiques
- Hyperparentalité & compétences parentales
- Soutien à la parentalité & accompagnement des familles.

Première rencontre entre les Conseils consultatifs du Handicap d'Ile-de-France et de la COCOF

Faisant suite à la signature de l'entente entre la Région Ile-de-France et la COCOF de la Région de Bruxelles-Capitale du 1^{er} décembre 2017, une première rencontre a été organisée à Bruxelles le 23 mars 2018.

La délégation francilienne était composée de Monsieur Pierre DENIZIOT, Président du Conseil consultatif du Handicap de la Région Ile-de-France et de Madame Isabelle Beauvais, responsable de la délégation Handicap de la Région Ile-de-France.

Ils ont été accueillis par Madame Thérèse Kempeneers-Foulon, Présidente du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé (Section Personnes handicapées), Monsieur Etienne Coppieters, Conseiller auprès de la Ministre Céline Fremault en charge de la politique d'aide aux personnes handicapées et Monsieur Benoît Ceysens, directeur de la Ferme Nos Pilifs. La délégation a ainsi eu l'occasion de visiter cette entreprise de travail adapté qui a une vocation sociale et écologique. La visite s'est poursuivie par un échange avec différents représentant.e.s du Conseil Consultatif Bruxellois : Madame Cinzia Agoni, Madame Chantal Pirlot, Monsieur Miguel Gerez. Ils ont ainsi pu comparer les modes de fonctionnement des deux Conseils. Les dossiers qui font actuellement débat sont leurs priorités respectives.

Au terme de cet échange d'informations, les deux parties sont convenues de traiter six sujets au cours de leurs prochaines journées de collaboration : l'échange des bonnes pratiques en matière d'autisme, les crèches et la petite enfance, les aidants proches, l'emploi des personnes handicapées, l'accessibilité des musées et la culture.

Les 21-23 novembre 2018, la Tunisie, la Fédération Wallonie-Bruxelles (F.W-B), la Wallonie et la COCOF ont renouvelé le programme de coopération avec la Tunisie pour la période 2019-2023. Cette nouvelle programmation permettra à la COCOF de soutenir le projet de la Fédération Bruxelloise francophone des Institutions pour Toxicomanes (FEDITO) visant à mettre en place des politiques davantage respectueuses des droits fondamentaux des usagers de drogues et à renforcer les réseaux socio-sanitaires, afin

de répondre aux besoins existants sur le terrain en termes d'aide et d'accompagnement des usagers de drogues.

Le Service Santé de la COCOF développera également un partenariat avec le Ministère tunisien de la Santé pour améliorer les pratiques professionnelles des opérateurs tunisiens (associations, hôpitaux, ...), qui prennent en charge des problématiques de santé féminine (ex : la ménopause, les violences conjugales, le diabète, les douleurs chroniques, l'obésité, ...) et mènent des projets de santé communautaire, de promotion de la santé et de réseaux en santé.

Perspectives 2019

Création d'une ludothèque au sein de la bibliothèque régionale de Oujda (Maroc).

Création d'une filière chocolaterie au sein de l'Institut de technologie hôtelière et touristique de Saïdia (Maroc).

Organisation d'un séminaire à Paris sur le thème : « Parentalité et numérique ».

Renouvellement du programme de coopération avec la Pologne pour la période 2020-2022. Cette nouvelle programmation permettra à la COCOF de développer des partenariats dans les domaines de l'action sociale et du handicap.



CELLULE TRANSITION

La cellule Transition est le fruit de la rencontre entre deux agents spécialisés dans des matières environnementales, dont la mobilité et l'alimentation durable. Fin décembre 2018, ils ont été rejoints par une autre collègue, qui travaille sur les questions d'énergie et d'environnement.

L'objectif de la cellule est de soutenir la mise en place d'une démarche environnementale au sein des différents services de la COCOF. Concrètement, cela se traduit par l'organisation d'actions de sensibilisation pour les agents (p.ex. semaine de la transition) mais également par des changements plus structurels et pérennes notamment en termes d'infrastructures (par exemple : placement de leds, installation d'un parking vélo) ou de comportement (action stop gobelet).

Réalisations et faits marquants 2018

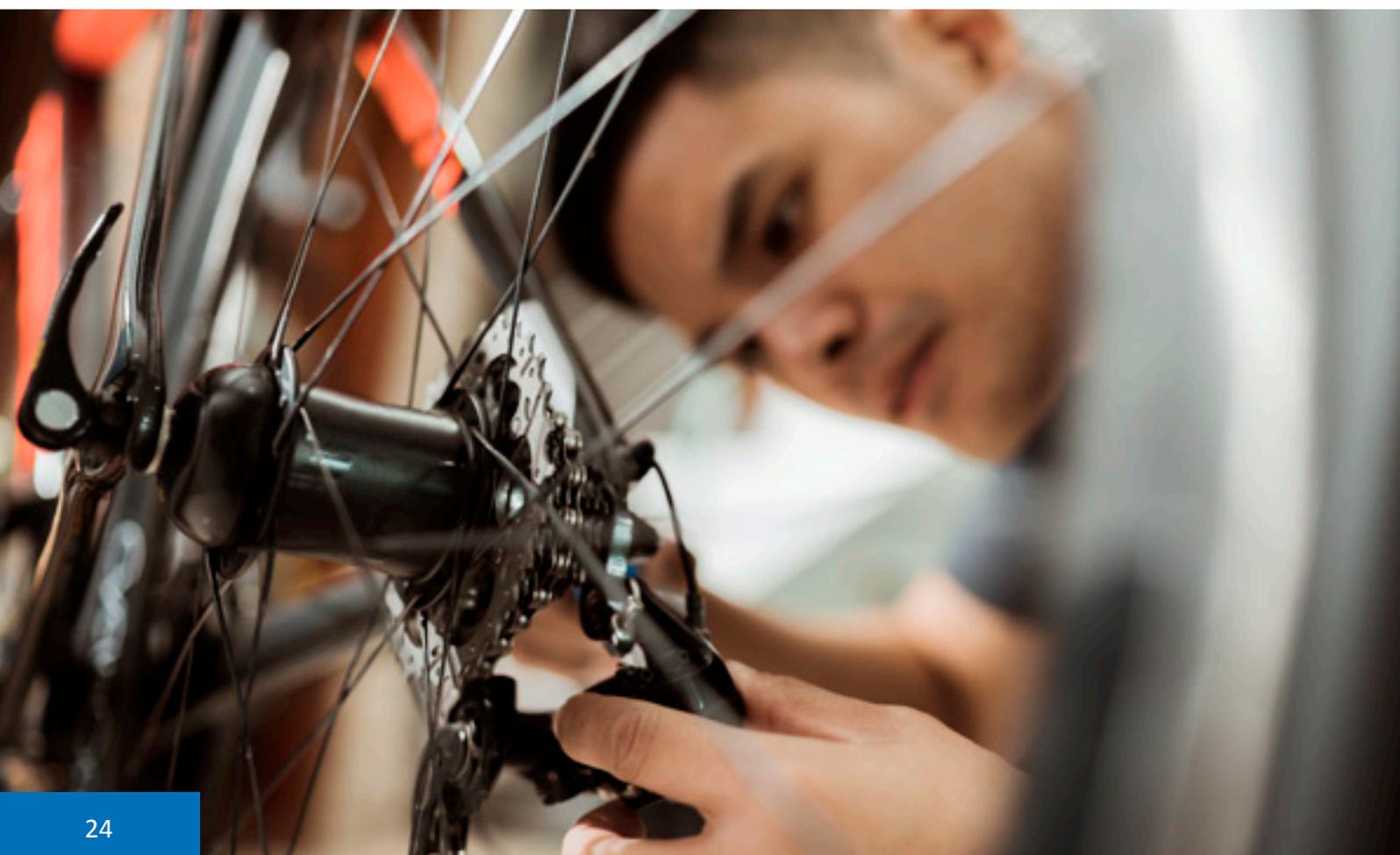
La semaine de la Transition

En septembre, la cellule Transition a organisé une semaine de sensibilisation pour les agents sur différentes thématiques (mobilité, déchets, alimentation, biodiversité).

Cette semaine était l'occasion de mettre en lumière les forces vives au sein de la COCOF.

En effet, la grande majorité des ateliers ont été organisés par des agents passionnés, chacun dans un domaine bien précis, comme :

- l'apiculture
- le « Zéro Déchet »
- l'Eco Conduite
- la réparation Vélo
- la Promenade Verte.



« Groupe Zéro Déchet »

Suite au succès des ateliers sur la thématique des déchets, un groupe « Zéro Déchet » s'est constitué. Il a organisé des moments pour partager les expériences comme la fabrication d'éponges (Tawashi) ou d'emballages réutilisables (BeeWraps) avec des tissus de récupération.

Label Entreprise Ecodynamique

D'autres démarches structurelles sont également en cours depuis plusieurs années : le Plan de déplacement d'entreprise, le Plan Local d'Actions pour la Gestion Energétique, les actions déchets, ... Mais ces actions sont éparpillées. La Direction générale a donc décidé d'introduire une candidature au Label Entreprise Ecodynamique pour intégrer ces actions éparses dans une démarche globale et cohérente.



La labélisation implique de collecter une série d'informations pour répondre à des obligations légales. Par exemple, réaliser un inventaire des infrastructures de tri, établir un audit énergétique, ... Ensuite, des bonnes pratiques permettent de marquer un score, qui se traduit par l'obtention d'une à trois étoiles. L'opération « stop gobelet » ou le remboursement des abonnements de transports en commun en font partie.

Pour collecter ces données et mettre en place des actions, une écoteam a été créée. Elle est constituée par la cellule Transition, le groupe Zéro Déchet et la comptabilité. L'écoteam s'est fixé 4 priorités : la mobilité, les achats, les déchets et l'énergie.

Perspectives 2019

Pour présenter le Label Entreprise Ecodynamique aux agents, un colloque sera organisé le 23 mai 2019. Ce sera l'occasion de mieux comprendre le fonctionnement du Label par une présentation d'un expert. Une table ronde avec des organisations ayant déjà obtenu le Label permettra un partage d'expérience. Enfin, l'Ecoteam présentera l'état d'avancement de la COCOF dans la démarche et les mesures qui seront mises en place.



©Antoine MORTHER

Ce colloque sera organisé en collaboration avec le Centre de Développement des Compétences Professionnelles. Il s'appuiera sur une application smartphone pour stimuler les échanges avec les agents, qui pourront donner leur avis sur le processus et proposer des actions.

Dans la continuité de cet événement, des formations et des ateliers de sensibilisation seront organisés en juin 2019, comme des ateliers Zéro Déchet, une formation marchés publics durables, des chantiers participatifs aux jardins du CERIA et une semaine de sensibilisation au vélo organisée en partenariat avec l'ASBL Provélo.

Par ailleurs, des mesures plus structurelles seront développées, comme la création d'un service « Achats » en tenant compte des clauses de durabilité dans les marchés publics et l'efficacité dans l'utilisation des énergies.

SERVICE INTERNE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL

Le Service Interne de Prévention et de Protection au travail (S.I.P.P.) est un service commun à la COCOF et à Bruxelles Formation (BF).

Le S.I.P.P. assiste l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs pour l'application des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des travailleurs (BET).

Les sept domaines du bien-être au travail sont définis par la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail :

- la sécurité au travail
- la protection de la santé du travailleur au travail
- les aspects psychosociaux du travail
- l'ergonomie
- l'hygiène du travail
- l'embellissement des lieux de travail
- l'environnement (pour ce qui concerne son influence sur les 6 premiers points).

Le S.I.P.P. comprend trois sections :

- Le département de Médecine du travail.
- La section Gestion des risques de la COCOF.
- La section Gestion des risques de BF.

Les missions du S.I.P.P. découlent de l'application du Code du Bien-Etre au Travail (CBT).

Toutes les missions décrites dans le Livre II, Titre 1 du Code du Bien-Etre au Travail (CBT) sont assurées par le S.I.P.P., à l'exception des missions relatives à la protection des Risques Psychosociaux au travail pour lesquelles le S.I.P.P. collabore avec un Service Externe de Prévention et de Protection au travail (spmt arista).

En application de l'article 43 de la Loi sur le BET, les Conseillers en Prévention accomplissent leurs missions en totale indépendance par rapport à l'employeur et aux travailleurs.

Ils établissent un rapport annuel, tenu à la disposition du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Les activités du S.I.P.P. sont détaillées dans des rapports mensuels qui sont présentés aux Comités de Concertation de Base (CCB) - BET de la COCOF et de BF.

Le S.I.P.P. assure également le secrétariat du CCB-BET de la COCOF.



SERVICE INSPECTION

Le service Inspection du SPFB a été créé pour exercer la mission d'inspection sur l'ensemble des secteurs agréés par le Collège.

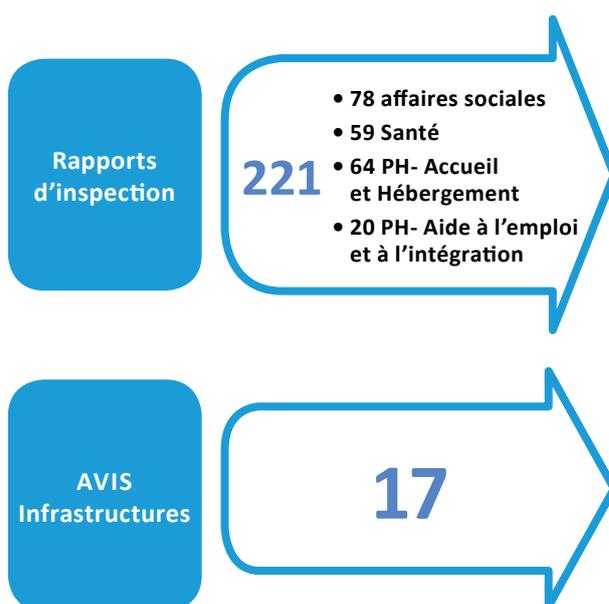
Il exerce donc sa mission par rapport aux matières relevant de la santé, des affaires sociales et de l'aide aux personnes handicapées.

La mission du service consiste à contrôler la conformité aux normes prévues par les décrets et les arrêtés d'exécution pris par le Gouvernement francophone bruxellois.

Pour exercer cette mission, les inspecteurs désignés par le Collège vérifient la mise en œuvre des dispositions réglementaires et la cohérence de l'application de celles-ci, au sein des centres, services, associations, logements et entreprises agréés et/ou subventionnés par le Collège.

Cette mission peut s'exercer d'initiative, à la fois dans le cadre des procédures visées par les législations et de la gestion des plaintes.

Quelques chiffres



Réalisations et faits marquants 2018

Objectifs Transversaux à l'ensemble du service :

- création de tableaux de bords en vue de mieux suivre les dossiers et mesurer le travail
- élaboration d'une procédure de traitement des plaintes
- niveau des prestations, l'objectif est de maintenir tous les agréments à jour (renouvellements) et de traiter toutes les demandes de modifications d'agrément dans les délais requis.

Objectifs par secteurs :

Secteurs de la **Direction d'administration (DA) Personnes handicapées - Personne Handicapée Autonomie Recherchée (PHARE)** :

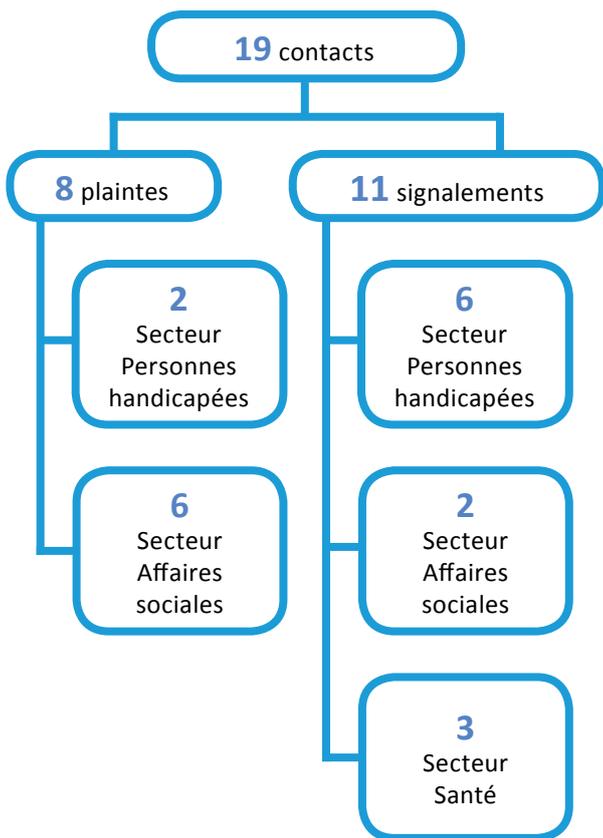
- rattrapage du retard en matière d'agrément des centres de jour et des centres d'hébergement
- maintien à jour des agréments dans le secteur des services d'aide à l'emploi et à l'intégration
- intégration et collaboration avec PHARE.

Secteurs de la **DA Affaires sociales, Santé et Cohésion sociale** :

- organisation des inspections dites « annuelles et thématiques » ayant pour objet l'analyse des missions prévues par la réglementation pour une partie des secteurs ambulatoires
- poursuite des inspections des centres de planning familial (CPF). Elles ont eu lieu dans les secteurs des Maisons médicales (MM) et des Services d'aide à domicile (SAD).

- inspection des Maisons d'accueil (MA) dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles missions prévues par la modification du décret
- suivi des demandes de modification d'agrément
- organisation de la collaboration avec la DA et les services Affaires sociales et Santé.

Le traitement des plaintes induit un travail important de la part du service Inspection en terme de rencontre des bénéficiaires, de visites sur le terrain, de réunions internes et de contacts avec les services gestionnaires.



Le Traitement des Plaintes :

Le service Inspection a conçu et testé une méthode de travail pour ce qui concerne les plaintes déposées au SPFB concernant les services agréés.

Dans ce cadre, une distinction est faite entre la plainte, déposée par un bénéficiaire ou son représentant, et le signalement déposé par un membre du personnel, ou par un bénéficiaire ou son représentant, mais alors la plainte est non recevable.

Perspectives 2019

Les objectifs globaux sont :

- Au niveau des prestations :
 - le **1^{er} objectif** est de maintenir tous les agréments à jour (renouvellements) et de traiter toutes les demandes de modifications d'agrément dans les délais requis :
 - pour le secteur Personnes handicapées : il s'agira de terminer le rattrapage du retard, de se maintenir à jour (nombreuses institutions en fin d'agrément le 31/12/2019) et de lancer des inspections thématiques
 - pour le secteur Social-Santé : des inspections thématiques se poursuivront par les secteurs « Médiation de dettes » et « Soins palliatifs », ainsi que par les organismes de coordination.
- le **2^{ème} objectif** est de mettre en œuvre le processus de traitement des plaintes (dossier initié en 2017).

Au niveau du développement :

- le **1^{er} objectif** vise à poursuivre l'harmonisation du travail d'inspection
- le **2^{ème} objectif** est de poursuivre l'amélioration de la cohésion de l'équipe.

SERVICE JURIDIQUE

Le service Juridique de la COCOF est un service transversal qui œuvre dans plusieurs matières regroupées notamment dans les secteurs de la fonction publique, des affaires juridiques, des marchés, des accidents du travail et des assurances.

Il s'attèle à la préparation des textes réglementaires applicables au personnel des services du Collège, procède à la vérification du respect des règles de légistique lors de la rédaction des arrêtés réglementaires ou de subventions.

Il gère les questions relatives à la promotion des agents, au volet disciplinaire et au volet des risques psychosociaux.

Il remet des avis sur les questions juridiques qui lui sont soumises dans des domaines variés.

Il est en charge du secrétariat des instances de négociation et de concertation.

Le service Juridique comporte également un secteur qui traite les demandes de reconnaissance d'accidents du travail et de maladies professionnelles et en assure la gestion.

Il apporte aussi aide et conseil en matière de marchés publics, tant dans la rédaction du cahier spécial des charges que dans l'attribution ou l'exécution du marché.

Enfin, il est en charge de la gestion des contentieux portés devant les cours et tribunaux ou le Conseil d'Etat.

Réalisations et faits marquants 2018

Fonction publique :

Finalisation des modifications statutaires concernant les conditions d'accès à la fonction publique (reconnaisances des titres de compétences professionnelles), modifications des conditions d'accès aux rangs 25 et 35, modifications des échelles barémiques, secrétariat des commissions de sélection et d'évaluation.

Accidents du travail :

Travail de numérisation en vue du traitement optimal des déclarations d'accident du travail et de leurs conséquences.

Marchés publics :

25 mai : entrée en vigueur de la nouvelle législation relative au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

18 octobre : dépôt électronique obligatoire des offres pour les marchés publics au-dessus des seuils européens, dont 5.548.000 EUR pour les marchés publics de travaux et 221.000 EUR pour les marchés publics de fournitures et de services).

Mise à jour des cahiers spéciaux des charges-types élaborés par le service.

Etablissement de notes informatives aux services et directions d'administration (DA). Attribution du marché « Audit assurances ».

Perspectives 2019

Préparation à l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 du dépôt électronique obligatoire des offres pour la plupart des marchés publics en-dessous des seuils européens.

Gestion du marché « Audit assurances » et implémentation des résultats.

Révision du fonctionnement des chambres de recours et modification du statut en conséquence.

Révision des procédures de sélection des mandataires des services du Collège de la COCOF.

DONNÉES CHIFFRÉES

47

marchés publics traités et un nouveau contentieux dans cette matière

95

déclarations d'accidents du travail ou demandes de renseignements, 5 dossiers de récupération

11

réunions du Comité de secteur XV, 14 réunions de Comité de concertation de base (COCOBA), 2 réunions du Comité Supérieur de Concertation (CSC)

1.600

arrêtés de subsides et de transfert de crédits relus

8

nouveaux dossiers « Contentieux » (Cours et Tribunaux)

104

polices d'assurances, dont 38 polices « auto » gérés par le secteur « Assurances ».

SERVICE SOCIAL

L'ASBL Service social propose une aide individuelle et collective aux membres du personnel de la COCOF, qu'ils soient actifs, en congé maladie, en disponibilité ou retraités (près de 3.000 personnes), ainsi qu'aux membres de leur famille vivant sous le même toit.

L'ASBL est gérée par un Conseil d'administration composé de douze administrateurs, issus des trois organisations syndicales et élus par une Assemblée générale tous les quatre ans.

Une équipe administrative et sociale, constituée de sept agents faisant partie du personnel COCOF, dont trois assistantes sociales, est présente au quotidien pour assurer les différentes missions de l'ASBL.

Sur le plan de l'aide individuelle, les assistantes sociales permettent aux membres du personnel en difficulté de trouver en toute confidentialité une écoute et un accompagnement.

Les problèmes rencontrés peuvent être d'ordre administratif, juridique, relationnel, psychologique, financier, médical,...

Suivant les circonstances, cette aide se présente sous la forme d'un prêt ou d'une intervention financière non remboursable. Celle-ci est appréciée par un Conseil d'administration sur base d'une enquête sociale, menée par l'assistante sociale, et de son rapport présenté de manière anonyme.

Sur le plan de l'aide collective, la santé et l'accès à la culture sont privilégiés et reflètent les missions du SPFB.

Des actions de prévention, telles que les remboursements de dépistages, sont proposées aux membres du personnel et leur famille.

Le Service social gère également une assurance collective soins de santé-hospitalisation : 47% des agents y sont affiliés.

L'organisation de la Saint-Nicolas pour les enfants du personnel ou de spectacles permet aux agents de partager un moment convivial et de découvrir un autre univers.



DIRECTION D'ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



L'année 2018 a vu s'achever l'importante réorganisation de la Direction d'administration (DA) avec la transformation et la création de nouveaux services. Cette restructuration avait commencé avec l'institut de Recherches WIAME devenu service de Recherches Labiris le 1^{er} janvier 2018.

Cette année, c'est essentiellement l'enseignement qui a connu de profondes modifications organisationnelles. Ainsi, le service Enseignement est désormais épaulé par 2 services situés sur le campus du Centre d'Enseignement de Recherches des Industries Alimentaires et Chimiques (CERIA) : le service d'Appui aux Etablissements scolaires et le service de Gestion et d'Entretien des différents sites.

Les écoles de la COCOF ont poursuivi leur croissance en nombre d'élèves, spécialement en ce qui concerne l'enseignement spécialisé et l'enseignement supérieur. Concernant la Haute Ecole Lucia de Brouckère (HELDB), différents pourparlers sont en cours, afin de lui donner une nouvelle assise dans le paysage de l'enseignement supérieur bruxellois.

De son côté, le service de la Formation professionnelle et du Transport scolaire a été scindé en deux. En effet, le Transport scolaire a tellement évolué en 20 ans, qu'il est apparu indispensable de le reconnaître comme un service à part entière, afin d'assurer ses missions de proximité et une meilleure gestion de 200 accompagnateurs scolaires qui travaillent au quotidien avec les familles des élèves de l'enseignement spécialisé.

Le plan « Intelligence collective au service d'un projet ambitieux » (2015-2019) a vu émerger des concrétisations de plus en plus nombreuses. En 2018, 2 projets ont été particulièrement mis en exergue. Ainsi, l'étude sur la prévention des assuétudes sur le campus, finalisée en mai, a permis de constater que ce problème restait très limité, mais qu'il y avait un besoin d'information et de soutien. Dans ce cadre, il a été décidé de créer une antenne sur le site. L'élaboration d'un règlement commun au Campus et le réaménagement du site pour le sécuriser sont d'autres pistes à l'étude.

Le 2^e projet transversal concerne les relations internationales en lien avec les écoles et le Service Formation PME - Espace Formation PME (SFPME-efp). Les obligations légales à mettre en place sont en cours de réalisation.

En octobre, la COCOF a participé pour la 1^{ère} fois au salon de l'Education. Destiné aux professionnels de l'éducation, il a rassemblé plusieurs services, dont l'enseignement, le SFPME-efp, les Centres Psycho-médico-sociaux (CPMS) et la bibliothèque du CERIA.

Pour terminer, 2 évènements ont marqué l'année 2018 : le Colloque international sur les pédagogies actives, qui a rassemblé plus de 800 enseignants et professionnels de l'éducation pendant 3 jours au mois de mars, et le Défi des Talents, initiative conjointe de l'efp et de la cellule Pédagogique.

Que l'ensemble des acteurs qui s'emploient au quotidien à nous faire progresser, à innover, à administrer l'ensemble des services en soient chaleureusement remerciés !



Patrick Beudelot
Directeur d'administration

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

Le service Enseignement est chargé notamment de 2 missions importantes :

MISSION 1

En tant que pouvoir organisateur (PO), la COCOF a donné pour mission principale au Service Enseignement la gestion des établissements scolaires situés sur le Campus du Centre d'Enseignement de Recherches des Industries Alimentaires et Chimiques (CERIA) et sur d'autres sites. Celle-ci englobe différents aspects, tels que la gestion du personnel enseignant et assimilé, l'administration de l'organisation des établissements, juridique et budgétaire, ainsi que le secrétariat des commissions paritaires locales (Enseignement, Centres Psycho-médico-sociaux (CPMS), Ecole Supérieure des Arts du Cirque (ESAC)).

Ces écoles sont :

dans l'enseignement spécialisé

- *L'Institut Alexandre Herlin* : enseignement fondamental et secondaire

Il accueille des élèves déficients mentaux modérés (type 2), déficients visuels (type 6), déficients auditifs (type 7), dysphasiques (type 7Dys). En intégration, il accompagne également des élèves qui continuent à suivre les cours ou une partie de ceux-ci au sein de l'enseignement ordinaire.

L'enseignement primaire accueille aussi les enfants ayant un handicap de type 8 (troubles instrumentaux) et l'enseignement secondaire offre des formations dans les domaines de l'administration, de l'horticulture et du social.

- *L'Institut Charles Gheude* : enseignement secondaire professionnel

Il accueille des élèves connaissant des difficultés d'apprentissage (type 1) ou souffrant de déficiences physiques (type 4) et il dispense un enseignement de forme 3 dans les secteurs suivants : aide-mécanicien, monteur en sanitaire, monteur en chauffage, ouvrier en peinture du bâtiment, piqueur polyvalent, retoucheur, maroquinerie, commis de cuisine et commis de salle.

dans l'enseignement secondaire technique et professionnel

- *L'Institut Emile Gryzon* offre les formations suivantes :

- 1^{er} degré commun et 1^{er} degré différencié
- agent d'éducation, techniques sociales et d'animation, services sociaux, aide familiale et aide soignant
- assistant aux métiers de la prévention et de la sécurité
- agent en accueil - tourisme et secrétariat tourisme
- boulangerie-pâtisserie, chocolaterie-confiserie-glacierie, cuisine de collectivités, hôtellerie-restauration, restaurateur, traiteur-organisateur de banquets et commis de cuisine et de salle.

Le Centre d'Education et de Formation en Alternance (CEFA) : commis de cuisine et de salle, auxiliaire de magasin et vendeur.

- *L'Institut Redouté-Peiffer (IRP)* offre les formations suivantes :

- 1^{er} degré commun et 1^{er} degré différencié dispositif d'Accueil et de Scolarisation des Primo-Arrivants (DASPA)
- horticulture, fleuriste, aménagement des parcs et jardins, grimpeur/élagueur, arboriste
- assistant pharmaceutico-technique, technicien en chimie, sciences appliquées

- gestion, comptabilité, vente, gestion de très petites entreprises et technicien en comptabilité
- techniques artistiques, techniques en photographie
- éducation physique et sport-études (football).

dans l'enseignement de promotion sociale :

- L'Institut Roger Lambion offre les formations suivantes :

- chimie à finalité biotechnologie
- boucherie/charcuterie, boulangerie/pâtisserie, chocolatier/confiseur et glacier
- découverte de la cuisine, cuisine du monde, cuisine végétarienne, découverte de la pâtisserie, commis de salle, aide polyvalent en restauration de collectivités, oenologie, zythologie, restauration, entrées et plats de fête, cuisine méditerranéenne, poissons, mollusques et crustacés et cuisine de volailles.

- L'Institut Roger Guilbert offre les formations suivantes dans les domaines :

- bachelier en gestion des ressources humaines ;
- alphabétisation, initiation aux premiers secours, Humanités générales certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) et complément CESS, Français Langue étrangère
- post-graduat en médiation et spécialisation en médiation
- communication
- conseiller en prévention
- conseiller en insertion sociale et professionnelle
- Certificat d'Aptitudes Pédagogiques (CAP), Certificat d'Aptitudes Pédagogiques Approprié à l'Enseignement Supérieur (CAPAES), Insertion Socio-Professionnelle (ISP) et fonctions de promotion et de sélection (PROM), Certificat Didactique du cours de philosophie et citoyenneté, formation aux pédagogies actives (secondaires et supérieures) et formateur en alphabétisation.

- L'Institut Jean-Pierre Lallemand offre les formations suivantes :

- Bibliothéconomie
- Bibliothécaire - documentaliste
- Administration publique
- Orthopédagogie
- Formation de base/Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

dans l'enseignement supérieur :

- Haute Ecole Lucia de Brouckère (HELDB) offre des formations en partenariat avec la Province du Brabant wallon dans les métiers suivants :

- architecte de jardins et de paysage
- assistant de direction - option langue et gestion
- comptable - option fiscalité ou gestion
- diététicien
- éducateur spécialisé
- électronicien médical
- gestion de l'environnement urbain
- gestion hôtelière
- instituteur primaire
- Master « ingénieur industriel » en option chimie ou biochimie
- juriste
- marketing et relations publiques
- tourisme avec option animation ou gestion.

- Ecole supérieure des Arts du Cirque (ESAC) :

Elle est la seule école en Belgique à offrir une formation officielle en Arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication - option Arts métier d'artiste de cirque. A la spécialité principale en art du cirque pré-requise à l'admission sont associés les ateliers de créations, les projets personnels, les cours d'interprétation de danse, de jeu et de musique, l'acrobatie dynamique et statique ainsi que les cours théoriques.

Internat Autonome CERIA

Cet internat accueille uniquement des jeunes filles de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur.

MISSION 2

Le Service Enseignement assure également la gestion des CPMS et du Service Promotion de la Santé à l'École (PSE).

Les centres PMS sont au nombre de 5 :

Le **CPMS 1** est composé de 8 agents subventionnés et 1,5 agent non subventionné et assure la guidance de 5713 élèves issus des communes de Berchem-Sainte-Agathe, Koekelberg, Watermael-Boitsfort, Auderghem, ainsi que de l'Institut Gheude de la COCOF.

Le **CPMS 2** est composé de 11 agents subventionnés et 2 agents non subventionnés et assure la guidance de 7623 élèves issus des communes de Molenbeek-Saint-Jean, Wemmel, Rhode-Saint-Genèse, ainsi que de 3 écoles d'enseignement spécialisé.

Le **CPMS 3** est composé de 9 agents subventionnés et 1 agent non subventionné et assure la guidance de 5165 élèves issus de la commune d'Anderlecht, ainsi que l'Institut Emile Gryzon de la COCOF.

Le **CPMS 4** est composé de 8 agents subventionnés et 1 agent non subventionné et assure la guidance de 5103 élèves issus des communes d'Evere, Saint-Josse, Ganshoren, ainsi que l'Institut Herlin de la COCOF.

Le **CPMS 5** est composé de 8 agents subventionnés et 0,5 agent non subventionné et assure la guidance de 5272 élèves issus de la commune d'Anderlecht, ainsi que l'Institut Redouté-Peiffer de la COCOF.

Le Service Promotion de la Santé à l'École (PSE) est composé de 6 médecins, 7 infirmières, 2 assistantes sociales et 1 secrétaire. Ce service assure le suivi médical de 9666 élèves issus d'établissements d'enseignement maternel, primaire ordinaire et spécialisé, secondaire ordinaire et spécialisé et également de l'enseignement supérieur de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC).

Il a également conclu des conventions avec les communes de Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Koekelberg, Jette, ainsi qu'avec des écoles d'enseignement spécialisé.

Depuis le 1^{er} septembre 2017, ce service a conclu une convention avec l'ASBL Pouvoir Organisateur Pluriel pour ses 2 instituts d'enseignement secondaire situés à Molenbeek. Ces 2 écoles ont ouvert en septembre 2017 et compteront chacune 600 élèves en 2022.



ETABLISSEMENT	Nombre de professeurs (personnel enseignant et assimilé)	Nombre d'élèves
Haute Ecole Lucia de Brouckère	150	1634
ESAC	26	55
Institut GRYZON	245	651
CEFA du CERIA	23	61
Institut REDOUTE-PEIFFER	185	714
Institut Ch. GHEUDE	113	229 sans intégration 240 avec intégration
Institut A. HERLIN	214	379 sans intégration 396 avec intégration
Institut R. GUILBERT	80	655
Institut R. LAMBION	60	1698
Institut J-P LALLEMAND	36	260
Internat Autonome du CERIA	9	24

Réalisations et faits marquants 2018

En mars, le PO a organisé son 1^{er} colloque international « Regards croisés sur les pratiques en pédagogies actives. Comment les pédagogies d'hier peuvent-elles nous éclairer sur l'école d'aujourd'hui ? Comment l'école d'aujourd'hui peut-elle préparer les citoyens de demain ? ». En effet, constatant les difficultés d'apprentissage et de motivation des jeunes, il lui est apparu nécessaire de rassembler en un même lieu tous les acteurs oeuvrant dans le domaine éducatif. Grâce au haut niveau d'expertise des conférenciers invités, ce colloque a connu un vif succès.

Soucieux des évolutions de la société, le PO a été particulièrement attentif à l'évolution de sa section agronomique dans ses différents établissements. Ainsi, l'étude sur les filières de formations et d'emplois en agriculture urbaine leur a été présentée. Des liens se nouent pour participer à des projets communs dont la création d'un jardin didactique sur le CERIA et des échanges internationaux avec

la France et le Québec. Des projets de développement du site sont à l'étude afin de perfectionner les compétences du personnel dans la gestion différenciée des parcs et jardins et du maraîchage en milieu urbain.

Dans le cadre du mentorat, 9 mentors (personne ressource pour accompagner un professeur nouvellement arrivé dans l'école) et 185 mentorés sont recensés. 55 professeurs ont participé aux 2 journées d'accueil en début d'année scolaire. Pour 2018, on dénombre 135 délégués de classe pour l'ensemble de nos écoles secondaires de plein exercice.

Pour l'institut Lallemand, l'année 2018 a été marquée par 2 événements importants : l'ouverture d'une nouvelle formation d'auxiliaire de l'enfance et son déménagement dans le centre de Bruxelles. Le bâtiment complètement rénové offre des locaux modernisés, lumineux, fonctionnels et spacieux rendant le travail plus agréable pour le personnel et les étudiants.

L'institut Redouté-Peiffer fait partie de la 1^{ère} vague des établissements qui doivent élaborer le plan de pilotage de leur école dans la perspective de la mise en place du Pacte d'excellence. Cela se fait par le biais d'une collaboration de professeurs volontaires. En même temps, cette école s'est inscrite dans le processus de « l'école citoyenne ». Cet institut s'ouvre aussi vers l'extérieur en participant à des événements tournés vers le public, comme lors de la journée « Jardins en fête ».

La section hôtellerie/alimentation des instituts Gryzon et Lambion a été impactée par les travaux de rénovation sur le site. Des bâtiments provisoires ont été installés afin que les cours de cuisine puissent se poursuivre dans d'excellentes conditions, ce qui fut apprécié par les enseignants et les élèves.

Perspectives 2019

En septembre 2019, l'institut Gheude, soucieux d'élargir l'offre en fonction des besoins de la société et de la volonté d'offrir des formations qui mènent à l'emploi, a programmé l'ouverture des métiers d'aide-logistique et d'aide ménager dans une nouvelle section « service aux personnes » tout en espérant féminiser un peu plus sa population au sein de l'école. Ce choix permettra de favoriser l'intégration des élèves dans l'enseignement ordinaire COCOF.

A la rentrée scolaire, l'IRP ouvrira également une nouvelle formation de technicien en transport et logistique en tant qu'école pilote pour la Région bruxelloise.

Les sections agronomiques continueront à être particulièrement soutenues par le PO par la mise en place de projets aidant à leur développement.



SERVICE DE RECHERCHES - LABIRIS

LABIRIS est le service de recherche scientifique de la COCOF, implanté sur le Campus du CERIA à Anderlecht (Bruxelles). Il développe une activité de recherche fondamentale et appliquée, en support à l'enseignement. Il comprend une cinquantaine de personnes réparties dans trois bâtiments du campus.

La recherche de LABIRIS s'articule autour de six thématiques : « Métabolisme des microorganismes modèles », « Biochimie des macromolécules et des métabolites secondaires », « Glycosides hydrolases », « Développement de bioprocédés et microbiologie appliquée », « Chimie, procédés et sciences des surfaces » et « Développement de procédés et caractérisation de produits alimentaires et brassicoles ».

LABIRIS développe des expertises scientifiques et technologiques qui peuvent directement bénéficier aux étudiants et à la formation de manière plus générale. La collaboration avec l'enseignement se traduit par l'accueil et l'encadrement d'étudiants (stages, travaux de fin d'études (TFE) et thèses de doctorat), l'organisation de travaux pratiques, la prise en charge de cours spécialisés ou de séminaires par des chercheurs. L'approche scientifique et le développement de l'esprit critique constituent les valeurs essentielles d'apprentissage dans la mission de support à l'enseignement et de transmission du savoir de LABIRIS. Des formations spécifiques sont aussi organisées pour le monde professionnel, des demandeurs d'emploi ou d'autres catégories selon les besoins. LABIRIS s'implique dans des actions de sensibilisation des jeunes aux sciences, en partenariat avec des institutions d'enseignement ou des organisations spécifiques.

La valorisation des résultats des projets de recherche se traduit, notamment, par des publications scientifiques, des brevets, des conférences, une transmission du savoir développé dans le cadre d'activités de support à l'enseignement ainsi que par le transfert des compétences développées vers d'autres centres de recherche et vers le monde industriel.

Différents projets sont développés au sein de ces thématiques.

Dans une mission de sensibilisation, de formation et de communication externe au public, LABIRIS comprend également une cellule « nutrition-santé-alimentation durable ». Celle-ci a pour objectif de mettre à disposition des ressources ainsi qu'une expertise spécifique auprès d'acteurs francophones privés et publics.

Réalisations et faits marquants 2018

Le service a adopté un nouveau nom en remplacement de « Institut de Recherche Microbiologique Wiame » et un nouveau logo après avoir restructuré son organisation fonctionnelle.

Les activités pédagogiques, les formations continuées, l'encadrement de travaux de fin d'études et de stages font partie du travail quotidien du service de recherche ainsi que l'encadrement de thèses de doctorat.

81 étudiants ont été accueillis. Ils se répartissent en 2 doctorants, 12 étudiants en Master, 44 en Bachelier professionnalisant et 23 élèves de l'enseignement secondaire technique ou général. Parmi ceux-ci, 7 viennent de l'étranger.

En outre, 2 thèses sont menées par des agents de LABIRIS.

La valorisation des résultats de recherche s'est traduite par :

- 6 publications dans des revues scientifiques internationales
- l'extension d'un brevet aux USA
- la participation à des congrès scientifiques via 7 conférences et 9 posters
- l'organisation d'une journée d'étude dans le secteur de la brasserie de l'Association Royale des anciens étudiants de l'Institut des industries de fermentation (ARFB) « Blend of the day : cleaning, rawmaterials & process technologies »
- la participation à des programmes de recherche subsidiés par des organismes publics, soit :
 - 1 par l'Union européenne
 - 9 par la Région wallonne
 - 4 par Innoviris/Région de Bruxelles-Capitale
 - 1 programme financé par l'Académie de Recherches et d'Enseignement supérieur (ARES)
 - 4 programmes ont été déposés dont 2 acceptés et financés par Innoviris.

Soucieux de la baisse d'intérêt des jeunes pour les sciences, LABIRIS participe à des actions de sensibilisation de ce public aux sciences. En 2018, cela s'est traduit par :

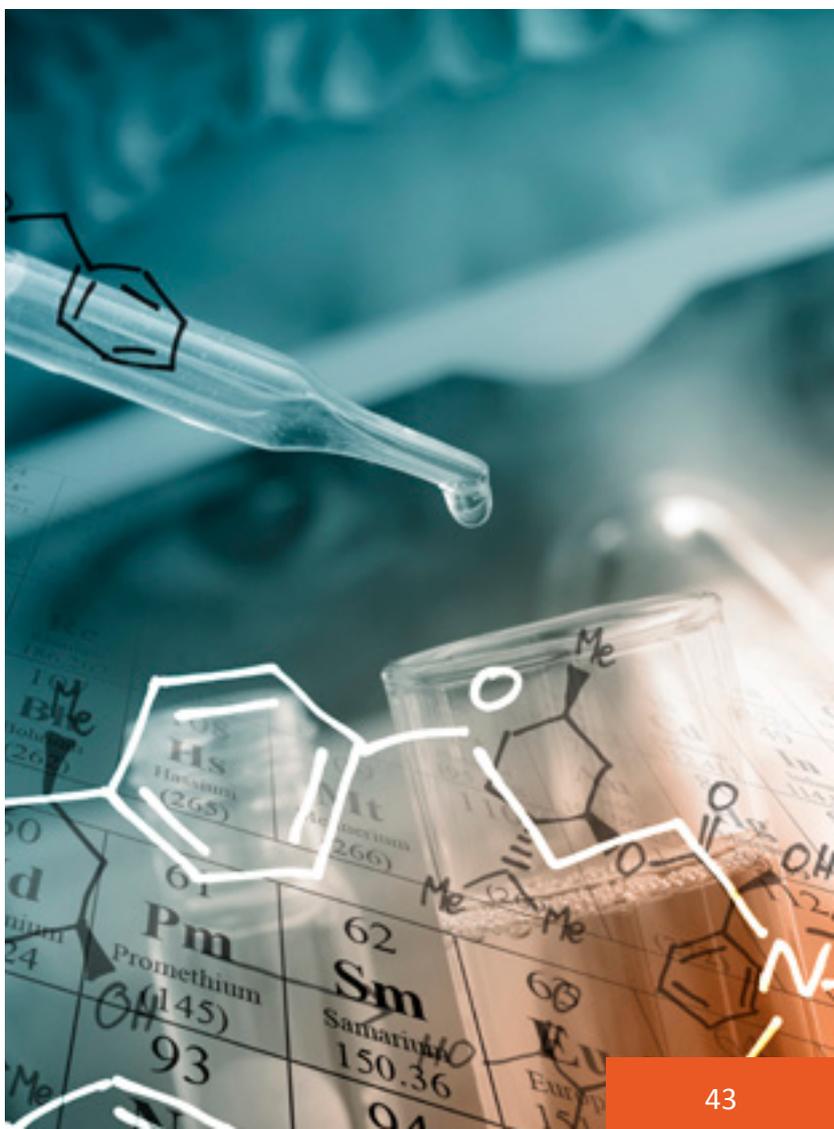
- la participation au jury de l'ExpoSciences du cycle supérieur secondaire de projets scientifiques
- l'appel lancé par Innoviris « I Love Science Festival » - Projet : « La microbiologie au service du développement durable (aqua-ponie et biolixiviation) »

- l'accueil d'étudiants de l'enseignement secondaire en vue de les attirer vers les études scientifiques : visites des laboratoires et démonstrations scientifiques.

En outre, LABIRIS a participé à des groupes de réflexion en soutien à la Direction d'administration Enseignement et Formation professionnelle (DAEFP) dans plusieurs domaines, dont la prévention des assuétudes sur le Campus, les filières en agriculture urbaine et la création d'une cellule de transition.

Perspectives 2019

Sous l'impulsion de son comité de coordination de la recherche, LABIRIS mène une réflexion stratégique pour clarifier sa mission et sa vision d'avenir tout en développant sa visibilité vers l'extérieur.



SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le service de la Formation professionnelle regroupe **2 secteurs** d'activités :

- le secteur Formation PME (SFPME)
- le secteur Insertion socio-professionnelle (ISP)

LE SECTEUR FORMATION PME

Le SFPME est un service de la COCOF qui est en charge de la gestion et de la promotion de la Formation des Classes moyennes en Région de Bruxelles-Capitale.

Il subventionne, coordonne et agréé le centre de formation efp. Concrètement, il est chargé de :

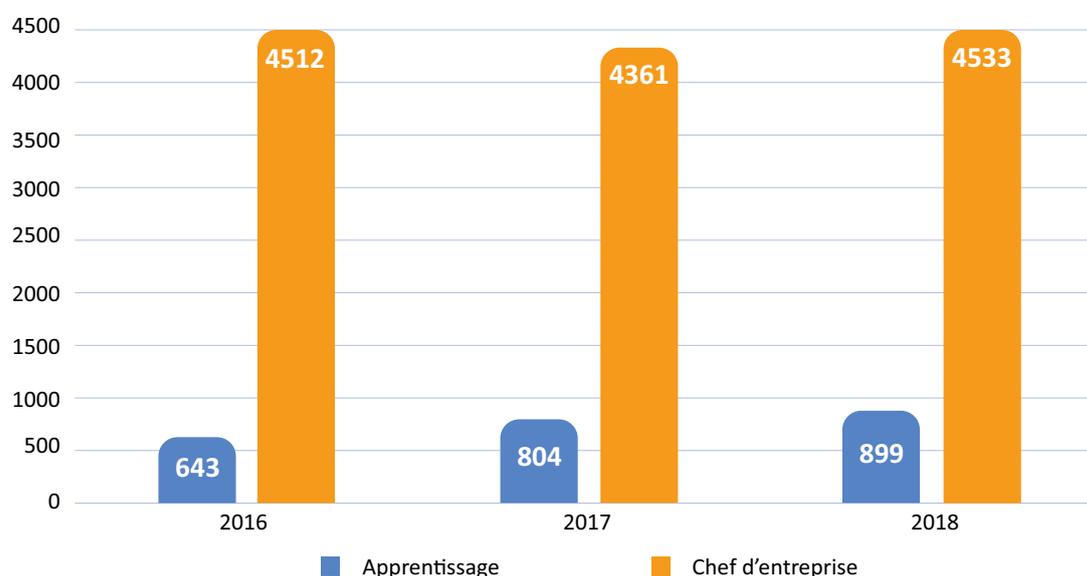
- agréer les cours organisés par l'efp et en assurer l'évaluation pédagogique
- coordonner l'organisation de l'évaluation continue et des examens

- contrôler l'usage des subsides accordés
- identifier les besoins en matière de formation en alternance
- élaborer les programmes de formation en alternance
- organiser le perfectionnement pédagogique des formateurs.

Le SFPME assure également l'accompagnement et l'encadrement des apprenants et notamment le suivi des stages en entreprise, ainsi que l'agrément des entreprises formatrices.

Le dispositif Formation PME propose des formations dans plus de 200 métiers : coiffure, menuiserie, mécanique automobile, comptabilité, régie de spectacles, restauration, digital marketing, informatique...

Evolution du nombre d'apprenants inscrits à l'efp en 2016/2017/2018



Réalisations et faits marquants 2018

Cellule Tutelle (site Stalle)

- Engagement de 4 nouveaux délégués à la tutelle afin d'améliorer le suivi offert aux usagers. À présent, chacun suit en moyenne 110 contrats de formation.
- Pour la formation chef d'entreprise : 2385 conventions de stage instrumentées par le SFPME, pour 2129 stagiaires distincts. 1154 conventions étaient toujours en cours au 31/12/2018.
- Pour la formation en apprentissage : 1104 contrats d'alternance instrumentés par le SFPME, pour 919 apprenti.es distincts. 507 contrats étaient toujours en cours au 31/12/2018.
- Agrément de 273 entreprises
- Uniformisation de la réglementation concernant l'agrément des entreprises pour les contrats d'alternance et les conventions de stage. Le délégué à la tutelle informe le patron formateur sur les modalités d'engagement des apprenants et réalise un rapport de visite d'entreprise en vue de proposer les entreprises formatrices à l'agrément au SFPME.
- Mise en place d'ateliers offrant des outils et un coaching aux apprenti.es qui ne trouvent pas de patron formateur par leurs propres moyens.

Cet accompagnement se réalise en 3 étapes :

- rencontre individuelle avec l'apprenant : rappel du cadre et des différents acteurs de formation
- inscription à 4 ateliers durant lesquels le Soft skills (terme désignant les savoir-faire comportementaux) sont développées : rédaction du CV et d'une lettre de motivation, organisation de sa recherche,

comment se présenter à l'entreprise et entretien/discussion avec le patron

- suivi individuel : bilan suite aux ateliers et calendrier des entretiens.

Cellule partenariats et projets transversaux

Dans la lignée de la dynamique 2017, le SFPME poursuit ses efforts afin de s'inscrire dans une démarche active de collaboration et de projets variés.

Au niveau partenarial :

- Poursuite ou l'actualisation des collaborations existantes au niveau institutionnel et dans différents secteurs professionnels.
- Mise en route de nouveaux partenariats :
 - convention sectorielle avec le secteur du transport et de la logistique
 - convention spécifique dans le domaine de la comptabilité
 - formalisation de la collaboration avec Formaform (intégration systématique des agents du SFPME dans l'offre FormaForm)
- Amorce de nouvelles collaborations dans différents secteurs (alimentation, optique, commerce/marketing).

Dans le cadre de la participation et du développement de projets :

- Participation du SFPME aux projets :
 - Erasmus + Itineris : projet de promotion de la formation des professionnels de l'éducation et de la formation par la mobilité européenne (porté en consortium)
 - assises de l'Enseignement et de la Formation : projet de collaboration des acteurs de l'Enseignement et de la Formation en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie
 - handstreaming : groupes de travail (GT) conjoints réunissant les acteurs impliqués

dans la formation des personnes en situation de handicap

- amplification de la démarche de communication conjointe efp-SFPME, et, particulièrement pour 2018, la mise en place du nouveau site internet commun www.efp.be.

- Développement de projets :

- Organisation d'une « Semaine de l'Entreprise » :

Prospection et fidélisation auprès de 64 entreprises bruxelloises par les délégués à la tutelle accompagnés des formateurs.

- Réalisation d'une enquête qualitative :

Motifs : l'évolution et les exigences du monde professionnel et la nécessité d'adapter la formation en alternance PME aux besoins pédagogiques du public et socio-économiques du marché du travail.

Objectif : analyser le fonctionnement de la formation en alternance PME, selon le vécu des apprenants et des patrons. Il y a eu 149 participants à l'enquête. Vu que de nombreux apprenants et patrons n'ont pas pu être interviewés, l'enquête se poursuivra en 2019 afin de garantir une qualité d'analyse et un droit de parole à chacun.

Cellule Juridique

Un focus particulier a été mis sur :

- L'élaboration d'arrêtés et/ou de règlements permettant une amélioration du niveau pédagogique des formateurs du centre de formation efp.
- Un arrêté de perfectionnement pédagogique permet notamment aux formateurs de suivre des formations pédagogiques, mais les contraint également à suivre, à minima, un module de base.

Cellule pédagogique

- Projet tutorat / SFPME : formation individualisée au tutorat et validation des compétences :

- 80% de la formation des jeunes inscrits à l'efp se déroule en entreprise. Ces jeunes sont suivis par un tuteur qui a une expérience professionnelle dans le métier d'au moins 5 ans. Depuis 2015, le SFPME a souhaité professionnaliser l'accompagnement pédagogique au même titre que l'accompagnement technique de nos apprenants. Ainsi, la cellule travaille sur **2 axes** :

- Formation individualisée au métier de tuteur se dispensant en entreprise, cofinancée par le Fonds Social Européen (FSE). Objectif : acquisition et/ou développement des compétences liées à ce « métier » pour les personnes responsables de l'accueil et de l'accompagnement des apprenants.

- **Validation des compétences** des tuteurs formés avec une reconnaissance officielle des compétences pédagogiques.

Le SFPME a formé 217 tuteurs pour 1052 heures d'activités, 34 tuteurs ont passé l'évaluation, dont 33 ont obtenu le titre de compétence pour le « métier » de tuteur.

- Mise à jour avec le centre efp du dispositif d'accrochage des apprenants, dès l'inscription.
- Travaux en cours concernant la réforme de la filière Chef d'entreprise.
- Création du Centre de validation bruxellois des métiers du Tertiaire.
- Vice-présidence du Comité de direction du Cadre francophone des certifications (CFC) et participation au groupe de travail (GT) qualité relatif au CFC.

- Positionnement de 2 certifications Institut de Formation en Alternance pour les PME/ Service de Formation professionnelle des Classes moyennes (IFAPME/SFPME) supplémentaires dans le CFC + GT europass.
- GT Certificat de compétence professionnelle (CCP) : développement d'une certification professionnelle partagée qui répond à la définition de l'accord de coopération CFC, tout en alliant les 5 opérateurs historiques de formation professionnelle (Bruxelles Formation (BF), IFAPME, l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi (Forem), SFPME, Enseignement de Promotion sociale (EPS)) et en impliquant fortement les partenaires sociaux.
- Concertations sur la correspondance du Certificat d'apprentissage et du Certificat de Qualification de l'Enseignement de plein exercice.
- Création et adaptation de nombreux référentiels de formation, avec l'ouverture de 12 nouvelles formations sur le site de l'efp.
- Concrétisation d'une passerelle vers le bachelier en comptabilité avec l'EPS.
- Participation au Comité directeur de la Validation des compétences (VDC), ainsi qu'à la coordination bruxelloise de la VDC.
- Participation au projet de diagnostics croisés, formation des évaluateurs et Comité d'accompagnement.

Apprentissage 2018/2019

Intitulé	Durée/formation
Soudeur(se) polyvalent(e)-métallier(ère)	3 ans
Magasinier(ère)	3 ans
Vendeur/vendeuse en boucherie, charcuterie et plats préparés à emporter – Préparateur/préparatrice en boucherie – Détaillant/Détaillante	3 ans
Menuisier d'intérieur	3 ans

Chef d'entreprise 2018/2019

Métier	Durée/formation
Technico-commercial pour le secteur construction	1 an
Chef barman/barmaid	1 an
Réflexologue	2 ans
Instructeur/trice de fitness	1 an
Esthéticien social/Esthéticienne sociale	1 an
Pizzaïolo	1 an
Entrepreneur de pompes funèbres	1 an
Organisateur d'évènements	2 ans

- Participation à ReferNet.
- Participation au projet européen « Validation de compétences clés » avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (F.W-B).
- Instructions de nouveaux dossiers de reconnaissance des acquis de formation (RAF) et délivrance de plus de 380 titres de compétences.
- Suivi des dossiers permettant la reconnaissance des Titres de la formation professionnelle pour l'accès à des emplois publics : règlement COCOF actualisé et nouvel accord du non-marchand bruxellois.

Perspectives 2019

Le SFPME souhaitera continuer cette dynamique d'amélioration de la qualité pédagogique des formateurs et est en réflexion sur un projet de règlement visant à cadrer les conditions de recrutement, de suivi et d'accompagnement de ces derniers.

L'objectif sera d'atteindre un taux de participation et de réussite aux épreuves de validation des compétences du métier de tuteur égale à 20% des participants à la formation.

LE SECTEUR ISP

Ce secteur soutient ou organise la formation professionnelle des adultes. Dans ce cadre, il financera BF (Organisme d'insertion socio-professionnelle (OISP) COCOF), qui est chargé de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et des travailleurs francophones de la Région de Bruxelles-Capitale.

Il assurera aussi l'agrément et le subventionnement de 49 OISP et missions locales conventionnés par BF, en application du

décret « ISP » du 27 avril 1995 et de l'accord non-marchand (ANM). L'objectif est d'accroître les chances des demandeurs d'emploi inoccupés et peu qualifiés de trouver ou de retrouver du travail dans le cadre de dispositifs coordonnés d'ISP. Les OISP sont actifs dans de nombreux domaines : nouvelles technologies de l'information et de la communication, santé, tourisme...

Toujours dans le cadre de l'ANM, il finance la formation continue, l'embauche compensatoire et une délégation syndicale intercentres pour les travailleurs du secteur de l'ISP. Dans le cadre d'une convention, il subventionne la Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socio-professionnelle (FéBISP).

Il subsidie aussi des projets d'initiative en matière de formation professionnelle via un appel à projets annuel pour le soutien d'actions innovantes, qui peuvent être en partenariat avec des entreprises. Il subventionne aussi l'ASBL WorldSkills Belgium, qui promeut les métiers manuels et techniques, ou encore Infor Jeunes Bruxelles pour son projet « Trec One ».

Il finance les indemnités de promotion sociale, indemnités octroyées aux travailleurs, travailleurs indépendants et aidants qui suivent des cours en vue de parfaire leur formation intellectuelle, morale et sociale, leur permettant d'améliorer leur qualification professionnelle.

Il soutient la validation des compétences, notamment via le subventionnement des épreuves organisées pour l'obtention de titres de validation des compétences, le soutien à un fonds d'impulsion de l'offre de validation des compétences ou le financement de formations de préparation à cette validation.

6.778.000
EUR

Budget de financement des « équipes de base » des OISP et missions locales dans le cadre de l'accord non-marchand

305.500
EUR

Budget de l'appel à projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique

588.322
EUR

Budget consacré à la validation des compétences

41.505.000
EUR

Budget de subvention à Bruxelles Formation

Réalisations et faits marquants 2018

- Un soutien aux projets d'innovation dans la formation professionnelle a été apporté.
- Le « Redéploiement des OISP »: l'étude du dispositif ISP a été confiée au cabinet conseil COMASE par le SPFB en collaboration avec la Région de Bruxelles-Capitale (RBC). Un Comité d'experts a été constitué rassemblant toutes les parties prenantes dans l'ISP. Cette étude s'étendra jusqu'en mai 2019.
- 3 subventions ont été octroyées au Consortium de validation des compétences pour :
 - l'organisation, en collaboration avec des missions locales, des modules d'accompagnement à la validation des compétences
 - mettre en œuvre un plan d'impulsion de l'offre de validation des compétences.
 - valider des épreuves.

- La réalisation d'une étude sur la qualité et la performance du dispositif francophone de formation professionnelle.

Perspectives 2019

- Un nouvel « appel à projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique » sera lancé.
- La validation des compétences, portée par le Consortium de validation des compétences (fonds d'impulsion, validation des épreuves et modules d'accompagnement) continuera à être soutenue.
- L'étude sur le dispositif ISP confiée à COMASE se poursuivra en 2019 avec la collaboration de la RBC.
- 2019 sera marquée par le renouvellement des agréments de 49 OISP et l'analyse de nouvelles demandes d'ASBL souhaitant un agrément OISP.

SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE

Maillon incontournable de l'enseignement spécialisé bruxellois, le Transport scolaire facilite, gratuitement, l'accès des élèves à des établissements adaptés à leurs besoins spécifiques.

Le Transport scolaire par bus implique de nombreux acteurs : transporteurs, chauffeurs, éducateurs, directions d'école, accompagnateurs scolaires, parents... C'est la mobilisation de chacun qui permet que le transport des enfants se déroule parfaitement chaque jour.

Un autre volet moins connu, mais tout aussi important, est la prise en charge financière complète par la COCOF des abonnements scolaires des élèves auprès des sociétés de transports publics (STIB, De Lijn, TEC et SNCB).

Objectifs du Service Transport scolaire

- Assurer la continuité et la qualité du service de transport scolaire aux élèves et à leur famille tout en faisant face à l'augmentation de la population scolaire à Bruxelles et aux problèmes de mobilité.
- Assurer la sécurité des enfants transportés.
- Poursuivre l'amélioration du statut des accompagnateurs scolaires.
- Poursuivre la simplification administrative.
- Poursuivre et améliorer le programme des formations proposées aux accompagnateurs scolaires.

Réalisations et faits marquants 2018

En 2018, l'activité du Transport scolaire est devenue un service à part entière et un Chef de service a été désigné, permettant ainsi une meilleure visibilité et une reconnaissance du service assuré. Cette création a été accompagnée d'un audit organisationnel et fonctionnel.

Mise en œuvre des nouvelles règles pour le calcul des temps de prestation des accompagnateurs scolaires.

Formation des accompagnateurs scolaires :

- renouvellement du programme annuel de formation
- mise en place d'une formation de promotion sociale « Auxiliaire de l'enfance » à l'Institut Lallemand avec des horaires spécialement adaptés aux accompagnateurs scolaires.

Perspectives 2019

Réalisation d'un audit prospectif afin d'établir un bilan et un état des lieux pour pouvoir faire face aux défis démographiques et à l'évolution de l'enseignement spécialisé.

Engagement et intégration de 2 agents pour compléter et renforcer l'équipe au niveau opérationnel et administratif.

Le transport scolaire bruxellois en chiffres

213

services de transport scolaire

51

établissements scolaires

201

accompagnateurs scolaires engagés

3.000

élèves transportés en bus
chaque jour

2.200

abonnements délivrés
pour l'année scolaire

8

agents en soutien
administratif et en appui
sur le terrain

25

sociétés de transport

Formation des accompagnateurs scolaires

23 jours de formation

11 thèmes de formation

247 inscrits

**DIRECTION D'ADMINISTRATION
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTE, DE LA COHESION
SOCIALE ET DE L'ENFANCE**



La Direction d'administration des Affaires sociales, de la Santé, de la Cohésion sociale et de l'Enfance est constituée de trois services et d'une cellule : le service Affaires sociales, le service Santé, le service Cohésion sociale et la cellule Enfance.

Je souhaite mettre en avant les principaux travaux effectués par mes collaborateurs au sein de ces trois services.

Les services Affaires sociales et Santé en collaboration avec le service Inspection ont organisé deux journées de réflexion sur la réforme du secteur ambulatoire. La première journée a permis de présenter les grands axes de la réforme. La seconde journée a offert à tous les participants de s'exprimer au cours de 14 ateliers animés par des facilitateurs issus d'autres secteurs. Ces deux journées ont rencontré un vif succès. Elles ont donné lieu à la rédaction d'une note de synthèse qui a été distribuée à l'ensemble des participants.

La cellule Enfance a été intégrée dans le service Cohésion sociale afin de veiller à une meilleure intégration de ses agents dans les projets du département.

Par ailleurs, le service Cohésion sociale a organisé au SPFB une « journée citoyenneté » qui a permis aux professionnels du terrain d'écouter des experts et de confronter leurs pratiques.

Dans le cadre du renouvellement de mon mandat de Directrice, les agents ont participé à l'élaboration de propositions d'objectifs du département pour les cinq années à venir. Ce processus participatif permettra à chacun de mieux s'approprier les objectifs fixés par le Gouvernement bruxellois francophone dans tous les secteurs du département.

Enfin, un travail de transversalité intra-services s'est poursuivi tout au long de l'année. Citons à titre d'exemple la dématérialisation de notre Administration.

Je suis fier du travail fourni par des agents créatifs, qui n'hésitent pas à travailler collectivement pour l'évolution de notre fonction publique.



Isabelle FONTAINE
Directrice d'administration

SERVICE AFFAIRES SOCIALES

Le service Affaires Sociales gère les matières suivantes relevant de l'Action Sociale et de la Famille :

Secteurs ambulatoires

- Centres d'action sociale globale
- Centres de planning familial
- Services de Médiation de dettes
- Services d'aide à domicile
- Réseaux en action sociale et famille.

Secteurs personnes âgées

- Etablissements résidentiels (résidences-services, maisons communautaires)
- Services non résidentiels (services d'accueil de jour, services de télé-vigilance et service d'aide aux personnes âgées maltraitées).

Autres secteurs

- Maisons d'accueil
- Centres de formation d'aides familiaux.

Subventions facultatives (« Initiatives »)

Le service soutient diverses associations actives dans les domaines de l'aide sociale et de la politique familiale, des centres d'appui, des animations dans le cadre de la généralisation de l'Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) dans les écoles. Il contribue au financement de la ligne d'écoute violences conjugales. Il soutient également l'informatisation des secteurs.

Activités transversales

Le service participe aux plans d'action contre les violences liées au genre (violences entre partenaires, mariages forcés, mutilations génitales féminines, violences liées à l'honneur, violences sexuelles).

Un budget total 2018 - pour les programmes 001 - Action Sociale et 004 - Famille de la mission 22 : 56.970.000 EUR.

Nombre de travailleurs subventionnés : pour l'ensemble des secteurs, plus de 1.000 équivalents temps plein (ETP) sont subventionnés, ce qui représente environ 1.300 travailleurs.

Réalisations et faits marquants 2018

- Agrément d'un nouveau service d'accueil de jour pour personnes âgées
- Agrément de deux nouveaux réseaux
- Augmentation du financement des animations EVRAS
- Changement de nom et augmentation des permanences d'écoute du service d'aide aux personnes âgées maltraitées « Ecoute seniors ».
- Modification de l'arrêté relatif aux maisons d'accueil : reconnaissance de la mission de suivi post-hébergement et de missions spécifiques (soutien à la parentalité, soutien des victimes de violences conjugales et intrafamiliales, logement accompagné).

Perspectives 2019

Le service Affaires sociales prévoit de mettre en œuvre les projets suivants :

- Poursuite de la reconnaissance des missions spécifiques en maisons d'accueil
- Agrément d'un nouveau service d'accueil de jour pour personnes âgées
- Agrément d'une nouvelle maison communautaire pour personnes âgées
- Agrément d'une nouvelle maison d'accueil pour familles monoparentales.

DONNEES CHIFFREES

Nombre d'associations subventionnées et/ou agréées :

Associations subventionnées	Nombre d'associations	Budget 2018
Maisons d'accueil	16	12.388.000 EUR
Centres de service social et d'action sociale globale	10	3.161.000 EUR
Centres de planning familial (y compris les projets EVRAS)	27	8.314.000 EUR
Réseaux en action sociale	7	226.000 EUR
Services de Médiation de dettes	6	481.000 EUR
Services d'aide à domicile	7	29.858.000 EUR
Centres de formation d'aides familiaux	3	212.000 EUR
Services d'accueil de jour pour personnes âgées	6	416.000 EUR
Services de télévigilance	2	216.000 EUR
Service d'aide aux personnes âgées maltraitées	1	110.000 EUR
Associations bénéficiant de subventions facultatives	95	1.359.000 EUR
Organismes représentatifs et de coordination	5	Budget inclus dans les A.B. sectorielles
Organisme intersectoriel de coordination	1	92.000 EUR
Ligne d'écoute pour les violences conjugales	1	35.000 EUR
Résidences-services	2	non subventionnées
Maisons communautaires	3	non subventionnées

SERVICE SANTE

Le service gère les matières réglementées et non réglementées suivantes :

Secteurs ambulatoires

- 22 Services de Santé mentale (SM)+ 1 fédération (211 emplois temps plein (ETP))
- 15 Services actifs en matière de Toxicomanies + 1 fédération (74 ETP)
- 2 Centres d'accueils téléphoniques (6 ETP)
- 40 Maisons médicales (MM) + 1 fédération (61 ETP)
- 5 Associations de soins palliatifs et continués + 1 fédération (17, 75 ETP)
- 5 Centres de coordination de soins et services à domicile (23 ETP)
- 1 Structure Psychothérapeutique Mixte
- 1 Initiative d'Habitations protégées
- 2 Hôpitaux
- 14 Réseaux et partenariats d'acteurs en santé.

Secteur Promotion de la Santé (PS)

- 39 opérateurs désignés en PS et liés par Convention dans le cadre des financements pluriannuels
- 3 programmes de médecine préventive
- 5 accords de coopération.

Initiatives Promotion de la santé

13 opérateurs sont financés pour mener des projets de PS portant sur la réduction des inégalités sociales de santé et/ou liées au genre, les vaccinations, la Fédération des acteurs bruxellois de PS, la prévention des infections sexuellement transmissibles, etc.

Initiatives Santé

80 projets s'articulant autour de la SM communautaire, de la Culture – Art–thérapie, de l'aide aux personnes victimes de violences, de la petite enfance,... ont été subventionnés.

Par ailleurs, le service assure le secrétariat des sections « Ambulatoire », « Hébergement » et « Promotion de la Santé » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé. Il gère également des matières transversales.

Il collabore avec les autres DA et services sur les questions transversales liées à la simplification administrative, au mode de subventionnement (non-marchand), aux modifications des législations, etc...



DONNEES CHIFFREES

Répartition du budget : le service gère 27 allocations budgétaires représentant à l'initial 2018 un montant global de 45.467.000 EUR en crédit d'engagement (CE) et de 45.374.000 EUR en crédit de liquidation (CL) :

SECTEURS	
Santé mentale	16.063.000 EUR
Toxicomanies	5.533.000 EUR
Accueils téléphoniques	850.000 EUR
Maisons médicales	3.972.000 EUR
Soins palliatifs	1.680.000 EUR
Coordination soins et services à domicile	1.618.000 EUR
Réseaux	745.000 EUR
Promotion de la santé	5.466.000 EUR
Accords de coopération	125.000 EUR
VI Réforme de l'Etat (INAMI)	7.884.000 EUR

Les allocations budgétaires des matières non réglementées sont réparties sur trois programmes et concernent 19 allocations budgétaires représentant à l'initial :

Programme	
1	1.120.000 EUR
2	461.000 EUR
3	5.466.000 EUR

75 % du budget est affecté à de l'emploi (salarié, indépendant, vacataire, complément ACS) et 25 % est affecté à des frais de fonctionnement.

Réalisations et faits marquants 2018

Secteur Santé mentale (SM) :

- agrément d'un nouveau siège d'activité pour le SSM Uccle Boitsfort Forest, extensions et agrément d'équipes Enfants Adolescents (Ulysse, Chien Vert, Adret)

- informatisation des services afin de faire face aux obligations relatives aux attestations de soins électroniques
- analyse des demandes de modification d'agrément
- suivi des réformes fédérales « SM 107 » (réseau adultes) et « BRU-STARS » (réseau enfants/adolescents)
- participation aux divers sous-groupes de travail mis en place dans le cadre du Groupe de travail interministériel Task-force en SM et des réseaux fédéraux
- poursuite de la collaboration des lignes téléphoniques 107 et 0800 30030
- suivi et évaluation annuelle de la convention entre la RW, la COCOF, la Fédération des Centres de Télé-Accueil et les Pôles de ressources spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales.

Secteur Aide aux toxicomanes

- analyse des concepts de prévention, de diagnostic et d'intervention précoce et formuler des recommandations en vue de définir de manière plus pertinente le champ d'application de la mission de prévention
- extensions d'équipe : réduction des risques au projet « Lama », PS à Prospective Jeunesse, missions de formation et d'accompagnement en ligne du service Pélican ont été reconnues
- agrément provisoire de l'ASBL « Réseau Hépatite C » pour son projet « Sampas ».

Secteur « Maisons médicales »

- analyse en collaboration avec le service Inspection de 12 nouvelles demandes d'agrément
- modification de l'arrêté programmation en vue de reconnaître 2 nouvelles MM
- modification de l'arrêté MM « Le 35 » (cessation de l'activité MM de l'ASBL « Joseph Swinnen » et transfert à la MM « Le 35 » par le biais d'une nouvelle ASBL)
- visite de 30 MM pour l'analyse de la mission de santé communautaire. Soutien d'un centre de santé intégré au sein d'un projet regroupant plusieurs services ambulatoires.

Secteur Promotion à la santé

- rencontre de l'ensemble des opérateurs désignés en PS dans une double perspective :
 - d'ajustement éventuel des projets/programmes aux subsides effectivement obtenus
 - de suivi général des actions

- présentation du dispositif de PS au Cabinet de la Ministre chargée de la Santé, précédée d'un temps de présentation au sein de la Commission Santé du Parlement
- 2 appels à projets spécifiques : l'un porte sur les priorités alimentation/activité physique et prévention aux infections sexuellement transmissibles (IST) (publics homosexuels) du Plan stratégique ; l'autre concerne le développement d'outils Web 2.0. Ces appels spécifiques ont permis de soutenir 5 projets pluriannuels et 8 projets ponctuels supplémentaires
- élaboration du Plan opérationnel de PS et mise au point des modèles de rapports annuels affectés au suivi des projets/programmes pluriannuels et annuels (initiative ou autre).

Secteur Médecine préventive

- réactualisation du site d'information « grand public » Vaccinfos (collaboration Office Nationale de l'Enfance (ONE) / Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ) / COCOF)
- mise en œuvre d'un nouveau protocole-pilote de dépistage du cancer colorectal
- suivi du lancement du projet « Nutriscore » à l'initiative de la Ministre fédérale de la Santé
- élaboration des modalités de l'enquête santé portant sur l'alimentation
- participation au transfert de la compétence des soins de santé en prison, de la Justice vers la Santé.

Secteur « Hôpitaux » : VI^{ième} Réforme de l'Etat : INAMI

- agréments provisoires pour les structures auparavant subventionnées par l'INAMI
- prorogation de l'arrêté d'agrément pour l'hôpital « Parhélie »

- modification du décret ambulatoire pour le secteur Soins Palliatifs
- mise en œuvre du suivi des agréments des 14 réseaux.

Culture Art-thérapie

- rencontre des acteurs pratiquant « L'art et la culture comme approches thérapeutiques ».

Concertation avec les entités fédérées

- avis remis sur la proposition d'ordonnance de la première ligne à la Commission communautaire commune (COCOM)
- réunion de travail Communauté néerlandophone (VG) / COCOF / COCOM sur la procédure administrative de l'octroi des subventions facultatives aux associations.

Perspectives 2019

Décret ambulatoire

- implication des agents dans le processus de réforme du décret ambulatoire
- organisation des midis de la santé (Réforme Santé mentale 107, IRISCARE,...).

Service Santé mentale

- suivis des réformes en SM adultes et enfants/adolescents et GTI Task Force en SM
- élargissement des réformes aux personnes âgées et aux personnes détenues en prison
- suivi et évaluation de la convention lignes téléphoniques 107 et 0800 30030 pour les Centres d'accueil téléphoniques (CAT).

Toxicomanie

- rencontre des opérateurs du secteur spécialisé et des secteurs (médecine générale, jeunesse,...), afin de pouvoir proposer des pistes concrètes quant à l'implémentation des modalités d'intervention auprès du public jeune.

Maisons médicales (MM)

- rédaction d'une note générale concernant les 12 demandes d'agrément en attente.

Promotion de la Santé (PS)

- mise en œuvre du dispositif de PS, publication et diffusion du Plan opérationnel, analyse des premiers rapports d'activités annuels, élaboration et mise en œuvre du plan d'évaluation du dispositif
- collaboration avec l'Observatoire de la Santé et du Social et avec la concertation des services piliers en PS, mais également avec des experts francophones en mesure de porter un autre regard sur l'implantation du dispositif et de ses effets.

VI^{ième} Réforme de l'Etat : INAMI

- conventions pour les structures « L'Equipe » et « Juan Luis Vivès ».

Soins palliatifs

- arrêté d'application du décret ambulatoire pour le secteur des Soins palliatifs.

Culture – Art-thérapie

- rapport sur les initiatives cofinancées en Santé et en Culture.

SERVICE COHESION SOCIALE ET ENFANCE

Le service Cohésion sociale, grâce à un maillage associatif de près de 400 opérateurs, vise à renforcer le vivre-ensemble mais surtout le faire ensemble dans nos quartiers en retissant du lien social et en favorisant le dialogue interculturel. Les politiques menées par la COCOF au niveau de la cohésion sociale s'articulent autour du Décret de Cohésion sociale mais aussi du parcours d'accueil pour primo-arrivants.

Le service Cohésion sociale a également intégré la Cellule Enfance et Milieux d'accueil de l'enfant en 2018.

Dispositif de Cohésion Sociale : volets communal et régional

13 communes bruxelloises disposent d'un contrat communal de Cohésion sociale et d'autres opérateurs ayant une action plus transversale bénéficient d'un contrat régional de cohésion sociale. Les actions soutenues répondent aux quatre thématiques prioritaires déclinées pour le quinquennat 2016-2020 :

- le soutien et l'accompagnement à la scolarité
- l'apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif
- la citoyenneté interculturelle qui se décline en deux types d'action, à savoir les permanences socio-juridiques adressées à un public migrant ou issu de l'immigration et des modules d'initiation à la vie citoyenne
- la thématique du vivre ensemble qui se décline en deux types d'actions, à savoir la production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle orientées sur des finalités d'amélioration du vivre ensemble et la

diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité.

De plus, deux associations sont reconnues comme Centres d'appui à la politique de Cohésion sociale et/ou du dispositif de la politique d'accueil pour primo-arrivants : le Centre Régional d'Appui à la Cohésion Sociale (CRACS) (mis en place par le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI)) et le Centre Régional pour le Développement de l'Alphabétisation et l'apprentissage du Français (CRÉDAF) (mis en place par l'ASBL « Lire et Ecrire Bruxelles »).

www.spfb.brussels/jeunesse-enfance/soutien-accompagnement-scolarit%C3%A9



www.spfb.brussels/enseignement-formation/apprentissage-appropriation-du-fran%C3%A7ais-tant-que-citoyen-actif

<http://spfb.brussels/int%C3%A9gration-citoyennet%C3%A9/apprentissage-du-fran%C3%A7ais>

www.spfb.brussels/diversit%C3%A9-citoyennet%C3%A9

<http://spfb.brussels/bruxelles-ville-multiculturelle>

Parcours d'accueil des primo-arrivants

L'année 2018 a permis aux bureaux d'accueil pour primo-arrivants (BAPA) d'accompagner plus de 2.455 nouveaux primo-arrivants qui ont pu démarrer leurs parcours d'accueil. Ils ont ainsi pu bénéficier d'un accompagnement social, d'une formation linguistique (de 100 à 1.150 heures), d'une formation citoyenne de 50 heures, d'une information de 10 heures sur les droits et devoirs ainsi qu'une orientation vers des services d'insertion

socio-professionnelle. Ce parcours d'accueil devrait devenir obligatoire en 2020.



www.spsfb.brussels/diversit%C3%A9-citoyennet%C3%A9/accueil-prim-arrivants

La cellule Enfance et Milieux d'accueil de l'enfant

Cette cellule collabore avec le service Infrastructures pour financer des infrastructures d'accueil de la petite enfance à Bruxelles. Elle assure également une mission de recherche, conseil et information sur les politiques de l'Enfance, notamment avec son Observatoire de l'enfant, et elle soutient des acteurs œuvrant dans le domaine de l'Accueil de l'enfance en ce qui concerne la formation, l'information, etc.

Elle assure un rôle de soutien et de développement d'une politique régionale en matière d'accueil du temps libre en accompagnant notamment les 16 coordinations bruxelloises « Accueil Temps Libre » (ATL).

Budget total 2018 pour les programmes 2 – Cohabitation des communautés locales de la division 22 : 19.856.000 EUR et pour les programmes 6 – Soutien à la Politique d'Accueil et de la petite enfance 22 : 511.000 EUR.

Pour les associations subventionnées en Cohésion sociale (volet communal et régional) plus de 535,94 équivalents temps plein (ETP) sont subventionnés pour un nombre total de 1.094 travailleurs.

	Nombre d'associations	Montants octroyés
Cohésion sociale – volet communal	188	7.469.118 EUR
Cohésion sociale – volet régional	60	1.710.425 EUR
Bureau d'accueil pour primo-arrivants (2) et Opérateurs de formation linguistique – dans le cadre du parcours primo-arrivants (14)	16	5.155.027 EUR
CRÉDAF (LIRE ET ECRIRE)	1	917.331 EUR
CRACS	1	598.722 EUR
FIPi associatif et communal (infrastructure et fonctionnement)	118	1.945.830 EUR
Associations bénéficiant de subventions facultatives	68	1.094.495 EUR
Subventions aux associations dans le domaine de l'enfance	8	355.863 EUR

Réalisations et faits marquants 2018

- Extension de l'offre de formations linguistiques dans le cadre du volet secondaire du Parcours d'Accueil pour primo-arrivants.
- Nouveau Décret de la Cohésion sociale approuvé par le Parlement francophone bruxellois le 30 novembre 2018. Un projet d'arrêté d'exécution permettant la mise en œuvre de ce décret est soumis à l'avis du secteur associatif, de la section Cohésion sociale du Conseil consultatif francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé.
- « Parlons citoyenneté » - rencontre à la COCOF le 21 novembre autour d'échange de pratiques en matière d'outils visant à lutter contre les préjugés et les stéréotypes. 100 associations de Cohésion sociale étaient présentes.
- Rencontres ponctuelles avec les dispositifs bruxellois en charge du soutien et de l'accompagnement à la scolarité (COCOF, Cohésion sociale et parascolaire, Perspectives Brussels, l'Office nationale de l'Enfance (ONE), la Coordination des Ecoles de Devoirs (CEDD), le Centre Régional d'Appui à la Cohésion Sociale (CRACS)) pour mieux connaître les politiques et renforcer les collaborations.
- Lancement d'une enquête auprès des milieux d'accueil de l'enfance bruxellois.

Perspectives 2019

- Adaptation des arrêtés d'exécution venant modifier la mise en place des dispositifs Primo-arrivants et Cohésion sociale.
- Appel à candidatures pour un 3^{ème} Bureau d'Accueil pour Primo-Arrivants (BAPA) (clôture le 19 avril 2019) et pour opérateurs linguistiques dans le cadre du dispositif Primo-arrivants (clôture le 10 mai 2019).
- Rencontre organisée par la cellule Enfance avec les échevins de l'Accueil Temps Libre (ATL) de la Région bruxelloise et les intervenants de l'ATL le 30 avril 2019.



DIRECTION D'ADMINISTRATION DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES [Service PHARE]



BILAN

Le bilan de l'année 2018 peut se résumer autour de 3 axes : l'organisation, la réglementation, les prestations.

ORGANISATION

Sur le plan de l'organisation, l'année 2018 a connu 3 événements majeurs, à savoir l'entrée en fonction du nouveau Directeur d'administration le 15 juin 2018, la préparation de la réintégration du budget et de la comptabilité du service Personnes handicapées Autonomie Recherchée (PHARE) dans le budget et la comptabilité générale du SPFB et l'enclenchement d'un processus de réorganisation de l'administration.

REGLEMENTATION

La mise en œuvre du Décret Inclusion du 17 janvier 2014 s'est poursuivie avec la publication de nouveaux arrêtés d'exécution. En matière de handistreaming <https://phare.irisnet.be/2015/12/07/handistreaming-l-inclusion-dans-tous-les-domaines-politiques/>, l'arrêté portant exécution du Décret Handistreaming du 15 décembre 2016 est entré en vigueur le 14 janvier 2018. Dans la foulée, deux coordinateurs Handistreaming ont été désignés au sein de la Direction d'administration des Personnes handicapées (DAPH), ainsi que dans chaque direction d'administration (DA) et au sein des services généraux de l'Administratrice générale, ce qui a permis de mettre sur pied le Groupe de coordination institué par le Décret. Enfin, les différents Services de la DAPH ont collaboré activement à l'élaboration de l'arrêté portant exécution de l'accord non-marchand (ANM) bruxellois.

PRESTATIONS

Grâce aux nouveaux agréments, des places supplémentaires ont été créées en 2018 dans les centres bruxellois. Parmi les nombreuses initiatives menées, l'organisation par le Service des Prestations individuelles (SPI) et le Service Initiatives, Information et de Documentation (SIID) d'une journée de formation à destination du personnel des 47 institutions membres de la Chambre de l'Enseignement supérieur inclusif du Pôle académique de Bruxelles (ChESI) doit être soulignée, ainsi que la tenue d'une journée d'information à la Cité des Métiers sur les aides du PHARE, et en particulier, l'appui à la formation professionnelle à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées.

PERPECTIVES

L'année 2019 sera marquée, notamment, par l'aboutissement de la réforme de l'organisation de la DAPH, la poursuite de la mise en œuvre du Décret Inclusion, la finalisation du nouveau projet d'activités du Centre de réadaptation "Etoile Polaire", l'élaboration du 1er rapport handistreaming de début de législature.

À plus long terme, la DAPH doit devenir LE centre de référence pour les personnes handicapées à Bruxelles. Elle doit développer la prospective (concernant la désinstitutionalisation) et être un acteur-clé de la simplification du paysage institutionnel du secteur du handicap.

Tout ce qui précède n'a été et ne sera rendu possible que grâce à l'effort constant et à la solidarité des équipes de la DAPH, que je remercie avec fierté !



Philippe BOUCHAT
Directeur d'administration

SERVICE ACCUEIL ET HEBERGEMENT

Le Service Accueil et Hébergement agréé et subventionne des centres de jour, des centres d'hébergement et des centres de jour pour enfants scolarisés.

Sont agréés en 2018 :

- 12 Centres d'hébergement pour enfants (CHE)
- 5 Centres de jour pour enfants non scolarisés (CJENS)
- 8 Centres de jour pour enfants scolarisés (CJES)
- 21 Centres d'hébergement pour adultes (CHA)
- 20 Centres de jour pour adultes (CJA).

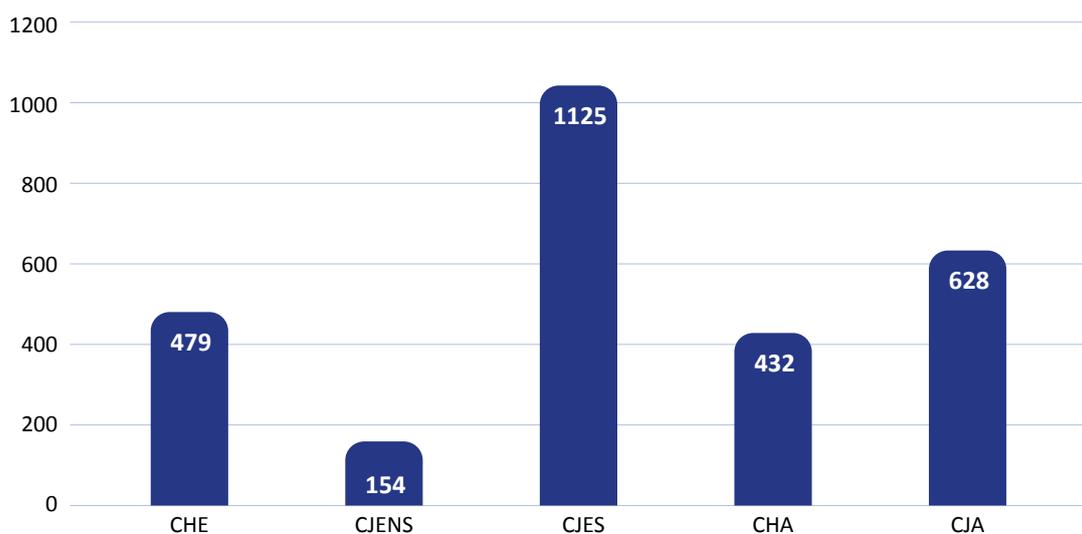
Ces 66 centres offrent une capacité de 2.818 places se répartissant comme suit :

Le Service subventionne environ 1.538 emplois temps plein (ETP) se répartissant en : personnel de direction, personnel administratif et comptable, personnel technique, personnel médical et équipe psychologique, éducative, rééducative et sociale. Cette dernière représente 73 % du personnel subventionné.

Au niveau de la répartition du budget, le service gère 3 allocations budgétaires représentant à l'initial en 2018 un montant global de 106.404.000 EUR :

- Subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement : 105.054.000 EUR
- Conventions prioritaires et nominatives : 800.000 EUR
- Gestion financière des subventions périodiques à l'utilisation : 550.000 EUR.

Répartition des places agréées par type d'agrément



Outre ces missions de base, le Service :

- participe aux réunions de la section « personnes handicapées du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé ainsi qu'aux réunions de divers groupes de travail
- collabore avec d'autres directions d'administration/d'autres services sur les questions relatives à la simplification administrative, sur les modifications de réglementation relatives à la mise en œuvre du non marchand
- soutient les promoteurs de nouveaux projets et les associations agréées.



Réalizations et faits marquants 2018

De nombreux renouvellements d'agrément ont été réalisés par le Service en collaboration avec le Service Inspection.

Il y a également eu plusieurs modifications d'agrément avec la création de 11 places supplémentaires en CJENS et 10 en CJES.

Par contre, 1 CHE pour enfants a cessé ses activités au 1er janvier 2018.

Un nouvel agrément a également été acté le 1er septembre, soit 15 nouvelles places en CHA.

Le Service a poursuivi sa contribution à l'élaboration de différents arrêtés pour mettre en œuvre le Décret du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée et plus particulièrement l'arrêté relatif aux services de participation par des activités collectives.

Perspectives 2019

L'entrée en vigueur au 1er janvier 2019 de l'arrêté du 18 octobre 2018 relatif aux services de participation par des activités collectives engendrera des adaptations au niveau des associations agréées et du Service.

Le Service poursuivra en collaboration avec le secteur, la rédaction de 2 nouveaux arrêtés relatifs au Logement collectif adapté et au centre d'activités de jour.

SERVICE PRESTATIONS INDIVIDUELLES DU SERVICE PHARE



Le Service des Prestations Individuelles du Service Personnes Handicapées Autonomie Recherchée (PHARE) gère les demandes d'admission et les demandes d'intervention en faveur des personnes en situation de handicap dans le but de favoriser leur inclusion au sein de la société.

Ces interventions portent sur des aides individuelles à l'intégration, des aides à l'emploi, ainsi que l'accueil des personnes en centre de jour, en centre d'hébergement et en accueil familial.

Il a aussi pour mission d'informer la personne, sa famille et les intervenants extérieurs et de l'aider à s'orienter dans le dédale des dispositifs d'aide, d'accompagnement, d'accueil, de conseil, de soutien financier, de réseau, etc.. existant à Bruxelles.

Les aides individuelles à l'intégration concernent des domaines très variés, notamment :

- l'aménagement immobilier et mobilier (adaptation de la salle de bains, monte-escalier, rampe d'accès,...),
 - l'équipement complémentaire (main courante, barre d'appui fixe,...),
 - les biens d'équipement (lit électrique, lève-personne, lift de bain,...),
 - le petit équipement (couverts adaptés, balance parlante,...),
 - l'accompagnement pédagogique.
- Pour favoriser l'emploi des personnes handicapées dans le secteur de travail ordinaire, différentes mesures sont proposées : le stage découverte, la prime de tutorat, la prime de sensibilisation, le contrat d'adaptation professionnel, la prime d'insertion, la prime d'installation, l'adaptation du poste de travail et de l'environnement du travail.
- Le Service accorde également des autorisations de travail en Entreprise de Travail Adapté (ETA) et des autorisations d'entrée en Centre. Il détermine la catégorie de capacité professionnelle des personnes en ETA, ainsi que la catégorie de besoins d'encadrement en Centre, intervenant dans le calcul des subventions accordées à ces institutions.
- les aides à la communication (matériel spécifique pour personnes aveugles et malvoyantes, sourdes et malentendantes, ordinateurs, logiciels, ...),
 - les produits absorbants pour incontinence, les aides à la mobilité (voitures, adaptations automobiles, chien-guide, ...),

DONNEES CHIFFREES

	2018	Croissance 2017	Budget
Admissions	1.254	+ 1 %	-
Aides individuelles à l'intégration	3.686	+ 13 %	2.483.000 EUR
Aides à l'emploi	595	+ 3 %	2.535.600 EUR
Autorisations de travail en ETA	130	+ 2 %	-
Décisions Accueil en centre	615	+ 13 %	-
Total nombre de décisions	6.280		

- Parmi les 2.818 personnes accueillies dans un centre de jour ou d'hébergement à Bruxelles :
- 2.080 personnes sont domiciliées à Bruxelles (74 %)
- 488 personnes sont domiciliées en Région wallonne (17 %)
- 250 personnes sont domiciliées en Région flamande (9 %).
- 500 bruxellois sont accueillis dans un centre agréé par l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ) – anciennement Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées (AWIPH).

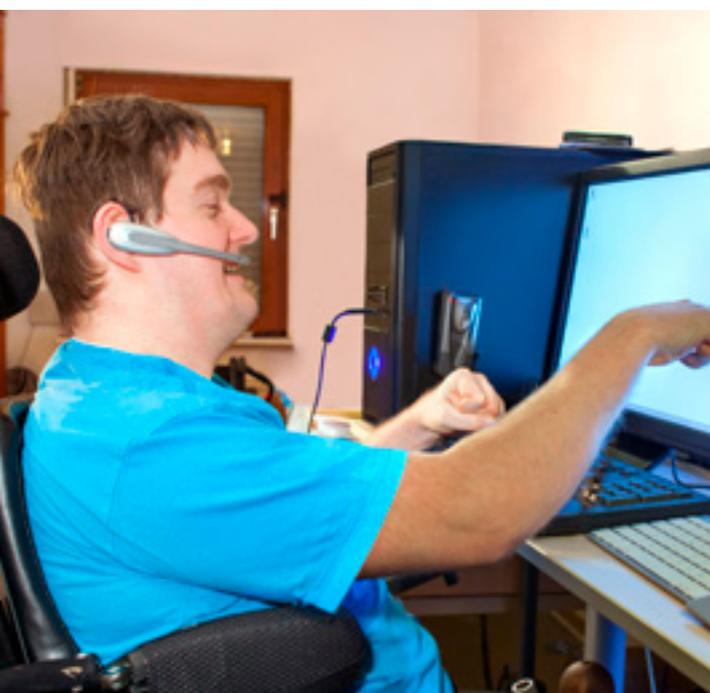
Réalisations et faits marquants 2018

L'année 2018 a été marquée par l'entame d'un plan de restructuration de la Direction d'Administration des Personnes Handicapées (DAPH), qui s'est traduite par une réduction provisoire du nombre d'agents affectés aux matières relevant du Service des Prestations Individuelles (SPI), en l'attente de l'adoption du premier plan de personnel du SPFB, qui permettra d'obtenir les renforts nécessaires. Le défi principal a ainsi été de maintenir la qualité du service au public, malgré cette diminution de personnel et l'augmentation constante du nombre des demandes.

Perspectives 2019

Suite à la suppression du Service à Gestion Séparée du Service PHARE au 31 décembre 2018, le principal enjeu consistera à intégrer les conséquences de la réintégration de la comptabilité du Service PHARE au sein de la comptabilité générale du SPFB.

Le Service des Prestations Individuelles (SPI) devra ainsi assurer de nouvelles tâches et procédures comptables dans les mêmes conditions mentionnées supra.



SERVICE EMPLOI ET AIDES A L'INTEGRATION

Le Service a pour objectif d'agréer et de subventionner des entreprises de travail adapté et des services d'aides à l'intégration.

Il agréé également des services spécialisés en matière d'accessibilité de l'espace social aux personnes handicapées.

Les entreprises de travail adapté (ETA) sont destinées aux personnes handicapées qui, compte tenu de leurs capacités professionnelles, sont aptes à mener une activité professionnelle, mais ne peuvent l'exercer, provisoirement ou définitivement, dans des conditions habituelles de travail. Ses compétences sont valorisées par un travail utile et rémunérateur.

Les services d'aides à l'intégration ont pour objectif de favoriser l'inclusion de la personne handicapée dans les milieux de vie ordinaires et inclusifs via un projet individualisé.

Des budgets particuliers sont également prévus pour les entreprises de travail adapté pour développer leurs investissements, soit 600.000 EUR et pour favoriser l'accueil de jeunes sous contrat d'adaptation professionnelle (CAP), soit 300.000 EUR (pour 4 cellules d'accueil de 5 CAP avec 4 moniteurs exclusivement affectés), afin de leur permettre d'acquérir un seuil de compétence suffisant pour intégrer le marché du travail.

DONNEES CHIFFREES

Les associations	Nombre	Budget 2018 (ajusté)
Entreprises de travail adapté	12	27.620.000 EUR
Services d'accompagnement	25	7.170.000 EUR
Service d'appui à la communication et à l'interprétation pour les personnes sourdes	1	218.000 EUR
Services d'accueil familial	2	440.000 EUR
Services d'accessibilité de l'espace social	6	0 EUR
Services de loisirs inclusifs	2	39.000 EUR
Service de soutien aux activités d'utilité sociale	1	105.000 EUR

Réalisations et faits marquants 2018

Le Service a clôturé l'élaboration de différents arrêtés pour mettre en œuvre le Décret inclusion¹ : l'arrêté relatif aux services d'accompagnement, l'arrêté relatif aux services d'accueil familial, l'arrêté relatif aux services d'appui à la communication et à l'interprétation pour les personnes sourdes, l'arrêté relatif aux services de loisirs inclusifs et l'arrêté relatif aux services de soutien aux activités d'utilité sociale.

Ces deux derniers arrêtés permettent d'agréer et subventionner 3 ASBL pour offrir ces missions spécifiques de loisirs et de volontariat. Auparavant, ces 3 associations exerçaient leurs activités dans le cadre de subventions annuelles (projets particuliers et innovants). L'agrément offre des sécurités importantes pour l'ASBL, notamment : la pérennisation du projet, l'octroi d'avances mensuelles, l'engagement du personnel sous contrat à durée indéterminée.

Perspectives 2019

L'arrêté relatif aux services d'appui à la formation professionnelle sera approuvé le 24 janvier 2019. Ceci permettra d'agréer et subventionner 3 ASBL pour offrir cet accompagnement spécifique. Auparavant, ces 3 associations exerçaient cette mission dans le cadre de subventions annuelles (projets particuliers et innovants).

Le Service soumettra au Collège le projet d'arrêté relatif aux ETA. Il devrait entrer en vigueur au 1^{er} juillet 2019.



¹ Le Décret du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée est entré en vigueur au 1er juillet 2015.

SERVICE INITIATIVES, INFORMATION ET DOCUMENTATION

Ses missions se répartissent en 2 secteurs :

LE SECTEUR PROJETS PARTICULIERS ET INNOVANTS

Le Décret Inclusion du 17 janvier 2014 et l'arrêté du Collège du 23 novembre 2017 déterminent les axes prioritaires d'octroi de subventions à des projets particuliers et innovants. Ces projets visent à informer, sensibiliser ou apporter une réponse à des besoins nouveaux ou non rencontrés et à améliorer l'offre existante.

Les activités sont :

- avis et propositions sur les demandes
- rédaction des arrêtés du Collège
- paiement des avances et des soldes
- contrôle des justificatifs
- relations avec les associations
- évaluation des actions.

Réalisations et faits marquants 2018

Le secteur Projets particuliers et innovants a subventionné des projets dans des secteurs très diversifiés : petite enfance, inclusion scolaire, accompagnement, activités d'utilité sociale, formation, intégration professionnelle, sport, culture, loisirs, accessibilité, vie affective et sexuelle, information.

Pour la 3^{ème} fois, un appel à projets a été lancé en cofinancement avec le secteur

Sport de la direction d'administration des Affaires culturelles, de la Jeunesse et du Sport.

Par ailleurs, le service a poursuivi sa collaboration avec Cap48 dans le cadre du co-financement de 7 projets.

52 projets ont été subventionnés dans le cadre des projets particuliers pour une durée d'un an. 4 d'entre eux ont été agréés dans un cadre réglementaire en cours d'année.

2 projets ont été subventionnés dans le cadre des projets innovants pour une durée de 3 ans.

6 projets ont été agréés et subventionnés pour une durée de 5 ans. Ils font l'objet d'un suivi plus soutenu.

Un budget de 2.530.000 EUR a été consacré à ces projets.

LE SECTEUR INFORMATION

Le Décret Inclusion du 17 janvier 2014 précise les missions d'information :

- élaboration d'un rapport annuel
- information de la personne handicapée, des aidants-proches, des services généraux ou spécifiques au secteur du handicap
- information auprès du public des actions et services développés pour favoriser l'inclusion des personnes handicapées
- sensibilisation et élaboration de propositions relatives à la mise en place de collaborations avec d'autres administrations et services.

Les activités en la matière sont :



- gestion du site internet www.phare.irisnet.be
- édition d'une lettre électronique mensuelle d'information
- rédaction de brochures et dépliants
- organisation et participation à des séances d'information, colloques, salons
- rencontres de sensibilisation et de partage d'informations avec d'autres services ou administrations
- rapport annuel du Service Personnes Handicapées Autonomie Recherchée (PHARE).

Réalisations et faits marquants 2018

Le site internet du Service PHARE dispose de pages spécifiques pour les personnes sourdes et malentendantes, ainsi que de pages en « facile à lire ». Le site a été fréquenté par 128.747 visiteurs qui ont ouvert 306.114 pages, dont 27 % via appareils mobiles.

Chaque mois, le service rédige une lettre d'informations « Ph@re-Echos » qui rassemble des informations d'actualité sur le handicap et qui est adressée aux associations du secteur et d'autres secteurs associés, ainsi qu'aux personnes intéressées (soit 650 destinataires).

Enfin, le Service PHARE traite les dossiers de demande d'immunité fiscale des ASBL actives dans le secteur du handicap. Il émet un avis sur les activités développées par les associations à l'attention du Service Public Fédéral des Finances (SPFF) qui prend la décision finale. 17 dossiers ont été traités en 2018.

Tout au long de l'année, le service a participé activement à la rédaction de plusieurs arrêtés d'exécution du Décret Inclusion du 17 janvier 2014.

Perspectives 2019

Le secteur Information développera des actions spécifiques d'amélioration des outils d'information (en particulier le site internet), notamment dans le cadre de la Directive Européenne « Web Access ».

DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DU SPORT



Agissant sous tutelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles (F.W-B) en tant qu'organe décentralisé, la COCOF contribue largement au maillage culturel et sportif bruxellois de proximité.

En 2018 en effet, plus de 1200 associations ont bénéficié d'un soutien de la COCOF pour leur fonctionnement ou la diffusion de projets culturels et sportifs, tous secteurs confondus.

Orientée « population », la COCOF joue un rôle majeur en matière de démocratie culturelle et de promotion du vivre ensemble en défendant sur le terrain des valeurs de respect, de démocratie, d'humanisme et de solidarité.

Il est à souligner que depuis 2013, les budgets consacrés aux affaires culturelles (Mission 11) ont augmenté de près de 50% dans différents secteurs, passant de 11.790.000 EUR à 17.598.000 EUR.

En outre, à la demande de la (F.W-B), un vaste travail de production de données statistiques a été effectué permettant d'établir la part budgétaire de la COCOF affectée à chaque fonction culturelle pour l'ensemble des secteurs subventionnés (production, diffusion, éducation, etc.).

L'un des chantiers majeurs a également été la réalisation d'un appel à projets visant à renforcer le dialogue interculturel et du vivre ensemble. Concrètement, 17 initiatives ont été soutenues pour un montant total de 400.000 EUR en vue de déconstruire les préjugés à caractère culturel, de lutter contre toutes les formes de discrimination et d'incitation à la haine et de guérir les blessures identitaires.

Toujours dans une optique d'émancipation et de mobilisation culturelle à l'attention des jeunes, 2 labels d'utilité publique ont encore été décernés à des spectacles théâtraux, en raison de leur pertinence éducative et pédagogique et en lien avec les grands enjeux sociétaux d'aujourd'hui.

La participation culturelle des personnes fragilisées a été renforcée par un soutien accru aux projets d'art-thérapie, destinés aux enfants malades et aux personnes en souffrance psychique. Le budget dédié à cette politique est passé de 100.000 EUR en 2015 à 182.000 EUR en 2018, en partenariat avec le service Santé.

Enfin, en matière de gouvernance, la procédure administrative a été simplifiée pour accélérer les circuits de décision, d'engagement et de liquidation des subsides dans l'intérêt des utilisateurs. 8 conventions pluriannuelles ont également été adoptées en faveur des opérateurs culturels, qui remplissent des missions essentielles de service public.

En matière de sport, outre le soutien aux clubs sportifs et aux initiatives en matière de Sport pour tous, 2 appels à projets spécifiques ont été réalisés en 2018. Il s'agit de « HandiSport », qui a permis de soutenir 12 projets spécifiques pour un montant de 60.000 EUR, et de « Sport au Féminin », qui a permis d'encadrer 24 projets pour un montant de 180.000 EUR.

En matière de tourisme social, la priorité a été donnée à la rénovation des infrastructures quant à la sécurité incendie.



Cécile VAINSEL
Directrice d'administration

SERVICE DES POLITIQUES SOCIO-CULTURELLES, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT

Le service a un champ d'action étendu et mène divers types d'interventions.

Il développe des programmes ou des appels à projets en lien avec la jeunesse, tant dans le cadre scolaire (tel l'appel à projet « la culture a de la classe ») qu'extra-scolaire (à travers les écoles de devoirs). Il apporte aussi plus largement son soutien à des associations qui s'adressent aux jeunes ou qui encadrent des projets construits par les jeunes.

Le service fait croître et partage son expertise dans le domaine du jeu avec le secteur Ludothèques. Ce secteur a changé de nom et s'appelle désormais le secteur Ludeo. Il se positionne comme centre de ressources unique en Communauté française.

Le service gère également le Centre bruxellois de documentation pédagogique (CBDP), dont le fonds s'est enrichi d'outils pédagogiques en lien avec l'éducation à la citoyenneté mondiale et via le programme d' « Annoncer la couleur ».

Enfin, via le secteur Sport, le service étend son intervention en soutenant financièrement des associations ou des clubs qui rendent le sport accessible à tous.

SECTEUR «LUDEO », ANCIENNEMENT SECTEUR LUDOTHÈQUES

La COCOF soutient 32 ludothèques et subventionne l'ASBL Ludo pour l'organisation des Rencontres « Jeu T'aime ». Elle poursuit son rôle fédérateur en terme de sensibilisation à l'intérêt éducatif, social et culturel du jeu. Elle remplit un rôle pilote auprès du grand public, des professionnels et des autres ludothèques.



Réalisations et faits marquants 2018

Le secteur Ludothèques s'appelle désormais secteur Ludeo et dispose d'un nouveau logo pour améliorer et moderniser sa visibilité. En tant que centre de ressources ludiques de la COCOF, il s'adresse principalement aux professionnels et aux associations du monde socio-éducatif bruxellois, qu'il accompagne dans leur désir d'intégrer le jeu dans leurs pratiques et de développer des projets ludiques. Indépendamment des subventions, le

secteur renforce également ses services aux ludothécaires et continue d'organiser et de participer à des événements pour sensibiliser le « grand public ».

Perspectives 2019

- Réalisation de la seconde phase du Plan de communication global du secteur avec la réflexion sur le développement d'un site et de la page facebook.
- Déploiement du soutien aux projets de terrain, réflexions thématiques sur jeux et écoles de devoirs, jeux et adolescents, jeux et relations sociales.
- Mise en place d'un cycle de 3 formations pour ludothécaires.

SECTEUR JEUNESSE

Le secteur Jeunesse s'investit dans quatre domaines principaux :

- l'accès à l'information
- l'encouragement des projets faits par et/ou avec les jeunes
- l'expression artistique
- l'éveil à la citoyenneté et à l'esprit critique.

Réalisations et faits marquants 2018

Accès à l'information pour le plus grand nombre de jeunes possible

Le secteur Jeunesse accorde des subsides à des associations, dont la mission est d'informer les jeunes sur tout ce qui les concerne (droits, études, accès au marché du travail, vie sexuelle et affective, logement,

etc.) dans leurs locaux ou via leur site internet Infor Jeunes Bruxelles.

Soutien à des projets pour et avec les jeunes par 2 biais

- le soutien de l'ASBL Promo Jeunes, qui encadre les jeunes dans leur développement personnel. Elle les aide aussi à concrétiser des projets novateurs qui leur permettent de se projeter dans le monde professionnel
- l'appel à projets « Mouvements volontaires de jeunesse ».

Rencontre de l'autre au travers de l'expression artistique

Le secteur Jeunesse soutient l'ASBL Bruxelles Babel dans la création d'un festival annuel d'expression artistique pour les jeunes de 12-21 ans.

Eveil à la citoyenneté et à l'esprit critique

Ce fil rouge se retrouve dans toute une série de projets de l'appel à projets « Mouvements de jeunesse ».

Le secteur Jeunesse délègue à l'ASBL Festival International de l'Enfance et de la Jeunesse la mission de coordonner l'Opération « Place aux Enfants », qui a lieu tous les 3ème samedi d'octobre. Il s'agit d'une journée où les enfants bruxellois ont l'occasion de découvrir le fonctionnement de leur ville.

Dans un esprit d'échanges avec le monde associatif sur les pratiques des uns et des autres, l'équipe a pris l'initiative d'aller à la rencontre des acteurs de terrain. Cet échange permettra de mieux appréhender la réalité du terrain et d'expliquer la nôtre.

SECTEUR EDUCATION À LA CULTURE

« La Culture a de la classe » est un appel à projets annuel qui s'adresse aux écoles et aux associations socioculturelles avec comme objectif de soutenir la pratique culturelle et artistique en classe.

Par ailleurs, le secteur subsidie également des opérateurs culturels pour mener des ateliers d'initiation artistique pour les futurs enseignants dans les Hautes Ecoles de la Région.

Réalisations et faits marquants 2018

La COCOF a soutenu 77 projets de partenariat dans le cadre de « La Culture a de la classe ».

Perspectives 2019

Lancement d'un état des lieux et d'une évaluation de l'appel à projets en vue d'apporter des aménagements et des orientations nouvelles au dispositif pour l'année scolaire 2019-2020.

SECTEUR PARASCOLAIRE PÉDAGOGIQUE

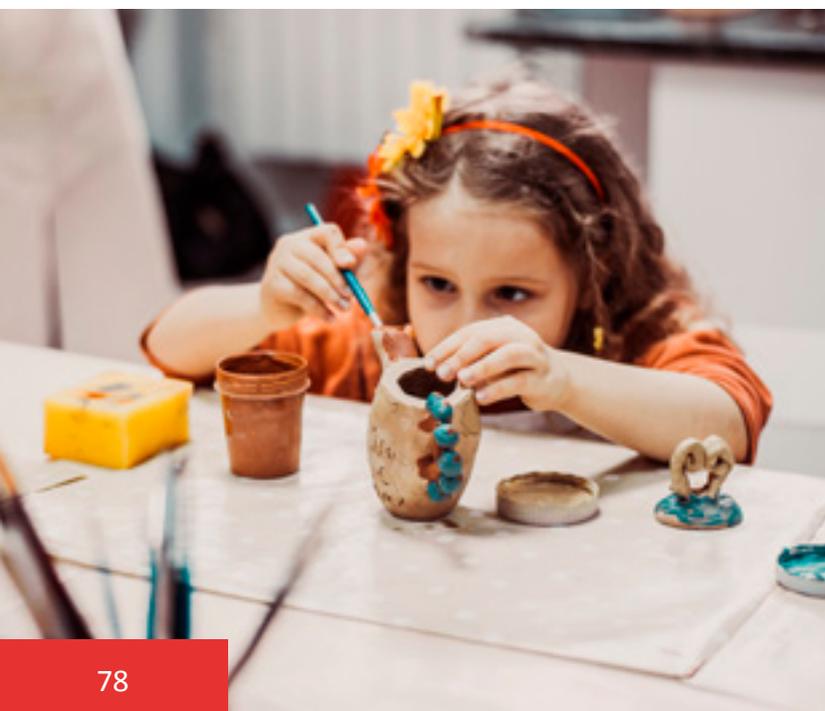
La COCOF soutient des initiatives qui contribuent à :

- améliorer la qualité de l'enseignement, tel le financement de l'Institut supérieur pédagogique de la Région bruxelloise qui organise des formations continuées destinées aux enseignants
- favoriser la réussite scolaire par des aides aux expériences pédagogiques, telles des expériences de tutorat, comme l'encadrement de jeunes par des étudiants bacheliers, des programmes de propédeutiques (cours préparatoires assurant une meilleure transition du secondaire vers l'enseignement supérieur ou universitaire) et des initiatives poursuivant un objectif pédagogique.

Elle soutient les écoles de devoirs ainsi que la Coordination des Ecoles de Devoirs (organe d'information, de formations et de réflexions au service des écoles de devoirs).

Réalisations et faits marquants 2018

Pour l'année scolaire 2018-2019, 76 demandes de subsides ont été introduites dans le cadre du programme de soutien aux projets d'écoles de devoirs. Ce qui représente 9 projets supplémentaires par rapport à l'année scolaire précédente.



LE CENTRE BRUXELLOIS DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE (CBDP) ET ANNONCER LA COULEUR (ALC)

Le CBDP propose aux étudiants, enseignants, éducateurs,... la possibilité de bénéficier d'outils de travail adaptés à la préparation de leurs cours, travaux, stages et mémoires. Il organise chaque année dans cette optique des visites de groupes.

ALC est un programme d'éducation à la citoyenneté mondiale qui propose aux (futur.e.s) enseignant.e.s des démarches pédagogiques participatives pour aborder avec leurs élèves des questions de citoyenneté mondiale.

Dans le cadre de ce programme, ALC lance deux fois par an un appel à projets. Un accompagnement pédagogique et des conseils personnalisés avec un appui financier sont proposés. Des formations, un répertoire en ligne et un accès aux ressources dans les centres de prêts sont organisés.

Réalisations et faits marquants 2018

L'équipe a eu comme objectif principal d'améliorer la visibilité du centre et de développer des outils de communication et de promotion :

- création d'une lettre d'information mensuelle (newsletter)
- création d'un blog
- amélioration du catalogue en ligne
- participation au Salon Education.

ALC a lancé 2 appels à projets à l'attention des écoles.

12 d'entre elles ont ainsi pu mener des projets d'Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) avec leurs élèves.

3 formations sur les stéréotypes, les migrations et l'ECM ont été données.

L'accessibilité aux ressources pédagogiques a été améliorée en rendant le fonds de documentation relatif à la citoyenneté mondiale plus visible.

Le programme a été évalué par une consultance extérieure.

Perspectives 2019

- Amélioration du blog
- Mise en ligne d'un tutoriel vidéo pour l'aide à la recherche
- Réalisation d'une enquête de satisfaction
- Réaménagement de l'espace de la bibliothèque
- Poursuite de l'enrichissement du fonds ECM.

SECTEUR SPORT

Le secteur Sport met l'accent sur la proximité et le « Sport pour tous », quel que soit l'âge, le genre ou encore la condition sociale ou physique. Il vise ainsi à favoriser le développement d'offres sportives en Région bruxelloise.

Il intervient également pour les travaux d'investissements dans les petites infrastructures privées en Région de Bruxelles-Capitale.

Enfin, le secteur poursuit son soutien au Centre sportif de la Woluwe et met à disposition du matériel destiné à la promotion du sport.

Réalisations et faits marquants 2018

Le secteur Sport a soutenu pas moins de 114 clubs sportifs bruxellois toutes disciplines confondues via la subvention aux clubs sportifs. Cette subvention permet aux clubs bruxellois de payer une partie de leurs dépenses dans le cadre de leurs activités sportives et ainsi continuer leur développement.

Pour ce qui est des initiatives sportives, 129 ASBL ou clubs ont soumis des projets s'insérant dans au moins un des quatre axes prioritaires définis par le gouvernement :

- Promotion du sport
- Sport et lutte contre l'exclusion sociale
- Sport santé et senior
- Sport, éducation et fairplay.

L'appel à projets « Sport au féminin » a permis de soutenir 26 ASBL bruxelloises, proposant des activités aux femmes en difficulté et ayant peu accès aux différentes offres sportives.

Enfin, l'appel à projets « Handisport » a été mis en place conjointement avec la Direction d'administration de l'Aide aux Personnes handicapées – Service Personne Handicapée Autonomie Recherchée (PHARE), débouchant sur le soutien de 14 ASBL de la pratique du handisport.

Perspectives 2019

Le secteur Sport de la COCOF renforcera son soutien et son accompagnement à l'égard des ASBL et des clubs sportifs.

Le budget de la subvention aux clubs sportifs passera d'ailleurs de 189.000 EUR à 200.000 EUR.

Des visites de terrain seront de plus en plus souvent organisées afin de rencontrer les ASBL dans leur travail.

Dans ce sens, une rencontre avec le tissu associatif bruxellois dans le secteur Sport est prévue. Cela sera l'occasion de mettre des visages sur le nom que le secteur voit passer dans les dossiers et d'échanger avec les associations sur les subsides disponibles dans le secteur Sport et les justificatifs des dépenses.



Ludothèque

- Centre de ressources et rôle fédérateur, accompagnement de projets
- Services et soutien financier à 30 ludothèques
- Les rencontres «jeu t'aime» chaque année

Jeunesse

- Babel, festival annuel d'expression artistique
- Place aux enfants chaque année en octobre
- Soutien aux infor-jeunes, aux mouvements volontaires de jeunesse et aux projets réalisés par et pour des jeunes

Education à la culture

- Soutien à des initiations artistiques données aux futurs enseignants
- «La culture a de la classe» : 74 projets de partenariats entre les écoles et des associations culturelles . Plus de 4000 élèves en bénéficient

Activités parascolaires pédagogiques

- Soutien à 67 écoles de devoirs
- 5 programmes de propédeutiques
- Financement de l'ISPB

Centre bruxellois de documentation pédagogique

- 4670 visiteurs : tout public; professeurs et futurs enseignants
- Accueil de groupes

Sport

- Promotion du sport, sport et santé, sport et lutte contre l'exclusion sociale, sport et fair-play : 100 projets
- Handisport, conjointement avec le service Phare: 12 projets
- Sport au féminin: 25 projets
- 120 clubs sportifs
- Soutien au centre sportif de la Woluwe
- Financement de ps infrastructures privées

SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES GENERALES

Les matières ayant fait l'objet d'une nouvelle répartition, le service couvre désormais un large champ d'activités : livre, littérature et langue française, lecture publique, danse, théâtre, arts plastiques, musique, audiovisuel, arts du cirque, éducation permanente, diffusion culturelle, centres culturels, plan culturel, histoire, folklore et patrimoine.

La COCOF soutient des ASBL et institutions actives dans les domaines de la création, de la diffusion, de la médiation, de l'initiation, de la conservation du patrimoine, de la formation et de la sensibilisation à la diversité des expressions artistiques et culturelles.

Son action s'inscrit également dans le cadre de celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles (F.W-B), afin de rencontrer les besoins spécifiques de la Région.

Le budget alloué à ces matières est distribué en allocations budgétaires (A.B.) dédiées à des ASBL nominativement, en allocations partiellement ou totalement régies par des réglementations de la FWB et/ou de la COCOF et en crédits d'initiatives.

La COCOF est également partie prenante au contrat de gestion de BX1. Le service gère par ailleurs le Service de Prêt de matériel audiovisuel, situé sur le campus du CERIA.

Matières regroupées au sein du service des Affaires culturelles générales :

Littérature et langue française : 946.000 EUR

Théâtre adulte et jeune public, professionnel et amateur : 1.471.000 EUR

Arts plastiques-Musées : 853.000 EUR

Danse : 293.000 EUR

Musique : 916.000 EUR

Plan culturel : 935.000 EUR

Centres culturels : 692.000 EUR

Education permanente : 800.000 EUR

Arts du cirque : 166.000 EUR

Diffusion culturelle : 405.000 EUR

Lecture publique : 910.000 EUR

Histoire, folklore et patrimoine : 89.000 EUR

Audiovisuel : 3982.000 EUR

Service de prêt de matériel : 59.000 EUR

Ateliers créatifs: 230.000 EUR



Réalisations et faits marquants 2018

Dans le secteur du livre, de la lecture et de la langue française, les activités menées par la Maison de la Francité (MDLF) et la Maison CFC (MCFC) sont soutenues, tout comme la promotion du conte et de la littérature orale au travers de plusieurs ASBL.

La COCOF veille également à la diffusion du livre et de la littérature en finançant des foires et festivals, et promeut la participation culturelle des publics (ateliers et concours d'écriture).

En matière de Lecture publique, la COCOF poursuit son soutien financier aux 16 réseaux reconnus par la FWB et aux 2 bibliothèques spécialisées.

Sont également soutenues des structures qui promeuvent la lecture et la littérature de jeunesse de qualité.

En danse, la création contemporaine est aidée à travers le réseau des 9 scènes chorégraphiques, le soutien à des festivals et à Contredanse, Centre de documentation et espace de formation.

En théâtre, 3 règlements coexistent : l'Initiation du Public Scolaire, le Fonds d'acteurs et la Promotion à l'étranger.

2 spectacles ont reçu la mention du Label d'Utilité Publique récompensant des projets aux thèmes brûlants d'actualité, avec un accompagnement pédagogique fort : Suzy & Franck de l'Inti Théâtre sur la question de la peine de mort et King Kong Théorie du Théâtre Jardin Passion, qui aborde les droits de la femme.

Des conventions pluriannuelles ont été prises avec des opérateurs de terrain.

En matière de **théâtre jeune public**, le secteur poursuit ses interventions financières dans le cadre des opérations Art & Vie et Spectacles

à l'école et soutient plusieurs ASBL actives dans le domaine.

En arts plastiques, de nombreuses ASBL sont soutenues pour leurs activités de médiation, formation, exposition, publication et soutien aux artistes.

La COCOF participe comme membre des jurys à plusieurs Prix et soutient les Parcours d'artistes bruxellois.

Le secteur **musique** subventionne de nombreux festivals de renommée internationale.

Le Festival FrancoFaune, créé par la COCOF, propose une programmation musicale francophone de qualité et un dispositif d'accompagnement d'artistes. Quant au festival Bruxelles sur scènes initié par la COCOF et qui vise à mettre en valeur les cafés théâtres, son succès est tel qu'il s'étend désormais sur tout le mois de novembre.

En audiovisuel, une aide financière est apportée aux associations pour la promotion et la diffusion par l'organisation de festivals, de ciné-clubs, de formations audiovisuelles ou d'éducation à l'image en milieu scolaire.

La 18^{ième} édition du Festival Méditerranéen créé et co-organisé par la COCOF a rencontré un vif succès.

Quant à l'opération estivale « Bruxelles fait son cinéma », la projection de films en plein air dans 13 communes est désormais incontournable.

En éducation permanente, les associations bénéficient de subventions de fonctionnement dans le cadre réglementé ou pour leurs projets d'initiatives.

La « Guinguette a rouvert ses volets », est programmée dans les 26 maisons de repos Centre Public d'Action Sociale (CPAS) de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC).

Les **centres culturels** d'Anderlecht, Schaerbeek et Forest sont les premiers à être reconnus.

Par ailleurs, 2 conventions pluriannuelles de 5 ans ont été signées.

Dans le cadre du plan culturel, des projets transversaux sont aidés, impliquant plusieurs secteurs ou services en vue d'améliorer le dialogue interculturel et le bien vivre ensemble, tout comme 16 projets Art, Culture et Thérapie.

Enfin, lors de la journée internationale du vivre ensemble en paix le 16 mai, l'appel à projets a débouché sur la sélection de 17 projets qui se réaliseront en 2019.

En histoire, folklore et patrimoine, la COCOF encourage les activités des cercles d'histoire communaux, la valorisation du patrimoine architectural et la recherche historique ou archéologique.

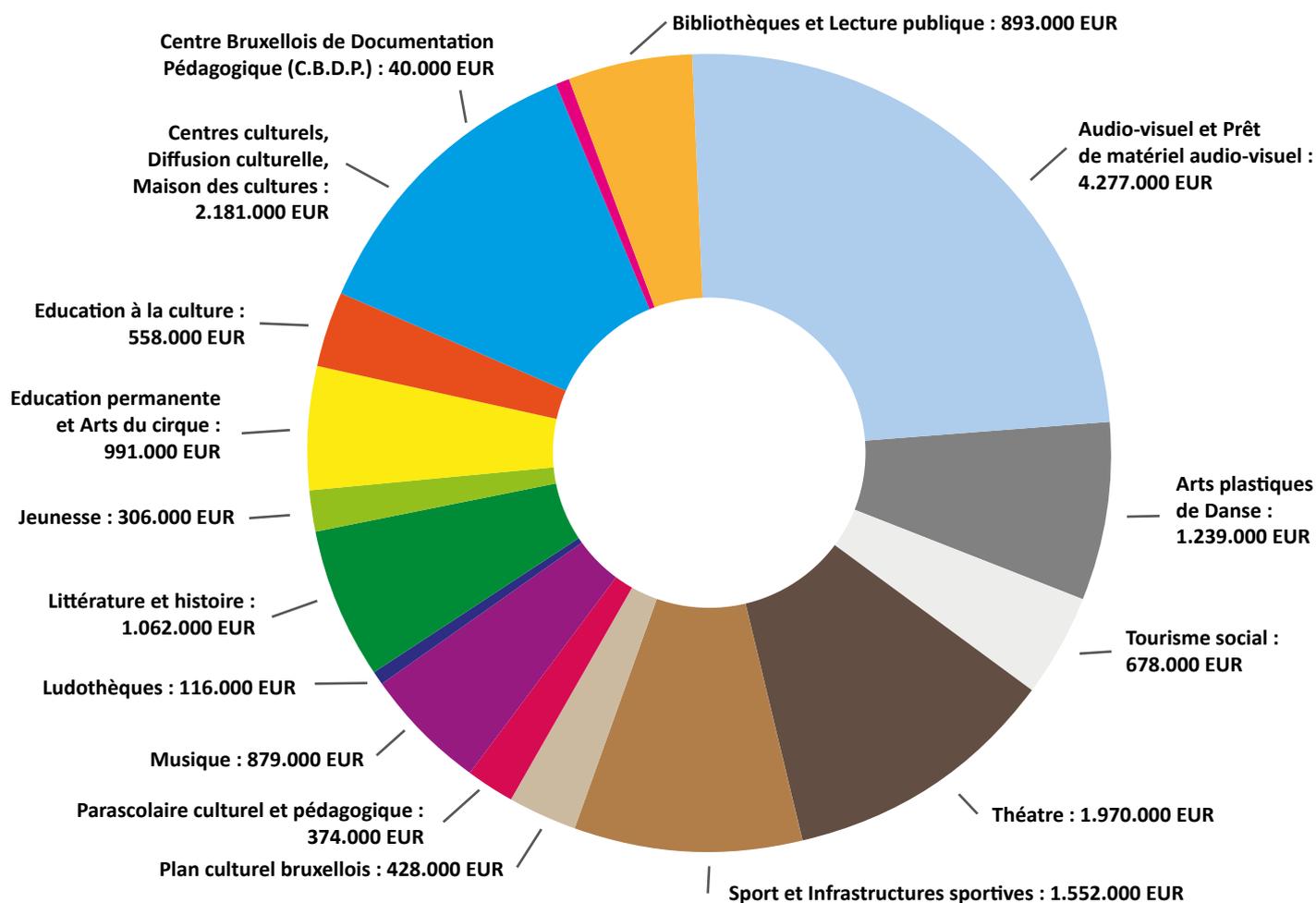
Les traditions populaires sont également soutenues dont la plantation du Meyboom ou encore l'Ommegang.

Perspectives 2019

- Poursuite et développement des activités ainsi que du soutien à la diffusion et à la médiation dans l'ensemble des secteurs.
- Signature de conventions 2019-2023 avec des opérateurs culturels dont les activités s'inscrivent pleinement dans le cadre du Plan culturel pour Bruxelles.
- Mise en œuvre de l'appel à projets « Vivre ensemble en paix » : 17 projets se déroulant sur l'année.
- Organisation de séances « Parlez-vous justifs ? » afin de répondre aux attentes des opérateurs.
- Mise sur pied de procédures d'évaluation.
- Analyse budgétaire tenant compte des fonctions culturelles remplies par les opérations subventionnées.



Répartition par secteur des crédits engagés en 2018 au total de 17.544.000 EUR



DIRECTION D'ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES



Après une année 2017 consacrée aux processus, 2018 devait être une année marquée par la mise en place de réalisations tangibles, essentielles à notre projet de modernisation des Ressources humaines (RH), mais surtout nécessaires pour soutenir la réalisation du plan stratégique 2014-2018 de la COCOF.

La mise en place du télétravail fut peut-être le changement le plus spectaculaire de cette année, et la Direction d'administration des Ressources humaines (DARH) a joué un rôle important dans ce travail d'équipe. Elle concrétise notre volonté de faire évoluer la relation de travail en valorisant l'autonomie des agents, mais elle n'est qu'une étape de ce chemin, qui pour continuer doit à présent passer un cap fondamental : la mise en place et la généralisation d'une véritable politique d'évaluation. 2018 aura été à cet égard une année charnière, puisque nous avons pu y mettre au point et y concerter l'outil qui soutiendra cette politique en inscrivant les agents et leur hiérarchie dans un dialogue constant, fondé sur les descriptions de fonction et le suivi d'objectifs. Piloté par le nouveau service RH, organisé dans ce que nous avons nommé les cycles de réalisation, ce dialogue a pu débiter pour un premier groupe d'agents, et se généralisera étape par étape jusqu'en 2020.

Au-delà de leur importance individuelle, les cycles de réalisation permettront également de compléter nos outils de gestion de la politique des RH dans son ensemble. C'est évident pour la gestion de la formation, dont la planification est désormais bien rôdée et s'appuiera de plus en plus sur les enseignements issus des dialogues entre les agents et leurs responsables.

C'est vrai également pour la gestion de notre organigramme, en termes de répartition de la force de travail, de gestion des carrières, de recrutement, etc. Sur ce plan, un jalon essentiel a également été franchi en mai 2018, avec l'adoption du nouvel organigramme qui concrétise la nouvelle structure de la COCOF et qui marque le passage à une gestion modernisée de celui-ci, tant sur le plan conceptuel que sur le plan technique.

Ces réalisations concrètes sont les grands axes de notre action et en marquent la cohérence. Cependant, elles ne doivent pas masquer la foule de nouveautés qui en découlent ou qui les appuient, comme la réforme de la procédure d'accueil, des formations de plus en plus adaptées, la mise en place progressive de nouveaux services de support,... Vous en trouverez les détails essentiels dans les pages qui suivent.

Enfin, l'année fut également riche sur le plan de la gestion documentaire et de l'informatisation, notre administration continuant à améliorer ses outils et à les orienter vers des flux non seulement simplifiés, mais surtout rendus interactifs au profit des usagers. Ce mouvement s'est accompagné d'une refonte globale de notre gouvernance informatique et d'une attention particulière à notre politique en matière de sécurité et de confidentialité des données.

La modernisation de notre gestion RH est un projet d'ensemble qui ne vivrait pas sans une équipe, qui a pu aborder le changement – et sa part d'incertitude – avec enthousiasme, créativité et courage, montrant qu'une administration peut concilier la rigueur tout en conduisant une innovation en profondeur. Qu'elle en soit ici sincèrement remerciée.



Nicolas GOUGNARD
Directeur d'administration

CELLULE DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Dans un environnement complexe et ambigu, la mission de la Cellule est de contribuer à l'amélioration du fonctionnement et du bien-être des agents du SPFB, via le développement et l'évolution de leurs compétences.

Pour soutenir cette dynamique de progrès au service du citoyen, la cellule communique ses orientations autour d'un plan de formation bisannuel concerté avec les organisations syndicales.

Pour 2018, la cellule a réparti ses activités autour de 3 axes :

1. L'exercice de la fonction comprenant :

- le développement des compétences comportementales et techniques
- la sécurité et le bien-être au travail.

2. L'insertion et la progression dans la carrière visant l'intégration et l'évolution des agents dans le SPFB.

3. Les compétences stratégiques visant la poursuite du déploiement du plan stratégique de l'Administration.

Un plan de formation spécifique adapté au métier a par ailleurs été élaboré pour les accompagnateurs scolaires chargés d'encadrer les élèves de l'enseignement spécialisé lors de leur transport scolaire.

La cellule a également pour mission de mettre en œuvre les programmes d'accueil (y compris ceux visant l'intégration des personnes handicapées) et assure l'accompagnement des stagiaires candidats à une nomination définitive au sein de l'Administration.

En quelques chiffres

Un budget de **227.000 EUR** a été dépensé en 2018 pour réaliser quelques **169 activités** correspondant à **533,8 jours** de formation cumulant **1.622 inscriptions**¹.

21 admissions au stage en vue d'une nomination à titre définitif ont été enregistrées en 2018².

Figure 4 – Suivi des admissions au stage en vue d'une nomination à titre définitif

Niveau				Total
1	2+	2	3	
5	10	6	0	21

Répartition DG selon le genre

Hommes	Femmes	Total
9	12	21

¹ Des indicateurs en hausse : 186.000 EUR - 123 activités – 473 jours – 1.396 activités en 2017

² 12 admissions au stage en 2017

Figure 1 - Nombre d'activités

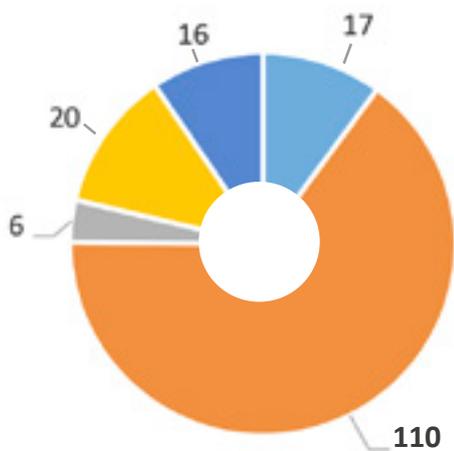


Figure 2 - Nombre de jours de formation

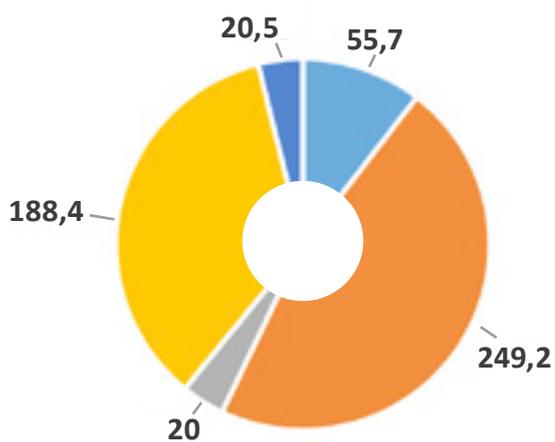
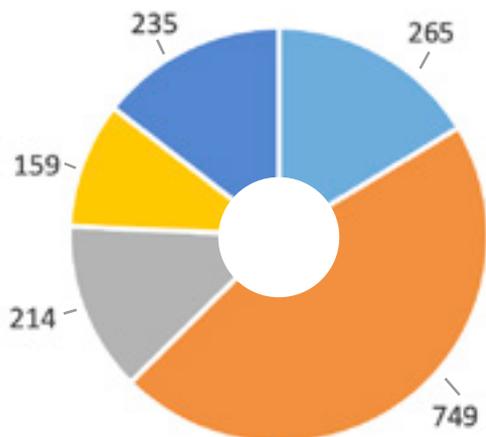


Figure 3 - Nombre d'agents inscrits



- Compétences comportementales
- Compétences techniques
- Sécurité et bien-être
- Insertion et carrière
- Accompagnateurs scolaires

Réalisations et faits marquants 2018

En matière de développement des compétences génériques et techniques :

- la Cellule a continué à privilégier les formations « sur mesure » adaptées aux services ou à des équipes, et à proposer des séances de coaching pour la ligne hiérarchique
- des formations individuelles en « inter-entreprises » ont permis de renforcer l'expertise technique des agents dans des thématiques pointues, et de procéder à des échanges fructueux avec d'autres administrations
- de nouvelles thématiques ont été intégrées, suite notamment à l'adoption de nouvelles réglementations sur la protection des données (RGPD)
- une large sensibilisation à la Communication Non Violente a été rendue accessible à l'ensemble du personnel, y compris aux accompagnateurs scolaires

Pour proposer des alternatives aux formations traditionnelles, la cellule a par ailleurs organisé avec succès une conférence sur l'avenir de la COCOF en collaboration avec le Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP).

En matière d'insertion et de progression dans la carrière :

- un parcours d'accueil a été systématisé pour tous les nouveaux arrivants
- l'accession au niveau 2+ a été proposée
- 6 agents ont été promus au rang 29 suite à leur participation à des formations donnant accès à cette promotion
- 15 agents ont été soutenus dans le cadre d'une formation professionnelle volontaire

En matière d'handistreaming et de lutte contre les discriminations :

- la cellule a promu les formations à la langue des signes et au langage facile à lire et à comprendre, ainsi que la formation en ligne



d'UNIA sur les lois anti-discrimination, la sélection et le recrutement au-delà des origines et les aménagements raisonnables

- la cellule a accueilli, dans le cadre de l'opération « DUO-DAY », une personne porteuse de handicap, chargée notamment de proposer des pistes d'amélioration pour la prise en compte de la dimension du handicap à la COCOF.

Perspectives 2019

Le plan de formation 2019-2020 concerté au second semestre 2018 vise à poursuivre :

- le développement des compétences génériques et techniques des agents, avec une attention particulière au développement de l'intelligence collective et à la coopération en équipe
- les formations liées aux obligations légales sur la sécurité et le bien-être
- l'accueil des nouveaux agents, en vue de favoriser leur intégration
- l'accompagnement des agents dans leur cycle de réalisation ou dans la progression de leur carrière

Il soutiendra également la mise en œuvre du plan stratégique de l'administration, en initiant des actions visant à véhiculer les valeurs du SPFB, ou de la fonction publique en général.

Au niveau pédagogique, la cellule poursuivra ses réflexions sur l'intégration du digital et du jeu dans ses formations, et étudiera de nouvelles méthodes d'évaluation visant à améliorer l'impact et l'« orientation client » de ses activités.

CELLULE GESTION DOCUMENTAIRE ET INFORMATIQUE

Les missions de la cellule Gestion documentaire sont de collecter les archives papier des services de l'Administration, de les vérifier, de les numérotter pour les localiser et de les conserver afin de les restituer, sous forme d'une « demande d'emprunt ».

La cellule est également en charge de l'élimination des archives en fonction des tableaux de tri élaborés en collaboration avec les services concernés, conformément à l'article 5 de la Loi sur les archives du 24 juin 1955.

Réalizations et faits marquants 2018

Stockage des documents archivés

La cellule Gestion documentaire a réceptionné 57 versements des différents services du SPFB correspondant à 932 boîtes d'archives.

Ainsi, ces documents archivés ont représenté 112 mètres linéaires (ml).

Les archives du site Palais comptent à ce jour 11036 boîtes d'archives. Cela représente 1205 mètres linéaires (en continu) de rayonnage.

Perspectives 2019

Environ 1500 boîtes sont prévues pour être éliminées en 2019. Ce qui permettra de libérer 13% de l'espace total de stockage.



SERVICE ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET DES CARRIERES

Issu de la dernière réforme de la structure des services du Collège, le service Administration du personnel et des carrières (APC) assure toutes les tâches assumées jusque-là par le service Ressources humaines (RH) qui, depuis, se concentre sur de nouvelles missions.

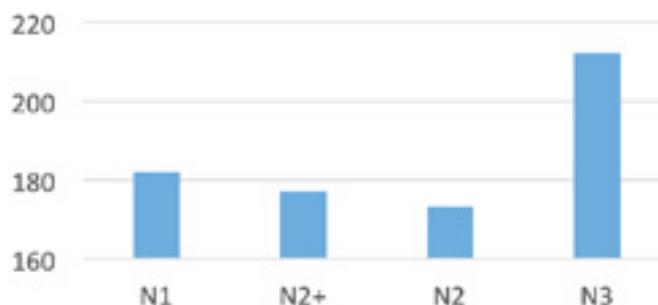
Administrer le personnel du SPFB, c'est, au quotidien, s'occuper du traitement, de la carrière, des absences, des congés, des abonnements, des remboursements de divers frais et d'une multitude de questions essentielles pour les 989 agents, dont 200 accompagnateurs scolaires.

Impliqué dans la restructuration de la Direction d'administration des Ressources humaines (DARH), le service poursuit l'amélioration des prestations rendues aux membres du personnel, afin d'assurer un traitement efficace de leurs demandes et gestion de leur dossier personnel. De nouveaux outils, notamment informatiques (ticket helpdesk, organigramme informatisé), se développent en parallèle aux besoins et permettent ainsi de faciliter les contacts entre le service et les agents et d'avoir, en tout temps, un suivi de leur demande.

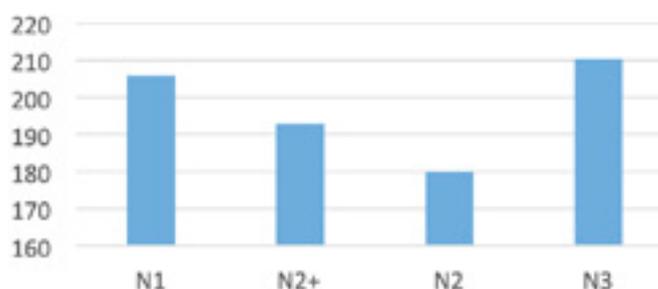
COMPOSITION DE L'EFFECTIF DE L'ADMINISTRATION

L'effectif de l'Administration a augmenté depuis quelques années, passant de 744 membres du personnel en 2014 à 789 en 2018, sans compter les nombreux accompagnateurs scolaires.

2014 - répartition de l'effectif par niveau



2018 - répartition de l'effectif par niveau



Cette augmentation est due à l'arrivée des mandataires et à l'implémentation du plan stratégique 2015-2018 et des projets qui en découlent.

STATUTAIRES / CONTRACTUELS

La proportion d'agents statutaires reste largement plus importante que celle des agents contractuels, représentant presque le double de cette dernière. Ces chiffres sont le résultat d'une politique volontaire de nomination du personnel contractuel en place et de la volonté de l'administration d'encourager les membres de son personnel à présenter toutes les sélections SELOR existantes.

Les agents de niveaux 1, 2+ et 2 comptent chacun plus de 75% de statutaires. La différence se marque surtout pour le niveau 3 où, approximativement, 60% des collab-

rateurs sont contractuels. Il s'agit principalement de personnel exerçant des tâches auxiliaires et spécifiques.

Globalement, tous niveaux confondus, le taux de statutarisation s'élève plutôt à 52 % du cadre organique qui, à l'heure actuelle, est rempli à 84%. Le cadastre du personnel en 2018 s'établit de la manière suivante : 491 agents statutaires, 298 agents contractuels et 200 accompagnateurs scolaires.

HOMMES / FEMMES

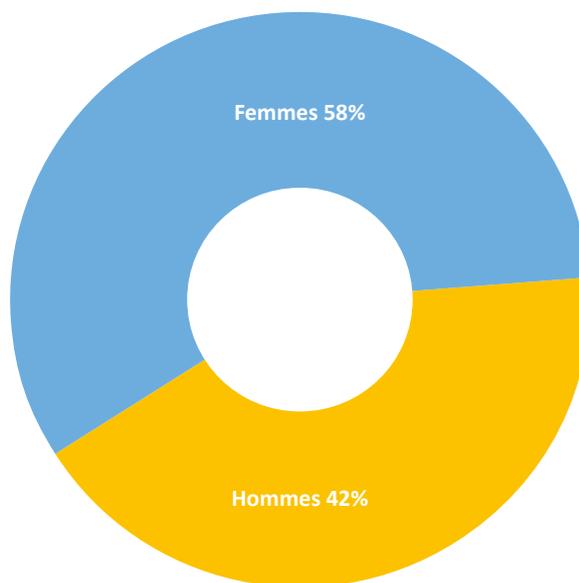
Au sein de la COCOF, les femmes sont représentées à concurrence de 58% de l'effectif, alors que les hommes représentent une fraction de 42%.

Chez les accompagnateurs scolaires, la population féminine atteint un taux de représentation de 66 % de l'effectif.

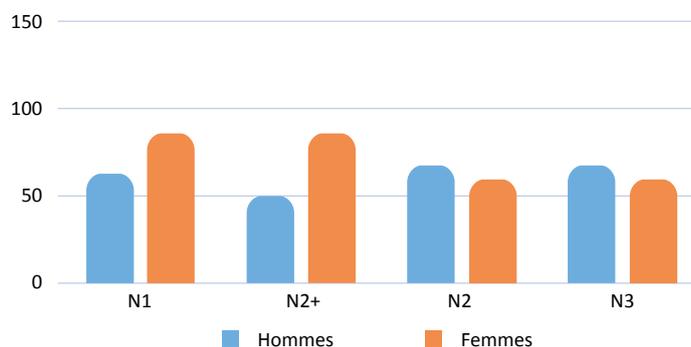
PYRAMIDE DES AGES

A l'heure actuelle, l'âge moyen se rapproche des 50 ans. Comme le montre le graphique suivant, la majorité des membres du personnel se trouve dans les tranches d'âge 40-50 et 50-60 ans.

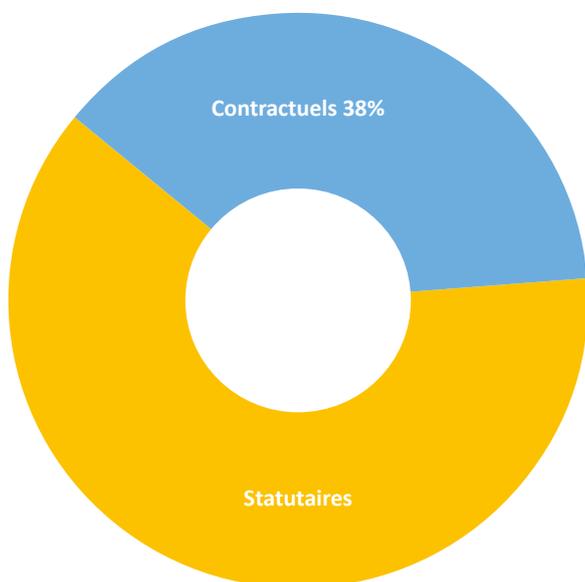
Repartition hommes / femmes



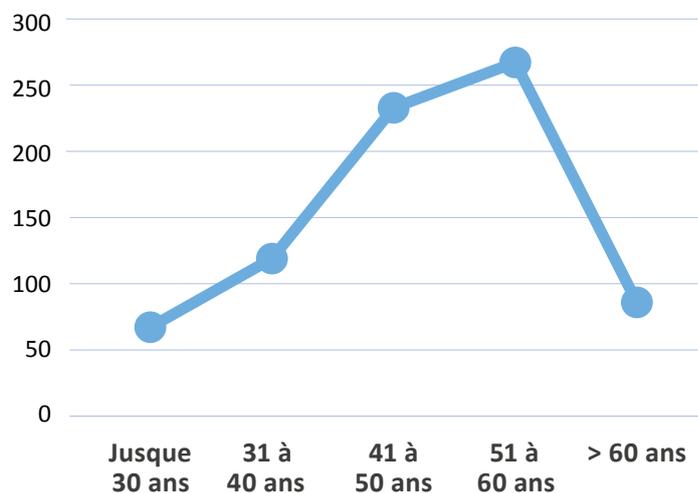
Répartition par sexe et par niveau



Répartition globale par statut



Pyramide des âges



Réalisations et faits marquants 2018

ACCORD SECTORIEL 2018/2019

Participation à la concertation et à la négociation avec les organisations syndicales et la collaboration avec le membre du Collège de la Fonction publique, qui a permis de mettre en œuvre l'accord sectoriel 2018/2019, portant notamment sur :

- l'augmentation de la valeur faciale des chèques-repas
- le remboursement des abonnements de transports en commun pour les trajets domicile-travail à 100%
- la modification et l'application des nouvelles règles statutaires visant à la création du rang 29.

INFORMATISATION

Le développement et l'utilisation de nouveaux outils informatiques ont permis d'informatiser :

- l'organigramme et sa publicité
- les mises à jour de nombreuses données au quotidien.

RECRUTEMENTS ET DEPARTS

Pour rappel, les outils de recrutement de l'Administration diffèrent dès qu'il s'agit d'un engagement contractuel ou d'un recrutement statutaire.

Il est bien entendu que la COCOF est liée au SELOR et que tous les recrutements statutaires sont réalisés via la constitution de réserves de recrutement organisées par cet organisme fédéral.

En ce qui concerne l'engagement contractuel, l'Administration a privilégié des outils modernes de communication tels que les sites internet Facebook et LinkedIn, mais un

de nos interlocuteurs privilégiés reste ACTIRIS. C'est via cet organisme qu'ont été publiées toutes nos offres d'emploi. Elles sont parues également sur notre propre site internet et les chercheurs d'emploi peuvent s'inscrire à une newsletter qui leur est envoyée automatiquement dès qu'un nouvel emploi se propose.

Nouveaux collaborateurs

La COCOF a majoritairement engagé du personnel de niveaux 1 et 2+, mais également du personnel de niveau 3 (ouvriers peu qualifiés), qui représentent un cinquième des collaborateurs engagés cette année.

Organisation d'examens

Le service a organisé 40 examens. Il s'agit majoritairement d'examens pour des recrutements externes, afin de pourvoir à des emplois vacants non pourvus par la mobilité interne.

Parallèlement, le service APC a organisé plus de 25 entretiens de sélection en vue de l'engagement d'agents contractuels dans le cadre de contrat à durée déterminée ou à durée indéterminée, lorsque les emplois n'ont pu être pourvus par la voie statutaire.

Une procédure dite « procédure d'engagement rapide » a été mise en place avec la Direction d'administration de l'Enseignement et de la Formation professionnelle (DAEFP) pour 4 fonctions identifiées comme critiques (secteurs du nettoyage, de la cuisine, de l'horticulture et de l'économat) pour lesquelles l'Administration a rédigé et conclu des contrats de très courte durée (en moyenne moins d'un mois), en vue de pouvoir pallier aux situations difficiles qui se présentent dans les établissements d'enseignement.

Convention de 1^{er} emploi

Depuis 2016, le Collège de la COCOF a pris l'engagement d'embaucher des jeunes sous le statut de « convention de premier emploi » en vue de permettre aux jeunes de moins de 25 ans de pouvoir acquérir une première expérience professionnelle.

Le SPFB a accueilli 5 jeunes engagés dans ce cadre.

Stagiaires en alternance

Le Collège a également décidé d'autoriser l'Administration à engager des jeunes stagiaires issus des établissements d'Enseignement en Alternance au sein des communes de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC), dans le cadre de contrat en alternance, considérant de la sorte l'Administration comme un patron-formateur.

Nous avons eu la possibilité de former 4 stagiaires, essentiellement en qualité d'éducateur.

Stagiaires « First »

Depuis le 1^{er} janvier 2013, une nouvelle mesure, le stage de transition, a été mise en place par ACTIRIS, Bruxelles Formation (BF) et le Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (VDAB) en Région bruxelloise, afin de donner la possibilité aux jeunes bruxellois peu qualifiés (tout au plus détenteurs du CESS) d'acquérir une première expérience professionnelle.

En 2016, le projet a été rebaptisé « stage First » et la collaboration se fait exclusivement avec ACTIRIS. Le programme vise des jeunes au chômage depuis trois mois minimum. ACTIRIS présélectionne et recommande les candidats sur base d'une description de fonction réalisée par le service demandeur.

7 stagiaires ont été accueillis et encadrés.

Stages scolaires

La COCOF accueille chaque année des stagiaires dans le cadre de leurs études et accomplissent du travail administratif dans tous les services confondus. Tous les services sont concernés. Au terme du stage et de la réussite scolaire, ces stagiaires représentent des candidats idéaux pour l'Administration, en vue d'un engagement.

La COCOF a accueilli 22 stagiaires dans le cadre de leurs études.



GESTION DES CARRIERES

Le service APC a assuré la gestion des carrières des agents. Dans ce cadre, 69 agents ont été promus, dont 56 en carrière plane, 1 par accession au niveau supérieur et 6 par avancement au rang 25.

Le service a organisé six procédures, qui ont toutes abouti à la nomination au grade de Conseiller-chef de service.

Le service a suivi l'implémentation du télétravail, a approuvé 286 demandes confondues et a réalisé 344 documents d'octroi.

Il a également finalisé l'allongement des échelles barémiques pour certains grades.

Il a organisé et réalisé 5 appels à mobilité interne pour 32 emplois.

Le service a organisé des consultations des réserves de recrutement.

DEPARTS

Le service a géré des départs à la pension, des démissions et des licenciements.

35 agents, tant contractuels que statutaires, ont quitté l'administration.



Perspectives 2019

Le service APC continuera le développement des projets de restructuration, en poursuivant sa collaboration étroite avec le service (RH) et les cellules de la DARH.

Il assurera également la continuité des différentes gestions visées ci-dessous :

Gestion de la carrière administrative et des dossiers du personnel :

- Fixation des échelles barémiques et des révisions
- Gestion des dossiers individuels du personnel (promotions, temps partiels, interruptions de carrière,...)
- Gestion de l'attribution de distinctions honorifiques aux membres du personnel
- Paiement des salaires et allocations au personnel
- Gestion et suivi des demandes de télétravail
- Gestion des relations avec les autres autorités et des tiers, notamment ONSS.

Gestion des pensions :

- Gestion des demandes de pensions
- Information sur les conditions d'âge et de durée de la carrière pour pouvoir bénéficier d'une pension
- Information sur l'influence de l'interruption de carrière ou des prestations réduites sur la pension

Elaboration du budget et des prévisions :

- Elaboration et gestion du budget des dépenses et recettes de personnel

Gestion de l'engagement de personnel, de la mobilité horizontale et verticale des membres du personnel, accession à un niveau supérieur:

- Elaboration du plan de personnel
- Recrutement externe
- Gestion de la mobilité volontaire et de la mobilité verticale (examens de promotion)
- Organisation d'un examen d'accession du niveau 2 vers le niveau 2+
- Gestion des stages non-rémunérés

SERVICE RESSOURCES HUMAINES

Visions et missions

La réorganisation de la Direction d'administration des Ressources humaines (DARH) annoncée en 2017, a été concrétisée par la création du Pôle analytique des Ressources humaines. Le service Ressources humaines (RH) créé au sein de la Direction d'administration des Ressources humaines permet à l'Administration d'imprégner ses services transversaux dans la poursuite de la réalisation de ses objectifs stratégiques. Ce service a été créé le 1^{er} octobre 2018.

Le service Ressources humaines poursuit une mission principale de soutien à la communauté de management, en renforçant son autorité et en allégeant la réalisation de ses prérogatives.

Pour ce faire, le service poursuit 3 axes principaux :

1. La gestion et l'évaluation des compétences

Le Service RH assiste la hiérarchie à motiver son personnel pour une amélioration de ses compétences notamment dans la poursuite des projets suivants :

- Le modelage des descriptions de fonctions et la création d'un dictionnaire des compétences du SPFB
- Cycle de réalisation
- Coaching de fixation des objectifs

2. Le support transversal

Le Service RH soutient la communauté de management, par le biais de l'application des projets suivants :

- la mise en œuvre du Règlement de travail ainsi que de ses adaptations
- l'accueil des nouveaux agents.

3. Le support interne à la DARH

Le Service RH poursuit le perfectionnement des procédures existantes au sein de la DARH; cette implémentation est appelée à se réaliser à la mesure de l'avancement des projets suivants :

- Elaboration des nouvelles procédures au sein de toute la DARH
- Mise en place d'un logiciel intégré

Réalisations et faits marquants 2018

Dès la création du service Ressources humaines, le 1^{er} octobre, nous avons lancé la mise en œuvre des différents projets structurants de notre service. Nous avons proposé dans la poursuite d'une vision transversale au sein de toute la DARH, un parcours d'accueil des nouveaux engagés concerté entre les différents services de la DARH. Le but de ce parcours est d'insuffler une vision commune à tous les nouveaux engagés au sein de l'Administration et de créer un sentiment d'appartenance à la même institution, malgré la diversité des sites existants.

Du point de vue de la hiérarchie, nous avons proposé en accord avec la Cellule de développement des compétences, une harmonisation des procédures du parcours d'accueil, de cycle de réalisation et d'admission au stage.

Nous avons également poursuivi la phase Conseiller-chef de service du cycle de réalisation en y englobant la correction et la maintenance des descriptions de fonctions.

En matière de mise en œuvre du Règlement de travail, nous avons proposé une nouvelle méthodologie de suivi des négatifs accumulés

lors des fins de périodes de référence et d'une interpellation continue des agents atteignant les limites autorisées dans le courant de la période de référence.

Perspectives 2019

Dans le courant de l'année 2019, le Service Ressources humaines veillera à :

- accroître son processus de perfectionnement des procédures au sein de la DARH en se dotant d'un logiciel intégré. Il va permettre une transversalité des procédures et une analyse de l'efficacité et de l'efficience de celles-ci
 - poursuivre les différentes phases du cycle de réalisation et la création et la maintenance des descriptions de fonction, en dotant notamment le SPFB d'un dictionnaire de compétences adapté à la réalité de ses métiers. Dans ce cadre, il va poursuivre la formation des acteurs du cycle de réalisation, en leur fournissant un accompagnement personnalisé de fixation des objectifs
 - implémenter une procédure transversale d'intégration des agents de retour d'une absence de longue durée en collaboration avec les différents services concernés, à savoir le S.I.P.P., le service Administration du personnel et des carrières (APC), le service Enseignement, le Service social, la cellule Bien-être (les personnes de confiance). Son but est de réduire les causes de naissance de risques psycho-sociaux au sein de l'Administration et de contribuer à un bien-être au travail
 - implémenter une procédure de repositionnement professionnel basé sur un bilan d'expériences et de compétences des agents qui sont candidats à un repositionnement
- proposer la mise en place d'un accompagnement à la pension de retraite en terme de transmission de savoir et de compétence, par la mise en œuvre d'un canevas de kit de survie qui va permettre de créer un manuel d'utilisation pour tout nouvel engagé en remplacement d'un départ à la pension. Cette procédure est appelée à être étendue à tout mouvement de personnel au sein de l'Administration.
 - proposer un « welcome pack » des agents promus au grade de Conseiller-chef de service, afin de leur permettre de disposer dans un pack commun de toutes les informations pour une meilleure entrée en fonction, à savoir leurs obligations, leurs droits, leurs avantages et les outils mis à leur disposition pour la bonne exécution de leur nouvelle fonction.



DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES BUDGETAIRES ET PATRIMONIALES

Rénovation des façades du Bâtiment 7 – Site CERIA



La Direction des Affaires budgétaires, Financières et Patrimoniales est composée de trois services qui ont pour missions de permettre, par leurs actions, un fonctionnement optimal de l'Administration. Il s'agit donc d'une direction d'administration dite « transversale » au service de l'entité publique francophone. Cette Direction d'administration n'en demeure pas moins au service de l'ensemble des Bruxellois.

Les secteurs Patrimoine et Infrastructure, par exemple, gèrent plus de 12 millions de subventions permettant notamment d'ouvrir et de rénover des places d'accueil en faveur de la petite enfance. La COCOF a ainsi créé plus de 883 places d'accueil en crèches depuis 2014.

Les mêmes secteurs sont chargés de la maintenance des bâtiments administratifs tout comme l'entretien, la rénovation et la construction de bâtiments destinés à être occupés par les écoles, dont la COCOF assure la fonction de pouvoir organisateur (PO). En 2018, la COCOF a investi plus de 11,5 millions d'euros dans ses bâtiments scolaires.

À l'horizon 2022, le secteur Patrimoine aura permis la construction d'environ 1500 places scolaires supplémentaires marquant la volonté de notre Administration d'offrir des infrastructures publiques modernes à une population bruxelloise en plein essor démographique.

Le service Budget, Trésorerie et Comptabilité se trouve au cœur du plan de modernisation de l'Administration. Ce service assiste avec professionnalisme le Collège à l'élaboration du budget, acte essentiel au fonctionnement d'un pouvoir public. Depuis l'année 2017, la fonction de conseiller du Collège en matière budgétaire est formalisée par la mise en place d'un Comité de Monitoring Budgétaire (CMB) qui produit 3 rapports : un rapport relatif à l'exécution du budget de l'année antérieure, un rapport sur le contrôle budgétaire de l'année en cours et un dernier rapport concernant l'élaboration des budgets ajustés de l'année et l'initial de l'exercice budgétaire suivant. Le travail relatif à la mise en place de la comptabilité générale se poursuit et permettra à terme d'inscrire la COCOF parmi les administrations de pointe en matière de gestions comptable et financière.

Enfin, un troisième service a vu le jour en 2018. Le service « Achats » sera chargé de la gestion centralisée des acquisitions de biens et services de la COCOF. Ce service sera chargé de l'élaboration et du suivi des marchés publics tout en assurant le respect du cycle des achats via un outil et une procédure centralisée et standardisée à l'ensemble des services, institutions scolaires comprises.

Plus que jamais, l'innovation et le professionnalisme sont au cœur de notre action.



Olivier Kiesecons
Directeur d'administration

LE SERVICE BUDGET, TRÉSORERIE ET COMPTABILITÉ

Le service Finances-Budget est chargé de trois types de missions :

La première mission : participer à l'élaboration du budget et en contrôler l'exécution.

Le service est chargé de la coordination de la collecte des fiches budgétaires prévisionnelles des dépenses et évalue les recettes institutionnelles et non institutionnelles du SPFB.

Sur cette base, il propose au Collège un état des lieux du budget tant à l'ajustement de l'année en cours que du budget initial de l'année suivante.

Le service Finances-Budget rédige, sous la supervision du Collège, les documents budgétaires destinés au Parlement.

En cours d'année, le service contrôle l'exécution du budget et fournit des rapports :

- au Ministre en charge du budget et aux membres du Collège qui le demandent
- aux services de l'Administration
- à la Base Documentaire fédérale et à la Banque nationale
- à la Cour des comptes.

La deuxième mission : établir une comptabilité budgétaire des écritures.

Au quotidien, le service enregistre comptablement les engagements et les ordonnancements des dépenses, ainsi que des recettes. Les comptes sont soumis pour vérification à la Cour des comptes avant le vote des comptes par le Parlement.

La troisième mission : gérer la trésorerie et la dette.

Le service assure le service de la dette et gère la trésorerie de l'Administration en vue d'optimiser les placements et limiter les coûts de gestion.

Réalisations et faits marquants 2018

La poursuite de la mise en place d'une comptabilité générale en vertu du décret du 24 avril 2014 portant sur les dispositions applicables au budget et à la comptabilité du SPFB.

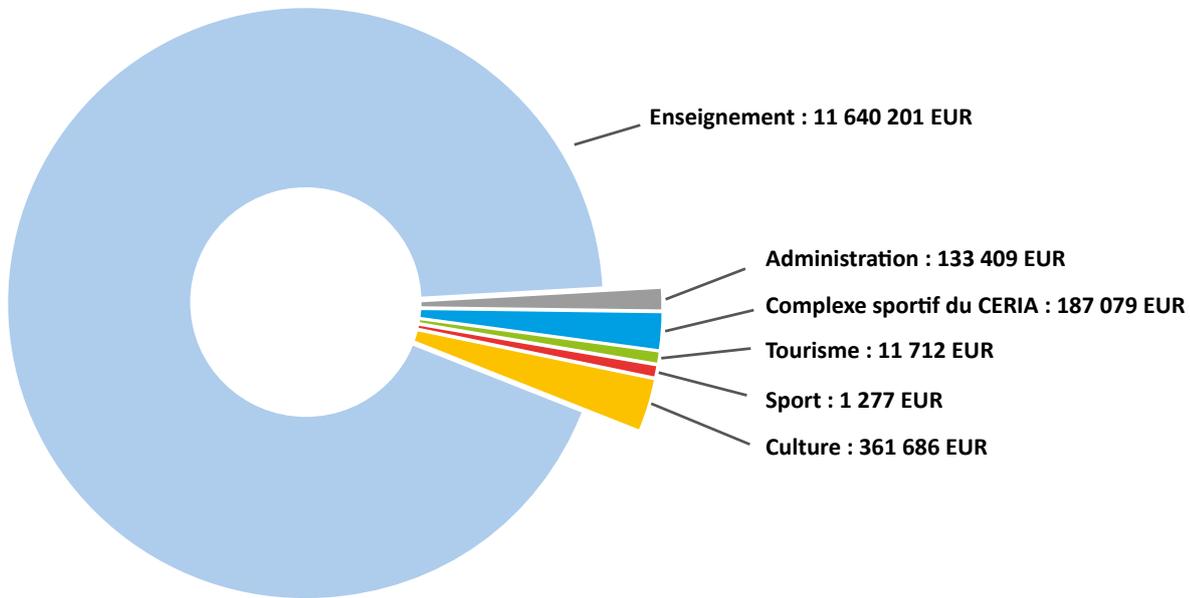
La désignation d'un chef de service en octobre 2018.

La mise en place de la procédure relative à l'incorporation et la gestion des immobilisations corporelles dans la comptabilité générale.

La poursuite des Comités de Monitoring Budgétaire (CMB - exécution du budget précédent, contrôle budgétaire de l'année en cours et établissement du budget de l'année à venir).

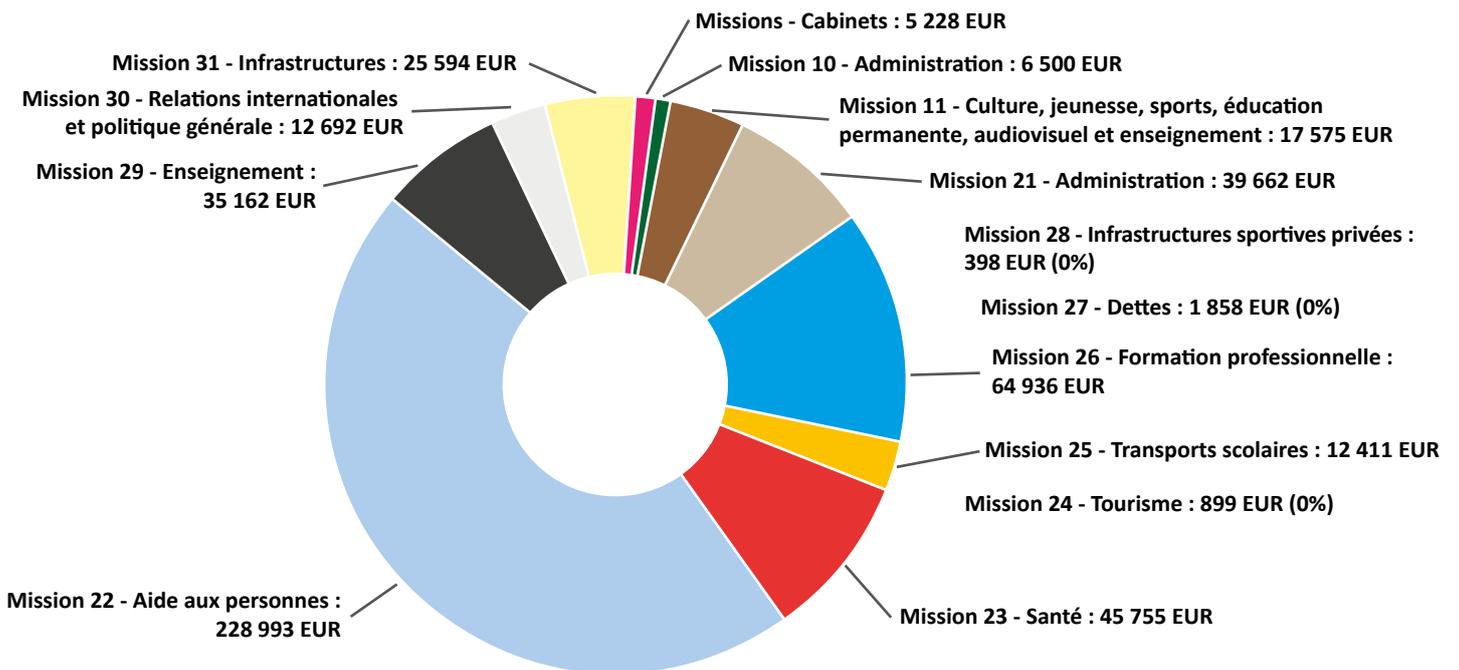
DONNEES CHIFFREES

Les recettes



Les budgets décrets et réglementaire sont fusionnés.

Les dépenses



LE SERVICE PATRIMOINE, INFRASTRUCTURES, GESTION DES BÂTIMENTS ET ECONOMAT

SECTEUR PATRIMOINE

Les missions du secteur du Patrimoine concernent les travaux de nouvelles constructions et de rénovations entrepris dans les bâtiments appartenant à la COCOF.

Il s'agit essentiellement de bâtiments occupés par les écoles et l'Administration de la COCOF, mais aussi de ceux mis à la disposition d'associations actives dans le domaine de la Culture, du Tourisme, du Sport et des Relations internationales.

Le secteur Patrimoine est chargé de maintenir le parc immobilier de la COCOF dans un bon état de fonctionnement. Pour ce faire, il est amené à constituer des dossiers de travaux, de fournitures ou de services comprenant entre autre la réalisation d'avant-projets,

l'introduction de permis d'urbanisme et d'environnement, l'élaboration de cahiers spéciaux de charges, l'analyse des offres et bien entendu le suivi des chantiers.

Culture : Théâtre des Martyrs, Maison de la Francité MDLF , ABCD , Musée du Jouet

Bâtiments administratifs : Palais et Meiboom

Tourisme : Les Auberges de Jeunesse Jacques Brel et Génération Europe

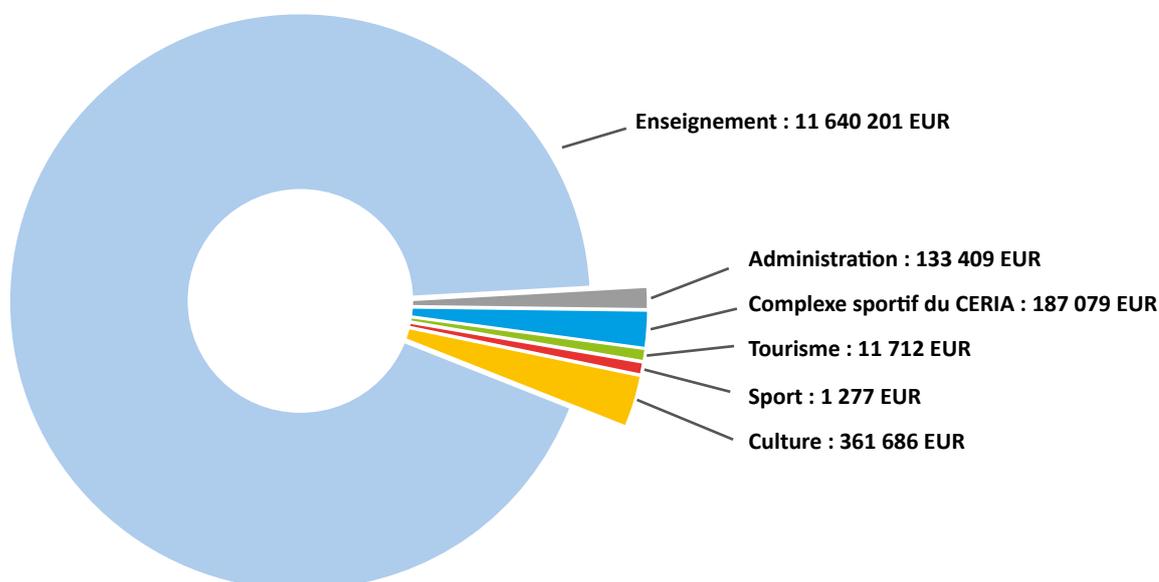
Sport : Centre Sportif de la Woluwe
Complexe Sportif d'Anderlecht

Enseignement : Campus du CERIA, Institut Redouté-Peiffer, Institut Gheude, Institut Herlin et l'Internat Karreveld.

Le budget 2018 du secteur du Patrimoine

Engagements réalisés en 2018 par Centre Financier (C.F.) en millier d'EUR.

Engagements du secteur Patrimoine



Réalisations et faits marquants 2018

Culture :

1. Théâtre Martyrs : mise en conformité des portes coupe-feu, mise en peinture du hall, remplacement de mains courantes dans les escaliers, pose de 2 passerelles techniques dans la grande salle, modernisation de l'ascenseur, pose de faux-plafonds acoustiques à l'entrée, sécurisation des couloirs d'évacuation, remplacement et régulation de la ventilation, modifications des perches et de la passerelle de la scène et étude de travaux de rénovation.
2. Maison de la Francité (MDLF) : aménagement du jardin intérieur, rénovation de la toiture en zinc, rénovation des bureaux et boiseries.

Bâtiments administratifs :

Meiboom : cloisonnement des bureaux +1 +2 +6, enlèvement des dalles amiantées +2 et +6 et remplacement de 2 chaudières.

Centre sportif de la Woluwe : remplacement de la verrière du restaurant.

Complexe sportif d'Anderlecht : pose de revêtement de sol en époxy et sanitaires, système de traitement de l'eau par UV, adaptation des douches légionelles, remplacement des joints des caniveaux de la piscine, aménagement des sanitaires au rez-de-chaussée, désamiantage +2 et entretien du système de traitement de l'eau.

Sur le site du CERIA : étude de la construction de la nouvelle école, suite de la rénovation du bâtiment 02, rénovation des façades et remplacement des châssis du Bâtiment 7, achat et pose de constructions modulaires à vocation scolaire, rénovation complète des cuisines du Bâtiment 6, travaux de rénovation des ateliers francophones au Bâtiment 3.

Sur le site de l'Institut Gheude : travaux d'aménagement de locaux et de l'ascenseur du Bâtiment C, aménagement des abords.

Sur le site de l'Institut Redouté-Peiffer : travaux d'installation d'une cogénération, création de locaux dans le grenier floriculture.

Sur le site de l'institut Herlin : étude de la construction d'une nouvelle école, rénovation des sanitaires de l'internat et du local 031.

A l'Internat Karreveld : remplacement du parlophone, adaptation de la porte coupe-feu, réaménagement de la kitchenette et des sanitaires, mise en conformité de la détection incendie.

Rénovation Bâtiment 2 – Site CERIA



© SPFB

Perspectives 2019

Construction de la nouvelle école secondaire sur le Campus du CERIA.

Construction de la nouvelle école à l'Institut Herlin.

Rénovation de l'entrée principale – Personnes à mobilité réduite (PMR) – de l'Institut Redouté-Peiffer.

Rénovation des façades des Bâtiments 6, 7 (côté piscine) et 8.

Projet d'une nouvelle école secondaire au CERIA.

SECTEUR INFRASTRUCTURES

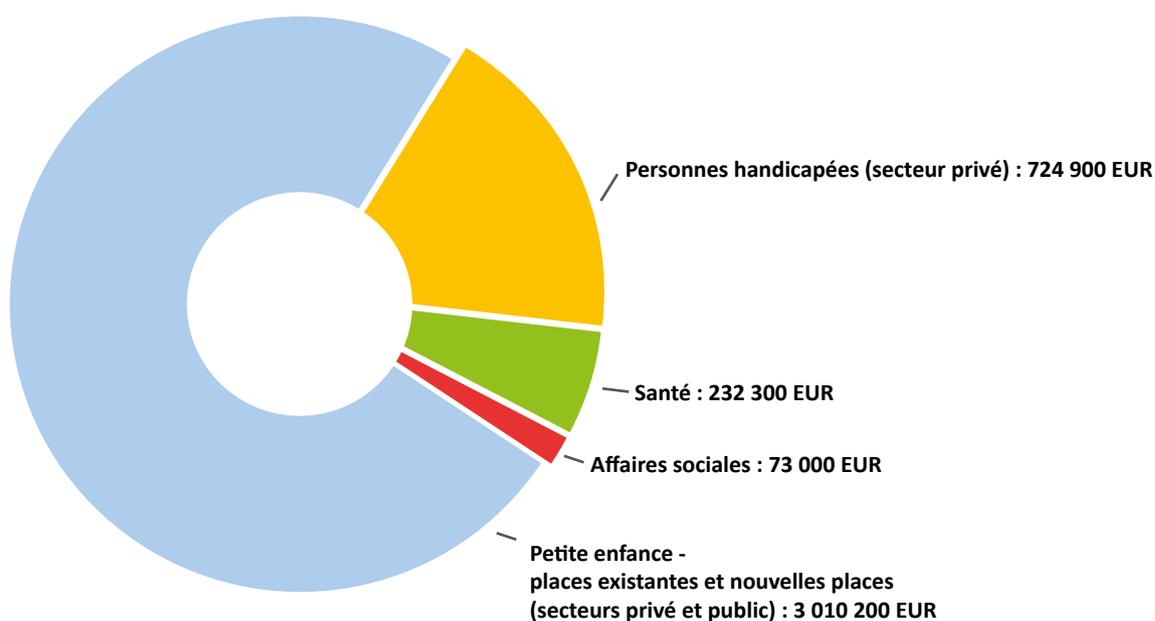
Comme chaque année, les subventions octroyées concernent tant des achats de bâtiments que des travaux d'extension, de transformation et de grosses réparations ou de construction de nouveaux bâtiments ainsi que l'achat d'équipement et de premier ameublement.

Les importants moyens budgétaires mobilisés depuis 2013 pour ouvrir des nouvelles places de crèches à Bruxelles ont permis l'ouverture en 2018 de 812 nouvelles places.

Le budget 2018 du secteur des Infrastructures

Engagements réalisés en 2018 par le Centre Financier (C.F.) en millier d'EUR.

Engagements du secteur Infrastructure



Réalisations et faits marquants 2018

C.F. 31.001.08.05 – Infrastructures subventionnées – Petite enfance – nouvelles places (secteur public)

Crèche « Liverpool » à Molenbeek.

Construction de 72 nouvelles places : subvention de 900.000 EUR

Cette subvention complète celle du Feder et celle du Contrat de Quartier Durable « Petite Seine ». Il s'agit donc, comme bien souvent à Bruxelles, d'un co-financement pour les crèches publiques.

C.F. 31.001.08.07 – Infrastructures subventionnées – Personnes handicapées (secteur privé)

ASBL A.N.A.I.S. à Schaerbeek.

Achat d'une maison unifamiliale voisine du Foyer Aurore afin d'augmenter l'espace disponible pour accueillir les personnes handicapées. La subvention s'élève à 283.900 EUR.

C.F. 31.001.08.08 – Infrastructures subventionnées en Santé

ASBL Psycho-Etterbeek.

Achat des locaux occupés par le service de Santé mentale afin d'y pérenniser les activités de cette ASBL.

La subvention s'élève à 197.800 EUR.

Perspectives 2019

Les crédits à l'initial 2019 pour les infrastructures subventionnées s'élèvent à un total de 10.441.000 EUR, ce qui est inférieur aux crédits 2018 et 2017.

Les prévisions indiquent qu'il devrait être possible d'engager sur l'exercice 2019 environ 10.000.000 EUR.

La COCOF va donc continuer à investir à un rythme soutenu dans les infrastructures subventionnées relevant de ses compétences.



© SPFB

SECTEUR GESTION DES BÂTIMENTS

Le secteur Gestion des bâtiments s'occupe de la gestion technique et administrative des bâtiments (hors sites d'enseignement) dont la COCOF est locataire ou propriétaire.

Un budget est alloué pour les frais de gestion des bâtiments ne dépendant pas de l'enseignement et dont la COCOF est propriétaire. Il s'agit des bâtiments suivants : sis rue des Palais, Meiboom, Maison de la Francité (MDLF) , ainsi que ceux dont elle est locataire, ou qui sont mis à disposition d'ASBL en fonction des dispositions prévues par les conventions passées avec celles-ci. Ou encore dont la COCOF est emphytéote, comme le Théâtre de la place des Martyrs.

Réalisations et faits marquants 2018

Gestion quotidienne

- Visites des sites

L'équipe technique se rend régulièrement sur les différents sites cités ci-dessous pour des petites interventions techniques. Le secteur Gestion des bâtiments fait appel à des sociétés extérieures pour des interventions plus importantes, ainsi que pour la maintenance d'équipements techniques.

Les sites concernés sont : Meiboom, Ludothèque et Musée du jouet, Théâtre Place des Martyrs, ABCD , Maison de la Francité (MDLF) , ISPB, SFPME , Etoile Polaire, Auberges de jeunesse.

- Suivi des rapports de visite du S.I.P.P.

L'équipe technique doit relever les différents points inscrits dans les rapports annuels de visites du S.I.P.P. sur les différents sites et tout mettre en œuvre pour que les remarques soient levées.

Il s'agit principalement de :

- Déménagements des agents
- Placement de pictogrammes
- Relampage des éclairages de secours
- Remplacement des ampoules des lampes de patio et couloirs et des lampes sur pieds dans les bureaux
- Evacuation de mobilier encombrant les couloirs + évacuation des encombrants via Bruxelles-propreté
- Evacuation des matériaux électriques et électroniques recyclables via Recupel (la COCOF est un point de collecte Recupel)
- Gestion des boîtes de secours
- Gestion des stocks de papiers et des consommables des photocopieurs-imprimantes
- Vérification du bon fonctionnement des portes coupe-feu
- Fixations de câbles et goulottes dans les bureaux pour éviter les risques de chute
- Réparations sanitaires
- Mises à jour et affichages des listes de secouristes et des équipiers de première intervention (EPI)
- Systèmes de ventilation des bureaux : vérification de l'état des bouches de pulsion et de l'ensemble du système de ventilation
- Vérification des marquages de contrôle des extincteurs
- Mise à jour de l'identification des locaux
- Peinture de locaux
- Aménagements des salles de réunion selon différentes configurations

- Micro-implantation des agents

Suite aux nombreux déménagements internes, une micro-implantation est tenue à jour reprenant l'implantation de l'ensemble des agents ainsi que leur service. Un tableau reprenant le taux d'occupation des bureaux et la disponibilité de places est également mis à jour.

- Evacuation incendie – Palais/Meiboom

Chaque année un exercice d'évacuation est organisé rue des Palais ainsi que rue du Meiboom. Le secteur Gestion des bâtiments prend contact avec le S.I.P.P. afin d'organiser ces exercices. Un rapport est rédigé et un débriefing est réalisé avec les Equipiers de première intervention (EPI).

- Performance énergétique des bâtiments

Chaque année le secteur Gestion des bâtiments s'occupe d'obtenir, via une société spécialisée, un rapport de Performance énergétique des bâtiments (Palais et Meiboom). Le certificat de Performance énergétique est affiché à l'entrée des bâtiments, comme prévu par la loi.

- Défibrillateur

Des défibrillateurs automatiques sont mis en place avec un contrat de maintenance annuel pour les sites COCOF et Meiboom.

Budget du secteur Gestion des Bâtiments

Crédit 2018 décret : 859.000 EUR
Crédit 2018 règlement : 168.000 EUR

Les tableaux ci-dessous reprennent la répartition de l'ensemble des dépenses pour l'année 2018 pour l'ensemble des bâtiments. Les deux catégories les plus importantes sont les frais de co-propriété (rue des Palais – 253.256 EUR) et les prestations de nettoyage des sites Palais – Meiboom et Ludothèque (213.734 EUR).

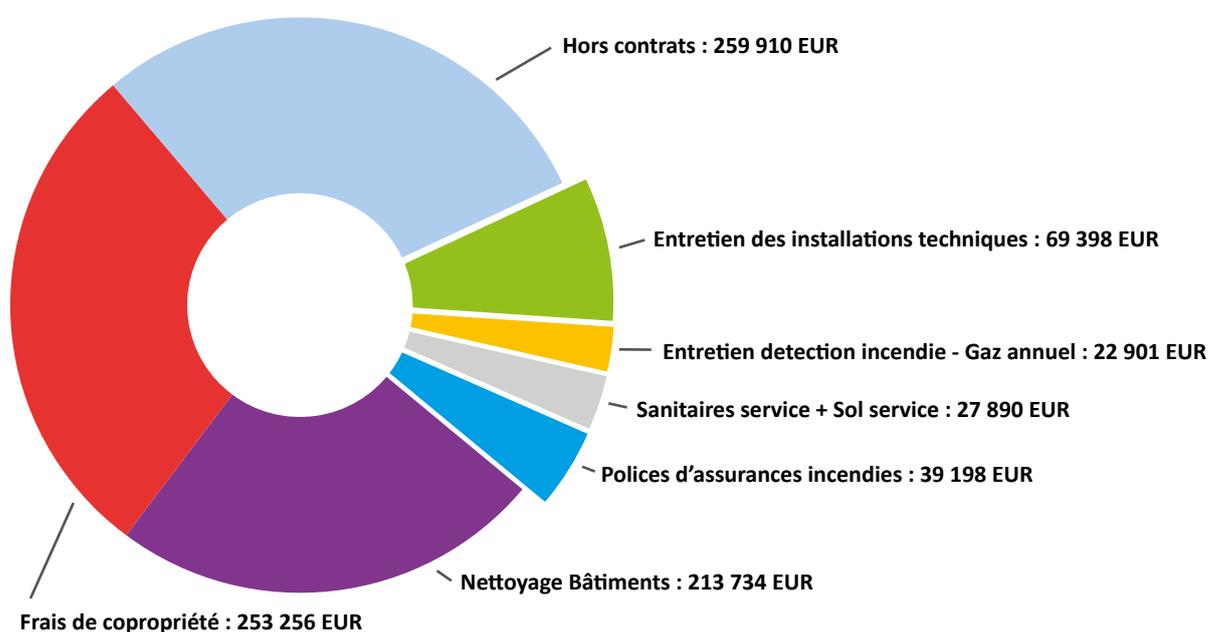
Les dépenses hors contrat (259.910 EUR) concernent l'ensemble des frais de réparations et entretiens.

Répartition des dépenses par poste

Les frais inférieurs à 7.300 EUR ne sont pas repris dans le graphique pour plus de lisibilité.

Frais de copropriété	253.256 EUR
Entretien des installations techniques	69.398 EUR
Contrôles périodiques	7.281 EUR
Certifications PEB	6.050 EUR
Entretien système détection intrusion	4.048 EUR
Nuisibles	5.322 EUR
Entretien détection incendie - Gaz annuel	22.901 EUR
Enlèvement des déchets	2.349 EUR
Sanitaires service + Sol service	27.890 EUR
Polices d'assurances incendies	39.198 EUR
Nettoyage Bâtiments	213.734 EUR
Destruction documents confidentiels	4.019 EUR
Hors contrats	259.910 EUR

Les dépenses hors contrat



Principales dépenses 2018 par bâtiment

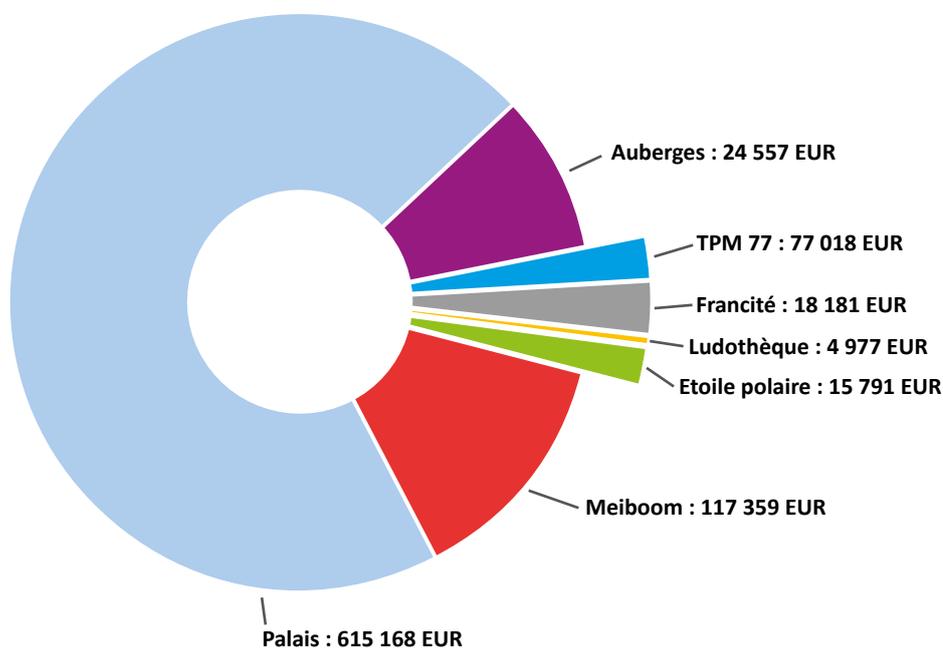
Les frais inférieurs à 4.900 EUR ne sont pas repris dans le graphique pour plus de lisibilité.

Palais	615.168 EUR
Meiboom	117.359 EUR
Etoile polaire	15.791 EUR
Ludothèques	49.77 EUR
Musée Jouet	4.807 EUR
Francité	18.181 EUR
Théâtre de la place des Martyrs	77.018 EUR
ABCD	2.820 EUR
Auberges	24.557 EUR

Marchés publics en cours

- Nettoyage Palais – Meiboom – Ludothèque : prolongation pour une période de 1 an
- Achat de mobilier de bureau
- Distributeurs de boissons chaudes (Mise à disposition gratuite de boissons chaudes (café, thé, chocolat chaud, soupe) - Distributeurs de snacks et boissons froides (payants)
- Location et entretien de photocopieurs – imprimantes
- Fontaines à eau

Répartition des frais par bâtiment



SECTEUR ECONOMAT

Le secteur Economat a obtenu un budget fusionné de 2.358.000 EUR permettant de faire face aux besoins d'environ 400 agents occupés tant sur les sites Palais que Meiboom.

Le secteur Economat veille à la bonne utilisation des deniers publics, c'est-à-dire qu'il :

- effectue l'élaboration des propositions budgétaires
- suit les dépenses effectuées afin de ne pas dépasser le budget octroyé
- élabore les ajustements budgétaires nécessaires sur base des informations communiquées
- procède à des transferts de crédits entre les allocations de base (A.B.)

Le budget total de 2.358.000 EUR est réparti sur diverses allocations de base reprenant la proportion :

- 20% pour le règlement
- 80% pour le décret

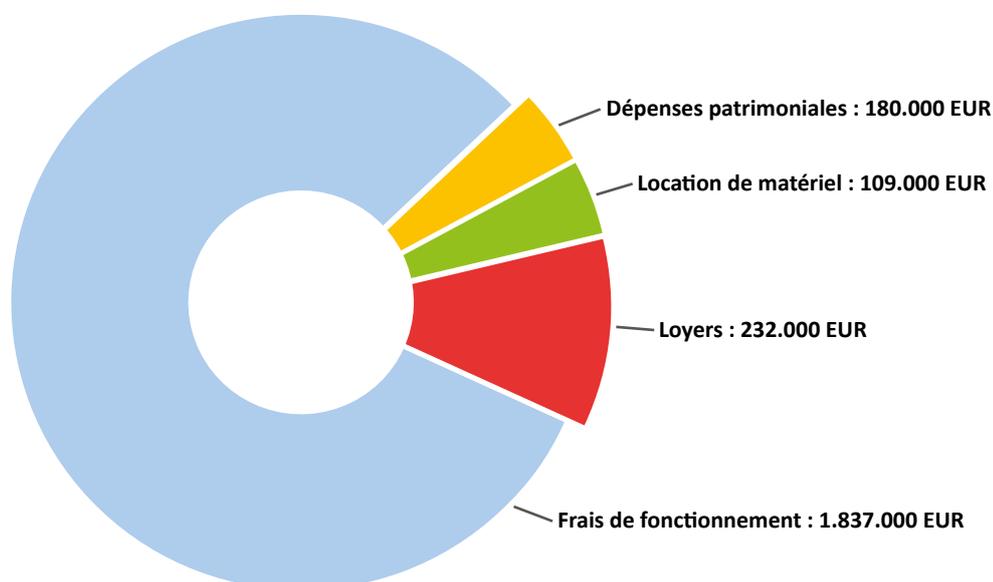
Réalizations et faits marquants 2018

Outre les frais de fonctionnement incompressibles tels que la téléphonie, le gaz et l'électricité, les taxes diverses, les frais postaux, les assurances, les frais d'avocats, le leasing des photocopieurs, les appareils distributeurs de café, le matériel d'économat, tant sur le budget décréteil que sur le réglementaire, le secteur Economat s'occupe aussi du paiement des loyers d'immeubles sis rue de la Poste, rue de la Croix et place des Martyrs avec lesquels une convention a été établie.

Le secteur Economat s'occupe également d'effectuer des marchés publics.

Un nouveau logiciel informatique est mis en place. Il s'agit du système « ODOO ». Ce système permet la gestion du stock des marchandises consacré à l'achat du matériel de bureau, matériel commandé selon les nouveaux marchés en cours établi en 2017 pour une durée de 4 ans. Cela permettra également aux agents de commander leurs besoins en matériel directement et de manière individuelle, s'ils le souhaitent.

Types de dépenses



Le secteur Economat est soumis à l'obligation de transmettre quatre fois par an ses comptes à la Cour des Comptes. Le volume du budget consacré au paiement des dépenses représente +/- 200.000 EUR par an et +/- 100 opérations comptables pour 3 mois.

Le secteur Economat a en charge le projet « regroupement des achats » et la création d'un service Achats pour l'ensemble de l'Administration centrale et les différents sites extérieurs.

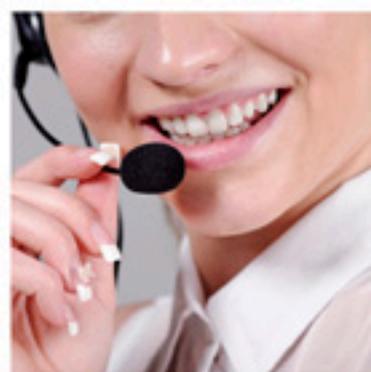
L'objectif principal est de réduire les coûts des achats en mutualisant ceux-ci, mais également de respecter la législation sur les marchés publics (obligation de mise en concurrence) et l'établissement de procédures communes à l'ensemble des services du Collège. Créer un service Achats intégrant

une cellule « Marchés publics », qui veillera au respect de l'application des lois pour les marchés publics et une cellule « Achats durables ».

Le secteur Economat a lancé un marché pour l'achat de papier, l'ancien marché étant venu à terme. D'autres sites comme les PMS, PSE, site Stalle et imprimerie du CERIA ont été intégrés. Ce marché sera relancé en 2021 incluant tous les sites d'enseignement et les sites extérieurs.



CONTACTS ET COORDONNÉES UTILES



SITE CENTRAL

Administration

Rue des Palais, 42 - 1030 Bruxelles
contact@spfb.brussels - 02/800.80.00

Service social

servicesocial@spfb.brussels - 02/800.81.66

SITE MEIBOOM

S.I.P.P.

S.I.P.P.@spfb.brussels - 02/800.86.42

CBDP (Le centre bruxellois de documentation pédagogique)

Rue du Meiboom, 14 - 1000 Bruxelles -
02/800.86.90

PMS1, PMS 2, PMS 3, PMS 4, PMS 5

Rue du Meiboom, 14 - 1000 Bruxelles -
02/800.86.00

PSE

Rue du Meiboom, 14 - 1000 Bruxelles -
02/800.86.27

SITE DU CAMPUS DU CERIA

CTA (Centre de Technologies avancées) - Bâtiment 4D

vjonas@spfb.edu.brussels - 02/526.74.64

LABIRIS

Avenue E. Gryson, 1 - 1070 Bruxelles
acounson@spfb.brussels - 02/526.72.92

Auditorium Jacques Brel :

Campus du CERIA - 02/526.70.32

Bibliothèque du Ceria :

Campus du CERIA - 02/526.70.90

Complexe sportif du CERIA (Pic piscine et Hall Omnisport)

Rue des Grives, 51 - 1070 Bruxelles
02/523.11.65

Service de Prêt de Matériel audiovisuel

Rue des Grives, 45 - 1070 Bruxelles
jpralle@spfb.brussels - 02/242.61.22

ECOLES

Institut supérieur de pédagogie de la Région de Bruxelles-Capitale (ISPB)

Rue de la Croix - 1050 Bruxelles
secretariat@ispb-bruxelles.org -
02/644.57.47

SUR LE CAMPUS DU CERIA

Avenue Gryzon, 1 - 1070 Bruxelles :

Institut Emile Gryzon

sec.gryzon@spfb.edu.brussels - 02/526.74.00

Institut Roger Lambion

sec.lambion@spfb.edu.brussels -
02/526.74.10

Institut Guilbert

sec.guilbert@spfb.edu.brussels -
02/526.75.40

ESAC - Ecole supérieure des Arts du Cirque

sec.esac@spfb.edu.brussels - 02/526.79.00

HELDB - Haute Ecole Lucia De Brouckère

secretariat.helddb@cnldb.be - 02/526.75.24

SUR D'AUTRES SITES

Institut Redouté-Peiffer Avenue Marius Renard, 1 - 1070 Bruxelles

sec.redoute-peiffer@spfb.edu.brussels -
02/526.75.00

Institut Alexandre Herlin

Rue de Dilbeek, 1 1082 Berchem-Ste-Agathe
sec.herlin@spfb.edu.brussels - 02/465.59.60

Institut Charles Gheude

Rue des Tanneurs 41 - 1000 Bruxelles
sec.gheude@spfb.edu.brussels -
02/512.41.94

Institut Lallemand

Rue du Meiboom 16-18 - 1000 Bruxelles
sec.lallemand@spfb.edu.brussels -
02/513.60.93

CEFA du CERIA

Rue de Stalle, 292B - 1180 Bruxelles -
02/800.82.06

Internat Autonome CERIA

Av. J. de la Hoese, 80 - 1080 Bruxelles
sec.internat@spfb.edu.brussels -
02/412.58.00

ABRÉVIATIONS

A

A.B. : Allocation de base

ABBET : Association bruxelloise pour le Bien-être au travail

ACS : Agent contractuel subventionné

Actiris : est un organisme régional chargé de la politique de l'emploi dont les compétences sont limitées territorialement à la région de Bruxelles-Capitale. Avant juin 2007, Actiris portait le nom d'Office régional bruxellois de l'emploi en abrégé ORBEm

ALC : Annoncer la couleur

ANM : Accord non-marchand

ARES : Académie de Recherches et d'Enseignement Supérieur

ARFB : Association Royale des anciens étudiants de l'Institut des industries de fermentation de Bruxelles

ATL : Accueil Temps Libre

AVIQ : Agence pour une Vie de Qualité

AWIPH : Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées

B

BAPA : Bureau d'Accueil pour Primo-Arrivants

BEC : Bruxelles Embauche Compensatoire

BEST Bien-être et Sécurité au travail

BET : Bien-être au travail

BF : Bruxelles Formation

C

CAP : Certificat d'aptitudes pédagogiques

CAP : Contrat d'adaptation professionnelle

CAPAES : Certificat d'Aptitudes Pédagogiques Approprié à l'Enseignement Supérieur

CAT : Centre d'écoute téléphonique

CBAI : Centre Bruxellois d'Action Interculturelle

CBDP : Centre Bruxellois de Documentation Pédagogique

CBT : Code bien-être au travail

CCP : Certificat de Compétence Professionnelle

CE : Crédit d'engagement

CEDD : Coordination des Ecoles de devoirs

CEFA : Centre d'Education et de Formation en Alternance

CERIA : Centre d'Enseignement de Recherches des Industries Alimentaires et chimiques

CESB : Conseil économique social bruxellois

CESS : Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur

CFC : Cadre francophone des certifications

CHA : Centre d'hébergement pour adultes

CHE : Centre d'hébergement pour enfants

ChESI : Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du Pôle académique de Bruxelles

CJA : Centre de jour pour adultes

CJENS : Centre de jour pour enfants non scolarisés

CJES : Centre de jour pour enfants scolarisés

CL : Crédit de liquidation
CMB : Comité de Monitoring Budgétaire
COCOBA : Comité de concertation de base
COCOF : Commission Communautaire Française
COCOM : Commission communautaire commune
CPAS : Centre public d'action sociale
CPF : Centre de Planning familial
CPMS : Centre Psycho-médico-social
CRACS : Centre Régional d'Appui à la Cohésion Sociale
CRÉDAF : Centre Régional pour le Développement de l'Alphabétisation et l'apprentissage du Français pour adultes
CSC : Comité supérieur de concertation
CTSS : Cours technique secondaire supérieur

D

DA : Direction d'administration
DAEFP : Direction d'administration de l'enseignement et de la formation professionnelle
DAPH : Direction d'administration de l'aide aux Personnes handicapées
DARH : Direction d'administration des Ressources humaines
DASPA : Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des Primo-Arrivants

E

ECM : Education à la citoyenneté mondiale
EEE : Espace économique européen
EPI : Equipier de Première Intervention
EPS : Enseignement de Promotion sociale
ESAC : Ecole supérieure des Arts du Cirque
ESP : Enseignement Supérieur Pédagogique
ETA : Entreprise de Travail Adapté
ETP : Emploi temps plein
EVRAS : Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle

F

FÉBISP : Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socio-professionnelle et d'économie sociale d'insertion
FEDITO : Fédération Bruxelloise francophone des Institutions pour Toxicomanes
Forem : Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FSE : Fonds Social Européen
FWB : Fédération Wallonie-Bruxelles

G

GT : Groupe de travail

H

HELDB : Haute Ecole Lucia de Brouckère

I

IEFH : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
IFAPME : Institut de Formation en Alternance pour les PME
INAMI : Institut national d'assurance maladie-invalidité
IRP : Institut Redouté-Peiffer
ISBP : Institut supérieur de pédagogie de la Région de Bruxelles-Capitale

ISP : insertion socio-professionnelle

IST : Infection sexuellement transmissible

M

MA : Maison d'accueil

MCFC : Maison CFC (anciennement Quartiers Latins)

MDLF : Maison de la Francité

MM : Maison médicale

O

OISP : organismes d'insertion socio-professionnelle

ONE : Office de la Naissance et de l'Enfance

OPF : Opérateurs publics de formation

P

PHARE : Personne Handicapée Autonomie Recherchée

PO : Pouvoir organisateur

PROM : fonction de promotion et de sélection

PSE : Promotion de la Santé à l'Ecole

R

RAF : Reconnaissance des acquis de formation

RBC : Région de Bruxelles-Capitale

RetC : Réduire et Compenser

RGPD : Règlement général sur la protection des données

RH : Ressources humaines

RTT : Réduction de temps de travail

S

S.I.P.P. : Service Interne de Prévention et de Protection au travail

SAD : Service d'aide à domicile

SFPME : Service de formation professionnelle des classes moyennes

SIID : Service Initiatives, Information et de Documentation

SLCI : Service de Lutte contre l'Incendie

SM : Santé mentale

SPFB : Service Public Francophone Bruxellois

SPFF : Service Public Fédéral des Finances

SPI : Service des Prestations Individuelles

SPIG : Service Patrimoine, Infrastructures et Gestion des bâtiments

spmt arista : Service Externe de Prévention et de Protection au Travail – Arista

SSM : Service de santé mentale

T

TFE : Travail de fin d'études

U

UNIA : Centre Interfédéral pour l'Egalité des Chances

V

VDC : Validation des Compétences

VG : Communauté néerlandophone

W

WCGA : Web Content Accessibility Guidelines (WCAG) - soit littéralement :
«Guides pour l'accessibilité du Web»

REALISATION DE L'OUVRAGE

« Le rapport d'activités 2018 de la Commission communautaire française :
Une institution francophone au service des Bruxellois »

est une publication des services du Collège de la Commission communautaire française.

Comité d'accompagnement : Catherine Anciau, Talbia Belhouari, Loubna Ben Yaacoub, Vassilios Dourmas, Emmanuelle Koyankunze, Valérie Paternotte, Jessica Vansteckelman

Les textes ont été rédigés en collaboration avec les services du Collège de la Commission communautaire française

Coordination : Marlène Christoyannis

Photographie : Shutterstock

Mise en page, graphisme et impression : www.tango-grafix.be

Dépôt légal : D/2019/2239/02

Editeur responsable : Bernadette Lambrechts, Rue des Palais, 42 - 1030 Bruxelles.



Service Public Francophone Bruxellois

Rue des Palais, 42
1030 Bruxelles

Tél : + 32 2 800 80 00

Fax : +32 2 800 80 01

E-mail : communication@spfb.brussels
www.spfb.brussels

